

INSTITUT NATIONAL D'ECONOMIE AGRICOLE



L'AGRICULTURE ITALIENNE EN CHIFFRES 2006



L'INEA, institué par le décret royal du 10 mai 1928, n°1418 par la volonté de Arrigo Serpieri, prit naissance à l'Institut National de l'Economie et des Statistiques fondé par Serpieri en 1924 en personne.

Avec le décret législatif du 29 Octobre 1999 n°454 par la suite modifié par la loi du 6 juillet 2002 n°137, a été prévu, entre autres choses, la réorganisation de l'INEA qui a été, récemment complété.

L'INEA, est doté d'autonomie scientifique, statutaire, organisatrice, administrative et financière et il est soumis à la vigilance du Ministère des Politiques Agricoles et Forestières. L'institut effectue des activités de recherche socioéconomique dans le secteur agricole, agroindustriel, forestier et de la pêche, dans un cadre national, communautaire et international. Pour atteindre ses finalités, l'institut promeut des activités de recherche en collaboration

avec les universités et d'autres institutions scientifiques, nationales, communautaires et internationales. L'INEA a été désigné par Décret du Président de la République le 30 Décembre 1965 n°1708, en tant qu'organe de liaison entre l'Etat italien et l'Union Européenne pour la création et la gestion du Réseau d'Information Comptable Agricole. L'institut fait en outre partie du Système Statistique National (SISTAN) (D.Lgs.454/99, art.10).

*L'Agriculture
Italienne en Chiffres
2006*

Sauf indications contraires, toutes les données statistiques contenues dans ce texte proviennent de l'ISTAT et de l'INEA.

Les données utilisées les comparaisons internationales proviennent d'EUROSTAT.

L'“Agriculture Italienne en Chiffres” est également disponible en anglais.

**Vous pouvez consulter le livret en italien, anglais, français et espagnol sur le site Internet:
<http://www.inea.it/pubbl/itaco.cfm>.**

La reproduction est autorisée, à condition de citer la source.

Édité par l’Institut National d’Economie Agraire (INEA), «L’agriculture italienne en chiffres», cette année à sa 19ème édition, constitue un instrument d’information pratique et mis à jour, à mettre au service de tous ceux qui veulent disposer promptement des principales données inhérentes au système agro-alimentaire national.

Cette édition accepte les nouvelles

classifications adoptées dans les statistiques pour le secteur agricole, comme le nouvel échantillon RICAREA et la nouvelle classification de l’ISTAT pour les agrégats de comptabilité économique. Comme dans le passé, pour accroître sa valeur communicative, l’Agriculture italienne présente également cette année une édition en langue anglaise, à laquelle

un CD contenant les éditions en français et en espagnol est pour la première fois annexé.

Par ce travail l’INEA confirme encore une fois son engagement et son rôle central dans le secteur de l’information agricole, réussissant à fournir un instrument qui associe la qualité et la complétude des données offertes à une consultation facile et immédiate.

Professeur Paolo De Castro
Ministre des Politiques
Agricoles Alimentaires et Forestières



SOMMAIRE

TERRITOIRE ET POPULATION

Climat	page 10
Superficie et Population	page 11

ECONOMIE ET AGRICULTURE

Produit Intérieur Brut	page 14
Valeur Ajoutée	page 15
Emploi	page 16
Productivité	page 18

SECTEUR PRIMAIRE

Structure et Travail en Agriculture	page 20
Marché Foncier	page 23
Résultats Productifs	page 25
Marge Brute Agricole	page 30
Consommations Intermédiaires	page 31
Prix et Coûts	page 32
Crédit de l'agriculture	page 33
Résultats productifs selon le RICA	page 34

FILIERE AGRO-INDUSTRIELLE

Composition	page 44
Industrie Alimentaire	page 45
Distribution	page 48
Consommation Alimentaire	page 50
Commerce Extérieur	page 52

MULTIFONCTIONNALITÉ AGRICOLE

Politique environnementale	page 56
Utilisation des Produits Chimiques	page 61
Indicateurs agro-environnementaux	page 63
Agriculture Biologique	page 64
Irrigation Agricole	page 69
Agritourisme	page 71
Produits de Qualité	page 73

POLITIQUE AGRICOLE

PAC en Italie: I Pilier	page 78
PAC en Italie: II Pilier	page 81
Dépense régionale	page 84
Lois Nationales	page 86

APPENDICE

Glossaire	page 96
Glossaire RICA	page 101
Adresses et Sites Utiles	page 103

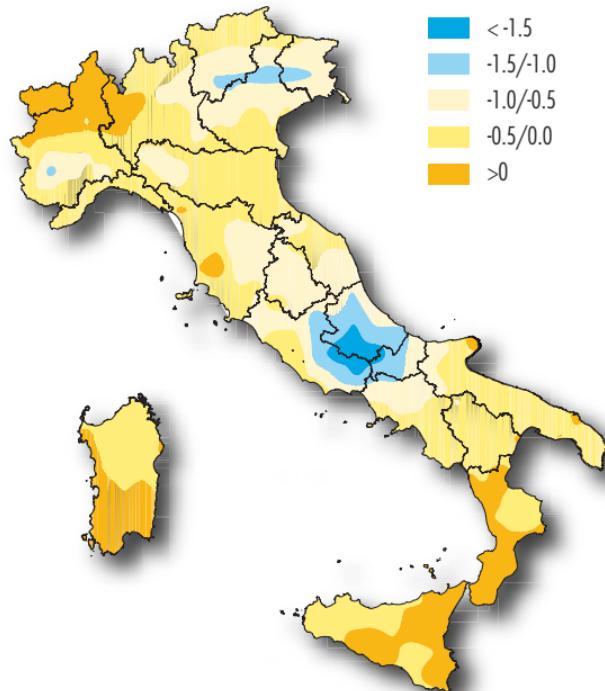




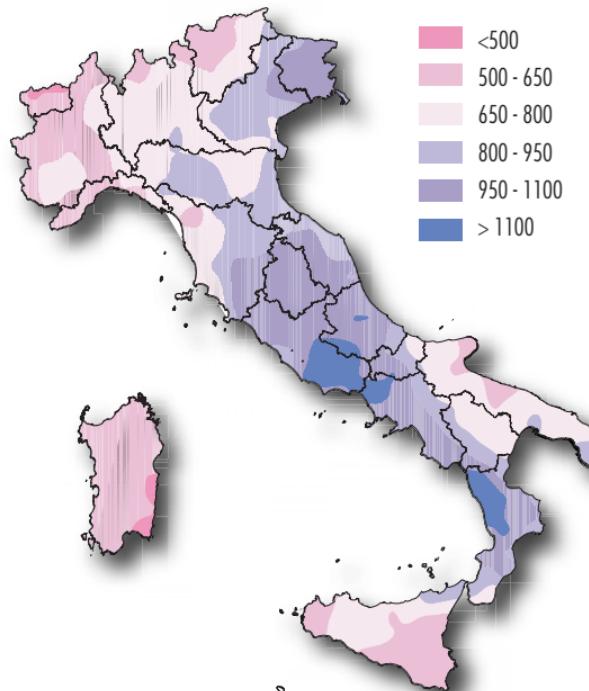
TERRITOIRE ET POPULATION

Climat

Ecart entre la température moyenne annuelle et la norme (°C), 2005



Précipitations annuelles totales (mm), 2005



Source: UCEA.

Source: UCEA.

Superficie et Population

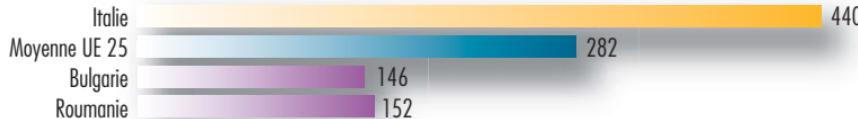
Caractéristiques générales

Le territoire italien est principalement constitué de collines et de montagnes. Sur près de 30 millions d'hectares de superficie territoriale, on compte seulement 23% de plaines. Ce chiffre descend à 18% dans le Sud et à 9% dans le Centre. La population résidente en 2005 a augmenté de 4,3 pour mille depuis 2004.

Cette croissance a concerné notamment le Centre-Nord (6,5 pour mille), grâce aux soldes positifs de l'immigration. C'est dans les plaines (47,7%) et dans les collines (39,3%) que se concentre la plupart de la population, tandis que seulement 13% réside en montagne.

La SAU représente 36,5% du territoire total des régions du Nord, 37,9% de celles du Centre et 45,4% du Sud et des Iles.

Rapport population/superficie agricole (habitants/100 ha de SAU), 2004



Utilisation du territoire agricole, 2003 (000 ha)

	Italie	UE 25	Bulgarie	Roumanie
Superficie Totale	30.132	397.504	11.099	23.839
Cultures agricoles dont (%):				
Céréales et riz	28,3	32,2	34,3	43,5
Betteraves à sucre	1,2	1,3	0	0,1
Graines oléagineuses	1,8	4,7	11,5	8,4
Tabac	0,2	0,1	0,9	0
Pommes de terre	0,5	1,3	0,6	1,9
Légumes secs	0,5	1,2	0,3	1,1
Légumes frais	3,3	1,2	1,2	0,5
Fruits et agrumes	6,4	2	3,2	1,4
Oliviers	7,7	2,7	-	-
Vignes	5,6	2	2,4	0,9
Fleurs et plantes	0,1	0,1	0,1	0
Fourragères et pâtures	27,2	32,7	28,6	26,7
Autres terrains et cultures	17,2	18,6	16,8	15,5
Superficie totale %	50,1	41,3	48,0	60,0

Source: Eurostat.

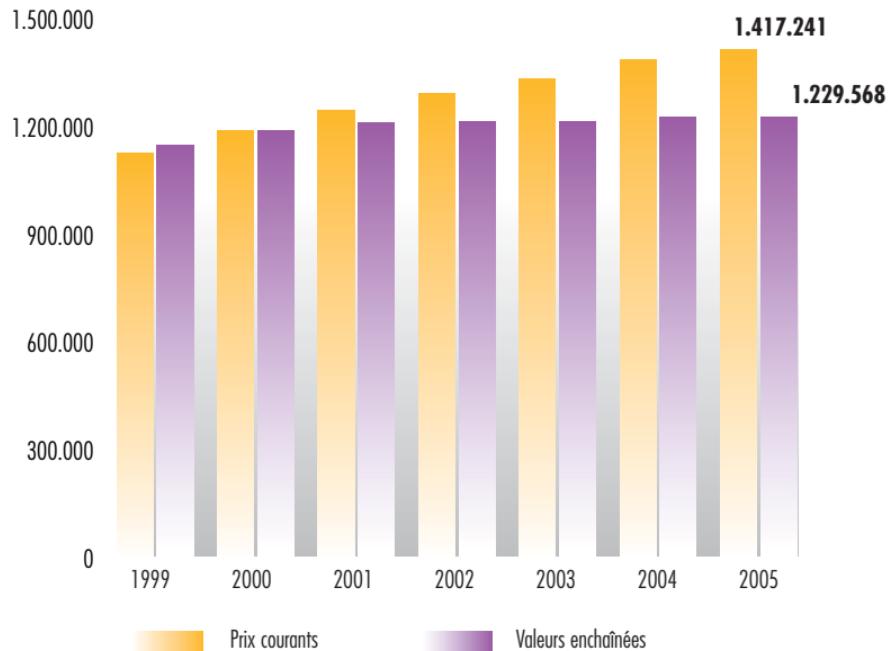




ECONOMIE ET AGRICULTURE

Produit Intérieur Brut

Evolution du PIB (mio euros), de 1999 à 2005



Evolution du PIB par habitant (euros), de 1999 à 2005

	PIB/HABIT. (euros)	
	Prix courants	Valeurs enchaînées
1999	19.803	20.203
2000	20.917	20.917
2001	21.915	21.279
2002	22.661	21.285
2003	23.181	21.127
2004	23.874	21.143
2005	24.214	21.007

Evolution du PIB par unité de travail (euros), de 1999 à 2005

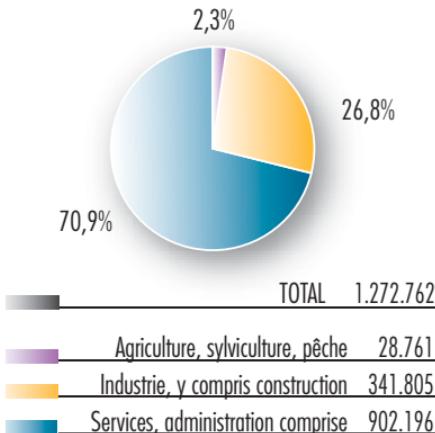
	PIB/UT (euros)	
	Prix courants	Valeurs enchaînées
1999	49.015	50.006
2000	50.873	50.873
2001	52.401	50.882
2002	53.672	50.413
2003	54.992	50.119
2004	57.169	50.630
2005	58.583	50.825

NB: au cours de cette année, l'ISTAT a diffusé la nouvelle série des comptes de pertes et profits nationaux, qui remplace intégralement la précédente, à travers une complexe révision de tous les agrégats de Comptabilité nationale.

Valeur Ajoutée

En 2005 la Valeur Ajoutée (VA) aux prix de base du secteur primaire, pêche et sylviculture incluses, a diminué, par rapport à 2004, en valeur d'environ 6,5%. Une réduction du volume produit (-2,0%) et des prix (-4,6%) sont à l'origine de cette baisse. La contribution de l'agriculture à la formation de la Valeur Ajoutée de l'économie italienne a été de 2,3%; cette valeur est en lente baisse depuis une dizaine d'années; la valeur de l'industrie au sens strict a vu sa part diminuer de 24,9% de 1995 à 21,7% de 2005, tandis que la contribution de l'administration, dans la même période, reste essentiellement stable (20%). En revanche, le secteur de la construction est en croissance et passe de 5,2% de 1995 à 5,7% de 2005, comme celui du commerce, des transports et des communications qui passe de 23% à 24,1%, et des activités d'intermédiation financière, d'in-

VA aux prix de base par secteur (mio. euros), 2005



formatique, de recherche et des travaux professionnels et d'entreprise qui passe de 23,8 à 25,4%.

La part du secteur agricole sur l'ensemble de l'économie s'est approchée, en Italie, de celle des autres pays de l'Europe du Centre Septentrional; d'importantes différences persistent

Part % de l'agriculture sur l'ensemble de l'économie, 2004

Pays	Valeur ajoutée ¹
Italie	2,2
France	1,9
Espagne	3,4
Grèce	5,2
Allemagne	0,9
Hollande	1,7
Royaume-Uni	0,7
Autriche	1,2
Finlande	1,0
Suède	0,6
Pologne	3,1
Hongrie	3,1
UE 25	1,6
Bulgarie	8,2
Roumanie	12,2

¹ Valeur ajoutée brute aux prix de base.

toutefois entre les régions: dans le Centre-Nord l'agriculture constitue 2,0% de la VA aux prix de base et 3,6% des actifs (unité travailleur homme), alors qu'au Sud ces valeurs sont respectivement 4,2% et 9,4%.

Emploi

En 2005 la population active totale, calculée en Unités Travailleur Homme (UTH), a diminué de 0,4%. En particulier, les activités industrielles ont enregistré une baisse de 1,6%, alors que la construction et les services ont enregistré une hausse respectivement de 2,3% et de 0,3%. En ce qui concerne la participation des femmes au marché du travail, l'occupation féminine croît moins (+0,5) par rapport à celle masculine (+0,9), contrairement à une tendance qui durait depuis des années; par conséquent, l'augmentation du taux d'occupation féminine est assez basse (45,4%) ce qui confirme que l'Italie a le taux le plus bas de l'UE 15.

Dans le secteur agricole, l'emploi a enregistré une baisse de 8%, beaucoup plus marquée par rapport à la moyenne des dix dernières années (-2,6%). La baisse du tra-

Population active agricole par sexe et par circonscription territoriale, moyenne 2005

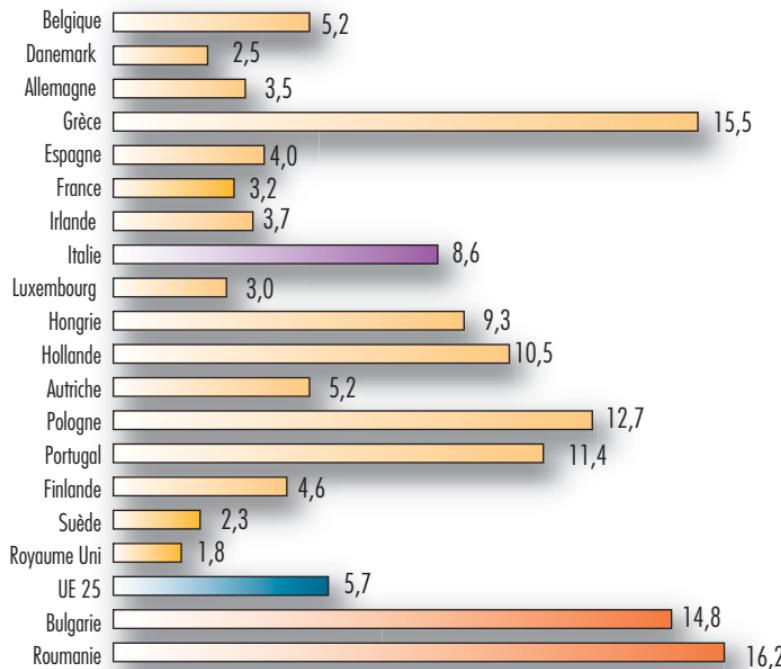
	Total des actifs		Femmes %	Hommes %
	000 unités	%		
Nord	358	37,8	27,1	72,9
Centre	127	13,4	32,3	67,7
Sud et Iles	462	48,8	32,5	67,5
ITALIE	947	100,0	30,4	69,6

vail indépendant de 13,3% et la hausse du travail salarié de 3,6% ont contribué. Les professionnels indépendants agricoles représentaient 11,7%, du total des indépendants, contre 10,5% des salariés. Dans l'ensemble la part des actifs agricoles a considérablement diminué, en Italie et dans presque tous les pays de l'UE. Les différences sont, de toute manière, assez marquées.

69,6% des actifs agricoles, exprimés en termes de personnes physiques, sont des hommes. 49% de la popu-

lation active agricole est localisée dans le Sud. L'autre moitié est répartie entre le Nord (environ 38%) et le Centre (13%). Le rapport entre main d'œuvre agricole et population a évolué rapidement au cours des dix dernières années: en 1995 on comptait environ 33 habitants par unité de travail agricole, tandis qu'en 2005 on en comptait 46. Dans l'industrie ce rapport a évolué nettement plus lentement; il en est de même pour les services, administration comprise.

Dotation de travail agricole dans l'UE (ULA/100 ha SAU), 2004



Part % des actifs agricoles* sur l'ensemble de l'économie, 2004

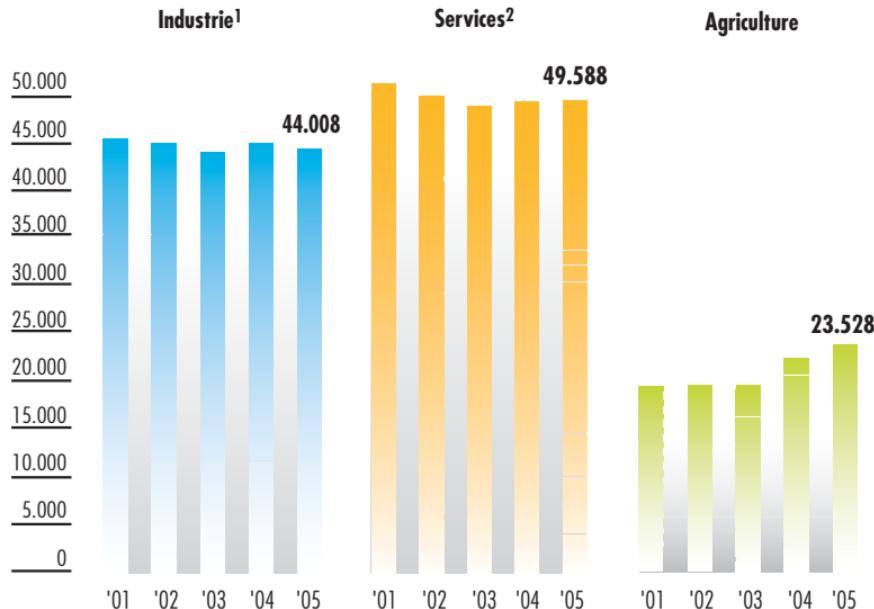
	Actifs	
	total	femmes
Allemagne	2,4	1,7
Grèce	12,6	14,1
Espagne	5,5	3,7
France	4,0	2,7
Italie	4,2	3,3
Hongrie	5,3	2,7
Hollande	3,2	2,1
Autriche	5,0	5,1
Pologne	17,6	16,6
Finlande	5,0	3,1
Suède	2,5	1,1
Royaume Uni	1,3	0,6
UE 25	5,0	4,0
Bulgarie	10,7	8,3
Roumanie	32,6	33,0
USA	0,7	-
Japon	4,1	-

* Y compris sylviculture, chasse et pêche.

Source: Eurostat.

Productivité

VA aux prix de base par UT et par secteur (euros)



¹ Y compris le secteur de la construction.

² Administration, éducation, santé et autres services publics et sociaux exclus.

NB: au cours de cette année, l'Istat a diffusé la nouvelle série des comptes de pertes et profits nationaux, qui remplace intégralement la précédente, à travers une complexe révision de tous les agrégats de Comptabilité nationale.

En 2005, la valeur ajoutée agricole, exprimée aux prix de base par unité de travail, en volume, est égale à 53,5% de la VA de l'industrie (construction incluse) et à 47,4% de la VA des services (commerce, transports, intermédiation financière, tourisme et autres activités professionnelles).

Par rapport à 2004, en agriculture une augmentation de la valeur ajoutée par unité de travail a été constatée (+6,3%), en conséquence d'une forte réduction des salariés, alors que dans l'industrie on a eu une baisse de 1,2% et dans les services une faible augmentation (+0,3%).

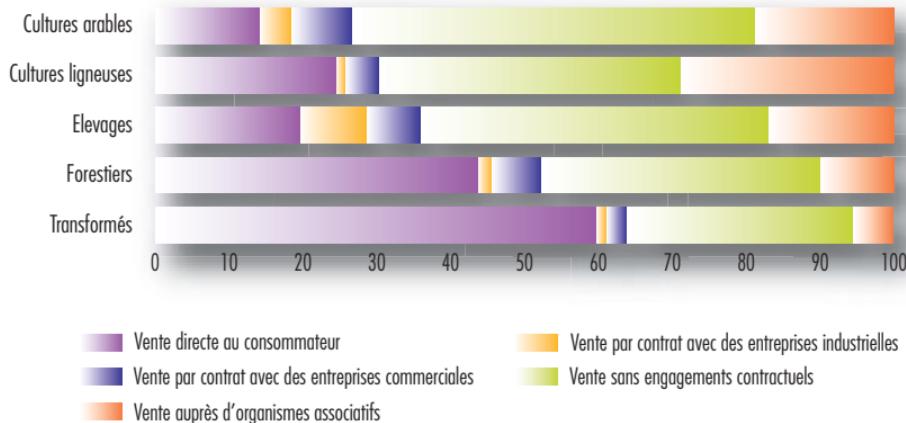


SECTEUR PRIMAIRE

Structure et Travail en Agriculture

Les tableaux reportés ci-dessous complètent la mise à jour des données statistiques sur le secteur primaire de 2003, commencée lors de la dernière édition. Cette année, sont présentées les principales informations concernant le travail dans les entreprises agricoles, caractéristiques du chef d'entreprise, jours de travail, personnes en entreprise par typologie de main d'œuvre et travail irrégulier dans le secteur primaire et les principaux canaux de commercialisation de production agricole.

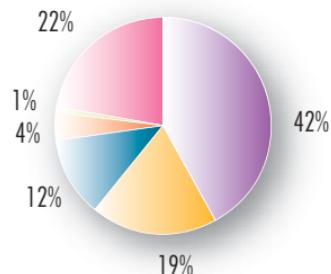
Part de la typologie de vente par catégorie de produit (%) - Année 2003



Le travail irrégulier

Les données de comptabilité nationale de l'Istat nous permettent de faire quelques remarques sur le travail irrégulier ou le travail au noir, c'est-à-dire le travail effectué sans respecter complètement les normes fiscales et/ou de prévoyance. Après avoir baissé pendant deux années consécutives, il a recommencé à augmenter en 2004 en termes de personnes et en unité standard de travail. L'emploi de travail au noir n'est pas diffusé de la même manière dans tous les contextes productifs mais il tend à toucher ceux qui présentent une exigence de travail moins qualifiée et/ou discontinue ainsi qu'une très grande difficulté à effectuer des contrôles sur les lieux de travail par les institutions préposées. Le secteur primaire est très touché par le phénomène du travail au noir, avec un pourcentage d'uni-

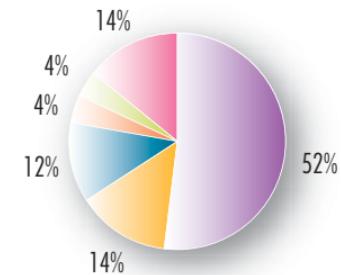
Personnes par catégorie de main d'œuvre de l'exploitation, 2003



Exploitant	1.950.293
Conjoint	894.252
Autres familiers	547.700
Parents de l'exploitant	209.150
Salariés temps ind.	61.364
Salariés temps det.	1.040.232

té standard de travail irrégulier qui en 2004 était de 33% du total

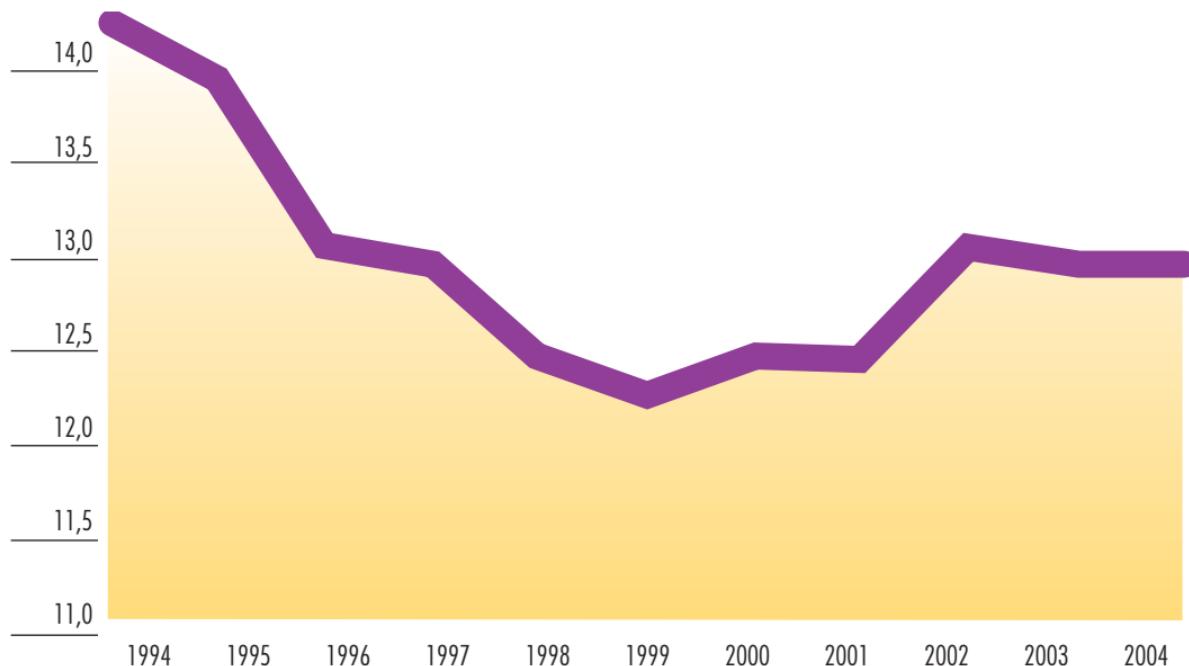
Journées de travail par catégorie de main d'œuvre de l'exploitation, 2003



Exploitant	146.550.954
Conjoint	40.682.946
Autres familiers	34.122.659
Parents de l'exploitant	12.142.191
Salariés temps ind.	11.943.184
Salariés temps det.	41.020.582

contre une moyenne de l'économie de 13,4%.

Part travailleurs irréguliers sur le total dans le secteur primaire (%)



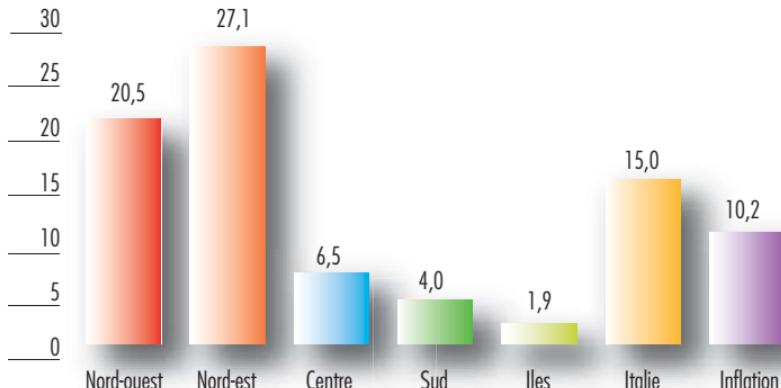
Source: Rapport annuel de la Banque d'Italie.

Marché Foncier

En 2004, le prix de la terre a atteint une valeur moyenne nationale proche de 16.000 euros par hectare, avec une augmentation de 2,4% sur la base annuelle. En considérant un taux d'inflation annuel d'environ 2,2%, le patrimoine foncier a augmenté en termes réels mais le différentiel entre les prix courants et réels s'est drastiquement réduit. En effet, au cours des deux années 2001-2002, on pouvait constater 1,7 points de pourcentage de différence alors qu'en 2003, le différentiel était déjà descendu à 0,7.

Les développements des cotations des terrains présentent des différences très significatives entre les circonscriptions géographiques et les zones altimétriques. Dans le Midi, seuls les terrains de plaine et de la colline littorale dépassent les 10.000 euros par hectare, alors que l'on constate des valeurs moyennes autour de 20.000 euros par hectare dans les zones de

Variation % valeurs foncières moyennes, 2004-00



Source: INEA, Banque de données des valeurs foncières.

plaine de l'Italie du centre; dans les régions septentrionales, la plupart des prix moyens est supérieure à 20.000 euros, avec un maximum de plus de 36.000 euros par hectare de terrain de plaine dans le Nord-Est. La différence entre les fortes dynamiques des valeurs foncières dans les régions septentrionales (avec des croissances de 3 - 4%) et la stagnation prédominan-

te mise en évidence dans les autres régions (1%) se confirment.

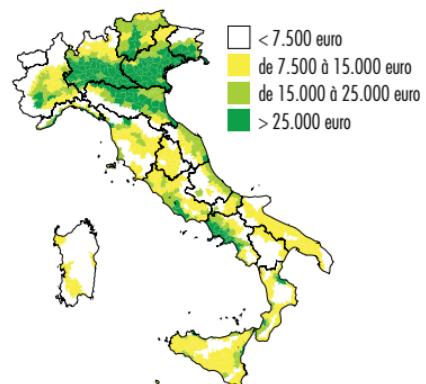
Les conducteurs de moyennes et grandes entreprises ont contribué de façon déterminante du côté de la demande, ainsi que les opérateurs extra agricoles dans quelques zones, à soutenir les échanges alors que l'offre est représentée principalement par des agriculteurs anciens et à mi-temps.

Exploitations agricoles et SAU relative par titre de possession des terrains (%), 2003*

	Propriété		Loyer		Utilisation gracieuse	
	Exploitations	Superficie	Exploitations	Superficie	Exploitations	Superficie
Piémont	4,1	6,3	10,7	13,8	5,5	8,9
Vallée d'Aoste	0,2	0,1	0,7	1,2	0,2	0,3
Lombardie	2,8	5,1	10,7	14,8	3,9	5,5
Trentin-Haut-Adige	2,5	3,7	3,1	2,3	1,8	1,7
Bolzano-Bozen	1,1	2,4	1,9	1,6	0,4	0,7
Trente	1,4	1,3	1,3	0,7	1,4	1,0
Vénétie	7,4	6,2	9,4	7,2	6,6	3,7
Frioul Vénétie Julienne	1,2	1,5	2,7	1,7	4,5	4,0
Ligurie	1,4	0,4	0,9	0,2	2,2	1,2
Emilie-Romagne	4,3	7,2	9,1	12,0	3,6	3,7
Toscane	4,5	6,3	5,2	6,1	3,4	5,0
Ombrie	2,2	2,8	2,9	3,0	1,2	1,3
Marches	2,8	3,7	3,3	4,7	1,7	2,5
Latium	6,7	6,2	3,3	3,4	4,4	5,7
Abruzzes	3,1	3,4	3,1	2,4	5,3	4,0
Molise	1,4	1,7	2,0	1,1	2,1	3,3
Campanie	8,5	4,5	11,0	3,3	13,4	5,9
Pouilles	14,9	11,9	4,0	3,3	11,5	10,7
Basilicate	3,8	4,7	3,0	2,8	4,4	4,6
Calabre	8,2	4,8	3,7	1,8	8,3	6,5
Sicile	15,3	11,3	4,9	4,6	13,4	12,0
Sardaigne	4,4	8,2	6,2	10,4	2,7	9,6
ITALIE	1.864.921	9.372.602	244.159	3.165.132	132.904	578.076

* La même exploitation peut avoir plusieurs typologies de possession.

Valeur moyenne des terrains par région agricole, 2004



Selon les données diffusées par l'EuropaStat en 2003, la superficie à louer en Italie a atteint les 3,7 millions d'hectares (+22% par rapport à 2000) et représente 28% de la SAU. En 2004, le marché des locations a été caractérisé par une stabilité générale des loyers et par la prédominance de la demande pour des cultures spécialisées et de qualité.

Résultats Productifs

En 2005, la production agricole aux prix de base, sylviculture et pêche incluses, a baissé de 6,5% en valeur par rapport à 2004, résultat d'une diminution des quantités produites de 2,0% et de la chute des prix de 4,6%. Les résultats par secteur soulignent une baisse généralisée des quantités produites, surtout pour les cultures d'arbres (-3,2%). En ce qui concerne les herbacés, la diminution a été de -1,8%, avec une plus grande intensité pour les productions de céréales (-7,3%) et, en particulier, pour le blé dur (-20,2%); les plantes légumineuses à grains, à l'inverse, ont enregistré une croissance productive de 12,2%.

Dans le secteur des productions industrielles, on a enregistré une légère augmentation (22,1%), grâce surtout à la betterave à sucre (66,9%), à laquelle des récupérations consistantes se sont associées

pour le soja (7,3%), le tournesol (6,4%) et le colza (17,3%). En perspective, la culture betteravière devra toutefois être confrontée avec la réforme de la PAC, qui prévoit, dès 2006/07, la réduction de moitié des niveaux productifs actuels.

La baisse des récoltes a également concerné le secteur des cultures horticoles (-1,2%), avec des différentia-

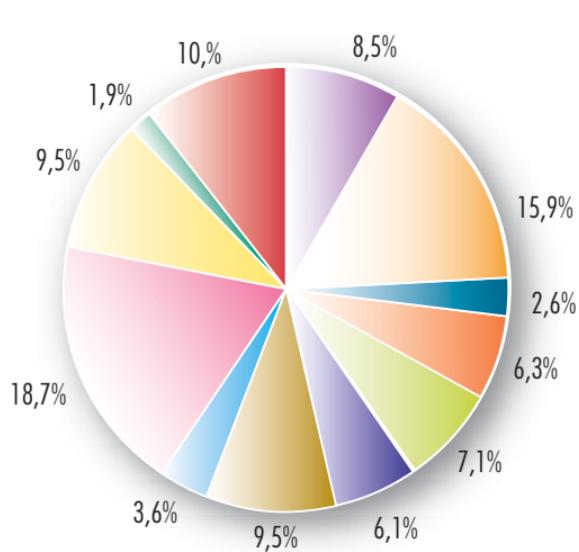
tions importantes entre les différentes productions; les fraises (-8,0%), les oignons et les poireaux (-6,2%), les pastèques (7,2%), les épinards (-5,5%), les tomates (-5,0%), les pommes de terre (-3,7%) et les artichauts (-3,9%) sont en baisse; les melons (13,0%), l'ail (10,0%), les choux-fleurs (9,2%), les haricots (3,6%), la laitue

Production aux prix de base par secteurs, 2005

	Italie		Variation % 2005/04	
	mio. euros	%	quantité	prix
Cultures herbacées	13.819	28,7	-1,8	-8,4
Cultures arboricoles	11.497	23,9	-3,2	-4,2
Cultures fourragères	1.612	3,4	-1,5	-3,3
Elevage	13.605	28,3	-1,8	-5,1
Services annexes ¹	4.662	9,7	-2,0	1,9
Sylviculture	457	1,0	-1,3	-0,8
Pêche	2.428	5,0	5,3	5,1
TOTALE	48.080	100,0	-2,0	-4,6

¹ Travail actif et passif des Entreprises de Travaux Agricoles, conditionnement de produits agricoles, entretien des parcs et jardins, services annexes à l'élevage, fécondation artificielle, nouvelles installations industrielles.

Production agricole aux prix de base par principaux secteurs (mio. euros), 2005



	TOTAL	45.196
Céréales et légumes secs ¹	3.825	
Légumes ²	7.191	
Cultures industrielles ³	1.176	
Floriculture	2.826	
Vignes	3.219	
Oliviers	2.770	
Fruits et agrumes	4.309	
Cultures fourragères	1.612	
Viandes	8.434	
Lait	4.312	
Oeufs et autres ⁴	859	
Services annexes ⁵	4.663	

¹ Les légumes secs atteignent 81 mio. euros.

² Y compris les pommes de terre (544 mio. euros) et les haricots frais (237 mio. euros).

³ 3 Betterave à sucre (670 mio. euros), tabac (330 mio. euros), tournesol (59 mio. euros) et soja (98 mio. euros).

⁴ Dont le miel 27 mio. euros.

⁵ Travail actif et passif des Entreprises de Travaux Agricoles, conditionnement de produits agricoles, entretien des parcs, et jardins, nouvelles installations industrielles.

Principales productions végétales, 2005*

	Quantité		Valeur ¹	
	000 t	var. % 2005/04	mio. Euros	var. % 2005/04
Blé tendre	3.298	6,6	427	-44,4
Blé dur	4.427	-20,2	850	-38,8
Maïs dur	10.494	-7,7	1.425	-38,6
Riz	1.438	-5,6	461	-19,2
Betteraves à sucre	14.245	66,9	670	53,0
Tabac	113	-3,7	330	-7,1
Soja	556	7,3	98	-46,8
Tournesols	291	6,4	59	-32,6
Pommes de terre	1.754	-3,7	544	-19,5
Tomates	7.302	-5,0	1.160	1,0
Raisin de table	1.647	17,4	583	-11,3
Raisins de cuve vendus	3.921	-5,9	790	-27,5
Vin ² (000 hl)	21.738	-4,4	1.834	-20,1
Huile ²	624	-13,4	2.550	-2,4
Pommes	2.113	-1,1	732	-11,8
Poires	922	5,1	523	15,0
Pêches et nectarines	1.699	-0,6	655	2,3
Oranges	2.440	15,9	720	7,5
Citrons	601	3,1	291	-0,4
Mandarines et clémentines	647	5,8	238	-8,5
Kiwis	462	7,6	286	-9,0

* Ces données sont provisoires.

¹ Aux prix de base.

² D'après la nouvelle méthodologie SEC95, le vin et l'huile produits à base de raisins et d'olives de l'exploitation sont compris dans le secteur "agriculture". La production des coopératives et de l'industrie alimentaire est exclue.

(2,8%), les pois (1,4%) et les poivrons (1,2%) sont en augmentation. La diminution des cultures florales a continué (-1,3%), également face à une nette récupération des prix (8,2%); la production du secteur des pépinières est en croissance (1,7%). Les cultures des arbres ont été influées, au cours de la dernière année, par la dynamique négative des produits vitivinicoles, avec des quantités moins importantes de raisins vinifiés et de vin produit (-4,4%). L'olivier, même en étant favorisé par une année productive, a ressenti les conditions climatiques négatives de la fin de l'été, c'est pourquoi la production d'huile a diminué de 13,4%. Les fruits, surtout les noisettes (-37,9%), les nectarines (-3,7%) et les pommes (-1,1%) sont également en baisse. A l'inverse, les abricots (9,0%), les cerises (8,1%) et les kiwis (7,6%) sont en croissance. On note la

croissance productive des agrumes (10,6), malgré la présence d'une nette baisse des prix (-7,6%).

Le bilan est négatif pour les cultures fourragères, avec une baisse productive de 1,5%, à cause des conditions climatiques négatives. Le secteur zootechnique a également enregistré une chute diffuse des niveaux de production, surtout pour les viandes avi-

coles (-3,0%), bovines (-3,8%), ovi-caprines (-3,9%) et porcines (-2,8%). La production de viande de lapin, de gibier et d'autres viandes secondaires (4,5%) est en croissance. Une légère baisse a caractérisé la production de lait bovin (-0,8%), alors qu'une croissance importante a eu lieu pour le miel (14,4%), également à cause de l'absence d'adversités climatiques

dans la phase de floraison.

La production de sylviculture a présenté une diminution de 1,3%, en raison de la baisse du bois à travailler et du bois à chauffer.

En ce qui concerne les activités de services connexes, on a enregistré une modeste baisse (-2,0%), tout comme pour les activités secondaires des entreprises agricoles (-1,1%), accompagnée d'une baisse des prix.

Dans l'UE des 25, l'année agricole 2005 a été caractérisée par une baisse de la production végétale et zootechnique. Dans le secteur des cultures végétales, on estime des baisses pour les céréales (-11%), les graines oléagineuses (-2,5%), l'huile d'olive (-4%), le vin (-12%), et la tomate destinée à la transformation industrielle (-10%). Dans le secteur zootechnique, les productions de viandes bovines (-1%), porcines (-0,5%), et ovicaprines (-1,6%) baissent. La

Principales productions animales, 2005 *

	Quantité¹		Valeur²	
	000 t	var. % 2005/04	mio. Euros	var. % 2005/04
Viande bovine	1.453	-3,8	3.336	-3,6
Viande porcine	1.878	-2,8	2.239	-5,1
Viande ovine/caprine	67	-3,9	241	-18,7
Productions avicoles	1.374	-3,0	1.560	-22,2
Viande de lapin et de gibier	429	4,5	886	-0,9
Oeufs (millions de pièces)	12.898	-1,2	821	-12,2
Lait de vache ³ (000 hl.)	105.089	-0,8	3.867	-2,3
Lait ovin/caprin (000 hl.)	6.329	-0,3	444	-7,3
Miel	118	14,6	27	12,1

* Ces données sont provisoires.

¹ Poids vif pour la viande.

² Aux prix de base.

³ Y compris le lait de buffle.

production de viande avicole (+0,8%) augmente légèrement, alors que la

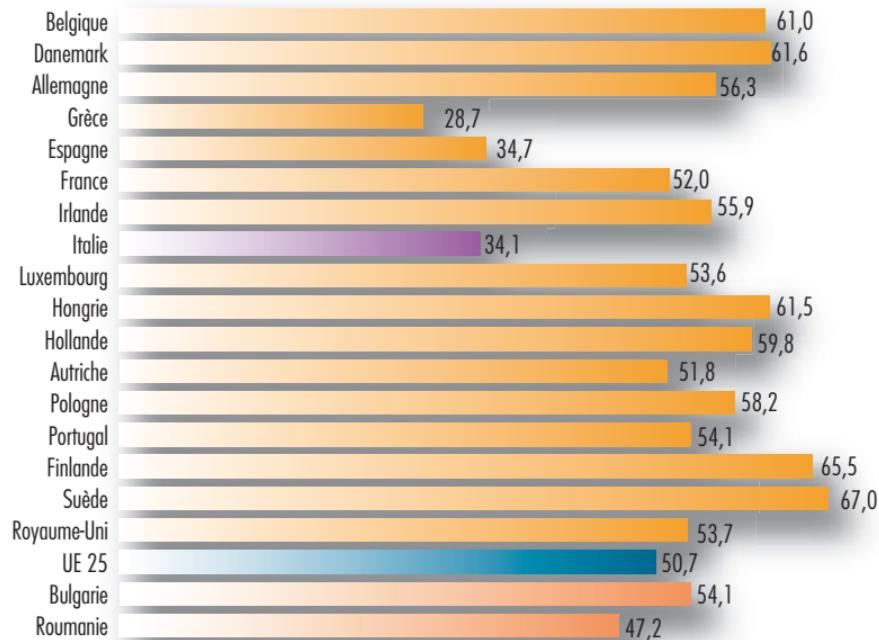
production de lait (-0,6%) diminue. Pour l'ensemble de l'UE, on enre-

gistre une baisse du rendement agricole en termes réels de plus de 6%.

Production agricole aux prix de base dans les pays de l'UE, 2004 (%)

	Production	Consommations intermédiaires
Belgique	2,1	2,5
Danemark	2,6	3,1
Allemagne	13,3	14,8
Grèce	3,7	2,1
Espagne	13,3	9,1
France	19,6	20,1
Irlande	1,9	2,1
Italie	13,8	9,3
Luxembourg	0,1	0,1
Hongrie	2,0	2,4
Hollande	6,2	7,3
Autriche	1,8	1,8
Pologne	4,3	5,0
Portugal	2,2	2,4
Finlande	1,3	1,7
Suède	1,4	1,9
Royaume-Uni	7,5	7,9
UE 25 (mio. euros)	330.455	167.672
Bulgarie (mio. euros)	3.464	1.875
Roumanie (mio. euros)	13.654	6.449

Consommations intermédiaires/Production (%)

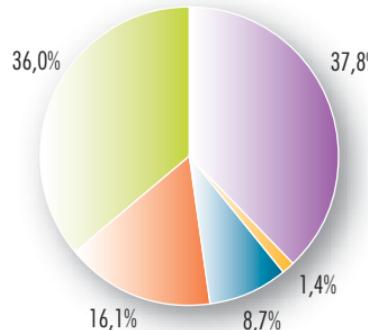


Marge Brute Agricole

En 2005, les consommations intermédiaires (semences, engrains, aliments pour animaux, énergie, services, etc.) constituaient 37,8% de la marge brute agricole, subventions à la production et impôts indirects inclus. Les salaires représentaient 16,1% du total. La rémunération du travail autonome (cultivateurs, exploitants et aide familiale), du capital et de l'exploitation, y compris les amortissements, atteignait 36%.

Les subventions et aides accordées par l'Etat, les Administrations centrales, les Régions et l'UE représentaient environ 8,7%.

*Composition du revenu agricole, 2005**



	TOTAL	51.052
Consommations intermédiaires	19.319	
Impôts indirects sur la production	738	
Subventions à la production	4.435	
Revenus du travail salarié	8.198	
Revenus du travail indépendant, du capital et de l'exploitation ¹	18.362	

* Y compris sylviculture et pêche.

¹ Inclut les amortissements.

Consommations Intermédiaires

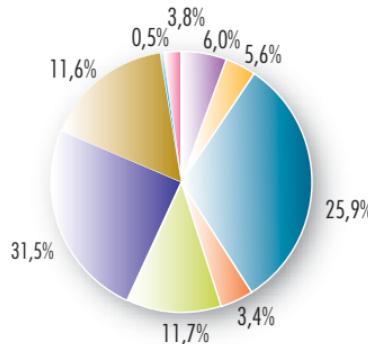
En 2005, les dépenses pour les consommations intermédiaires de l'agriculture, pêche et sylviculture incluses, ont baissé de 2,3% en valeur, avec une diminution des quantités utilisées (-1,7%) et une légère baisse des prix (-0,7%).

La baisse des emplois a concerné presque tous les moyens techniques, à l'exception de l'énergie motrice (+0,2%). Pour les autres secteurs, on enregistre des diminutions pour les engrais (-3,5%), pour les produits phytosanitaires (-1,9%), pour les semences (-3,2%) et pour la nourriture et les dépenses différentes pour le bétail (-0,8%).

En outre, on a enregistré une baisse (-2,6%) pour le secteur des services et d'autres biens, qui inclut un ensemble de secteurs.

Les quantités utilisées pour les activités forestières baissent (-4,3%), alors que les quantités de la pêche

Principales catégories de consommations intermédiaires en agriculture, sylviculture et pêche (mio. euros), 2005



	TOTAL	19.319
Engrais	1.164	
Semences	1.086	
Aliments pour animaux ¹	5.003	
Pesticides	649	
Énergie	2.253	
Autres biens et services ²	6.087	
Réémployés ³	2.251	
C.I. sylviculture	91	
C.I. pêche	735	

¹ Y compris les autres dépenses pour le bétail.

² Dépenses générales, services d'intermédiation financière, activités de conseil, eau, transports, cotisations associatives, entretiens, etc.

³ Cette rubrique comprend, entre autres, les semences vendues par des exploitations agricoles à d'autres exploitations agricoles, les productions fourragères écoulées par vente directe, les produits utilisés pour alimenter le bétail, et la paille provenant des céréales.

et de l'aquaculture enregistrent une hausse (4,2%).

Concernant les prix, on a enregistré une croissance en particulier pour l'énergie motrice (11,8%) et surtout

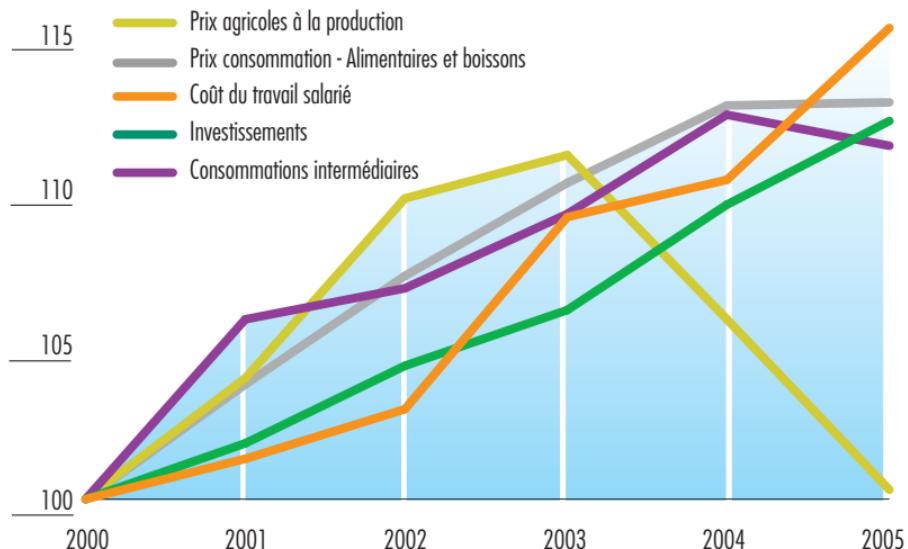
pour le gasoil (28,0%), en plus des engrais (6,0%), dont l'urée (18,8%); à l'inverse, les prix du secteur des aliments (-7,7%) et des réutilisations (-6,3%) ont baissé.

Prix et Coûts

En 2005, les prix des consommations intermédiaires agricoles ont baissé en moyenne de 0,8% alors que ceux des investissements ont augmenté d'environ 2,5%. Le coût du travail salarié a augmenté de 4,4%; les salaires bruts ont augmenté (8,6%), également suite à la croissance de l'input de travail salarié dans le secteur (3,6%).

En moyenne, les prix agricoles à la production ont présenté une baisse de 5,1%, qui suit celle de l'année dernière (4,9%). Des diminutions des prix plus significatives sont signalées dans le secteur vinicole (-12,7%), alors que des augmentations ont eu lieu pour les produits horticoles qui après l'écroulement de l'année dernière ont enregistré des signaux de récupération (5,1%). Une légère baisse (-1,5%) a été enregistrée pour les fruits. Le mauvais cours des prix

Indices (base 2000 = 100)



dans le secteur zootechnique s'est étendu non seulement aux viandes mais également aux productions d'oeufs (-11,1%) et à tout le secteur laitier (-2,1%).

L'évolution de la raison d'échange

de l'agriculture, mesurée par le rapport entre l'indice des prix à la production et le rapport des consommations intermédiaires, a présenté une détérioration sensible par rapport à 2004 (-4,3%).

Crédit de l'agriculture

En 2005, la croissance des emplois bancaires pour le secteur agricole a été de 6,3%, plus élevée que la croissance enregistrée pour l'ensemble des activités économiques (5,4%). Le rapport entre tous les emplois et la production agricole est monté de 8 points de pourcentage, en passant de 58,2 à 66,2%. La dynamique des financements a confirmé le procédé de recomposition de la structure financière des entreprises vers les fonds à plus longue échéance: les emplois à moyen et long terme sont passés de 67,9 à 69% du total des emplois, en enregistrant une croissance de 11,5% face à 2,8% pour le court terme. Les prêts concédés pour les investissements à moyen et long terme se sont concentrés dans l'acquisition des constructions et des bâtiments ruraux non résidentiels, avec une croissance d'environ 110%; à l'inverse, l'acquisition

d'immobiliers et d'autres moyens techniques (-11,2%) ainsi que l'acquisition de machines et d'outillages (-6,7%) sont en baisse.

*Financements bancaires pour l'agriculture**

Années	Total mio. euros	Court terme %	Moyen et long terme %	Sur production ¹ %
2002	24.991	35,0	65,0	51,6
2003	27.726	32,8	67,2	56,3
2004	29.943	32,1	67,9	58,2
2005	31.831	31,0	69,0	66,2

* Par rapport aux éditions précédentes, les données se réfèrent au montant total des financements bancaires et non seulement aux montants des opérations classées comme "crédit agricole".

¹ Production, aux prix de base, agriculture, sylviculture et pêche.

Source: Observatoire Banques et Entreprises - ABI.

Financements au delà du court terme à l'agriculture (affectations en mio. euros), 2005

Financements	Total	Var. % 2005/04	Part crédit facilité/total %
Machines et outillage ¹	1.703,6	-6,7	15,3
Achat immobiliers ruraux ²	686,0	-11,2	5,3
Constructions et bâtiments ruraux	2.966,9	109,7	0,6
En total	5.356,5	33,5	5,9

¹ Moyens de transport et divers produits agricoles inclus.

² Terrains agricoles inclus.

Source: Banque d'Italie.

Résultats productifs selon le RICA

A partir de l'année comptable 2004, dans 25 pays européens, le nombre total d'entreprises qui participent au Réseau d'Information Comptable Agraire (RICA) s'élève à environ 81.000 unités, composées seulement des entreprises dites «professionnelles» ou des entreprises destinées au marché et en mesure d'assurer un rendement suffisant pour l'entrepreneur agricole.

Dans chaque entreprise des données relatives à environ 1.000 variables physiques, structurelles ou économiques et comptables sont enregistrées; parmi celles-ci sont également

recueillies les informations relatives à l'accès et à l'utilisation des mesures de la PAC. En outre, les données relevées permettent de classer chaque entreprise par typologie productive et dimension économique (OTEX et UDE), paramètres utilisés également pour la classification des entreprises relevées durant les recensements; ceci rend possible la comparaison des données de l'échantillon avec l'univers de référence.

Dans les pages qui suivent, on présente une synthèse de la potentialité d'information de la RICA au niveau

européen et au niveau national. On rappelle que les données utilisées se réfèrent à l'entreprise dans son ensemble: outre les orientations productives dans lesquelles l'entreprise est spécialisée selon la classification typologique européenne, d'autres cultures et/ou élevages peuvent contribuer aux résultats présentés.

Pour des approfondissements ultérieurs, on renvoie au Site RICA-INEA (www.inea.it/rica). La définition des variables utilisées est contenue dans le glossaire RICA présent à la fin de cet ouvrage.

L'année comptable 2003 a représenté un tournant dans l'histoire de la RICA italienne; en effet, à la suite d'accords précis institutionnels entre MiPAF, ISTAT, Régions et INEA, les deux enquêtes économiques sur l'agriculture (RICA et REA) ont été intégrées avec un renouvellement radical de l'échantillon RICA en conséquence, extraït désormais selon les critères de probabilité à partir de l'univers des entreprises agricoles défini par

le V recensement déroulé en 2000. Les informations recueillies par le réseau comptable italien ont désormais une valeur inférentielle grâce à l'usage de poids calculés avec une procédure statistique adaptée. Pour des informations plus détaillées sur le projet d'intégration, consultez le site INEA (www.inea.it/RICA). Ci-dessous, on présente un aperçu des élaborations des données RICA relatives à l'année comptable 2003 étendues

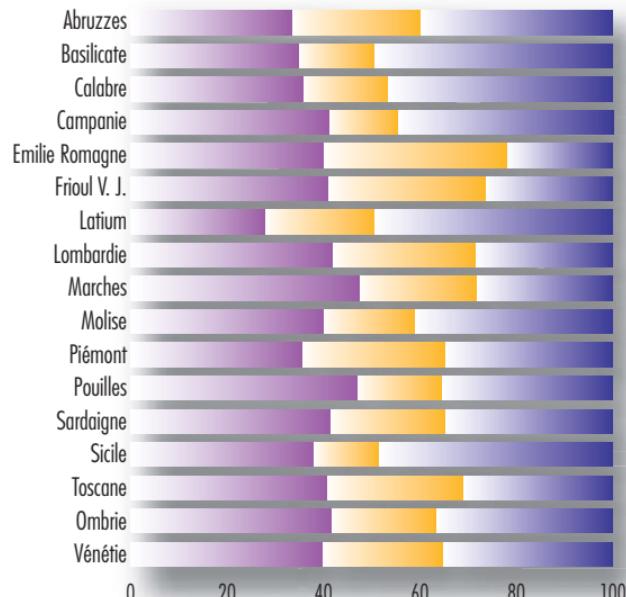
au champ d'observation en utilisant les poids calculés par ISTAT. Pour des raisons d'utilisation correcte des données statistiques, on rappelle que les informations relatives aux régions dont le nombre d'échantillon pour le pôle OTEX est au moins supérieur à 10 unités sont publiées. On souligne que les données présentées ici ne sont pas immédiatement comparables avec les données publiées les années précédentes.

Italie: résultats par OTEX - Moyenne des exploitations, 2003

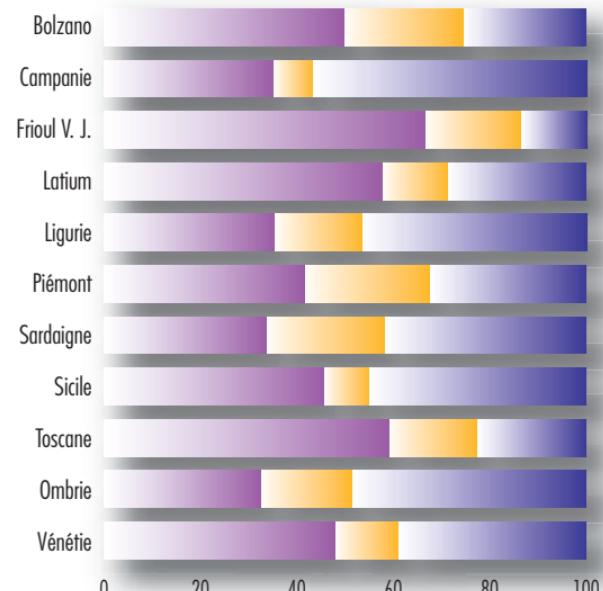
	SAU ha	UL	ULF	PBC euros	Subventions euros	Coûts variables euros	Coûts fixes euros	Revenu net euros
Cultures arables	21,39	1,08	0,96	39.390	8.710	15.022	11.706	13.233
Horticulture	1,71	1,78	1,38	60.619	638	25.457	12.408	22.914
Arboriculture	8,23	1,29	0,97	37.947	3.222	13.541	10.416	14.109
Culture herbacée	33,74	1,75	1,65	96.531	8.613	52.415	20.418	40.421
Granivore	12,68	2,21	2,06	334.484	5.100	167.014	42.146	131.355

Source: Rica-Inea.

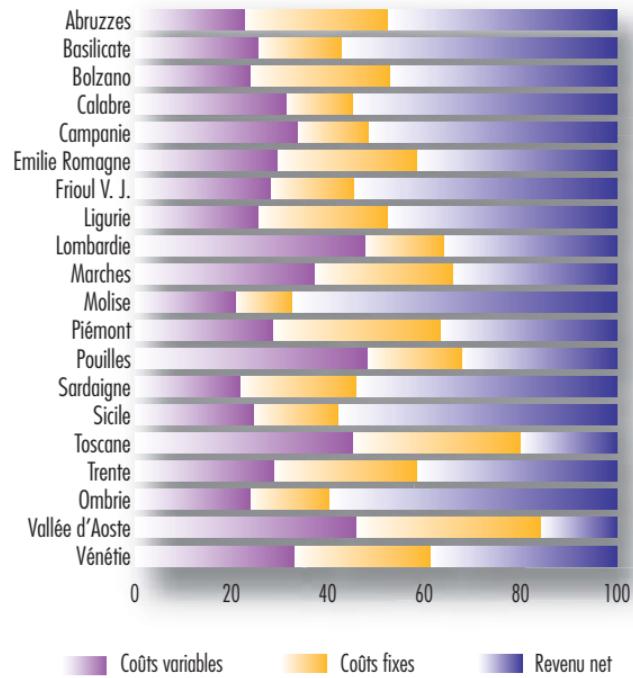
*Exploitations spécialisées dans les cultures arables,
composition de la PBC moyenne en pourcentage*



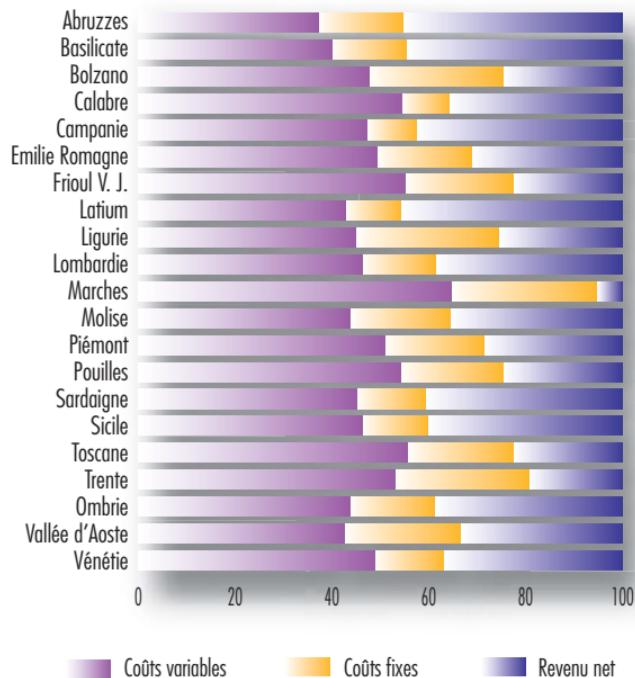
*Exploitations spécialisées dans l'Horticulture,
composition de la PBC moyenne en pourcentage*



*Exploitations spécialisées dans l'Arboriculture,
composition de la PBC moyenne en pourcentage*



*Exploitations spécialisées dans l'élevage des herbivores,
composition de la PBC moyenne en pourcentage*



RICA Européen

On présente ci-dessous les indicateurs de productivité et de rendement de terre et de travail relatifs aux entreprises nationales et européennes spécialisées dans 4 secteurs clef de l'agriculture communautaire: cultures COP, viniculture, bovins de lait et bovins de viande.

L'hétérogénéité de l'agriculture communautaire se manifeste pleinement dans les données RICA: en effet, à l'intérieur de chaque secteur également, on enregistre des différences de production et de rendement consistantes, reconductibles à la dotation différente de terre et de travail, mais également à l'efficacité de gestion.

Dans le secteur des terrains ensemencés (cultures COP), les performances des entreprises italiennes et grecques apparaissent déterminées par la dimension physique réduite

(22 hectares et 13 hectares contre, une moyenne européenne de 62 hectares) qui s'accompagne d'une surdotation de travail (0,04 UT/hectare et 0,05 UT/hectare contre 0,02 UT/hectare). Les entreprises danoises se démarquent de par leur productivité plus élevée grâce à la combinaison de disponibilité limitée de main-d'œuvre (0,01 UT/hectares) et des surfaces inférieures à la moyenne (51 hectares). En revanche, la basse productivité des entreprises espagnoles ne semble pas attribuable à la dotation de facteurs presque identiques à la moyenne européenne (respectivement 64 hectares et 0,02 UT/hectare). Les entreprises françaises, allemandes et britanniques enregistrent de grandes extensions physiques (102, 145 et 168 hectares de SAU) avec un faible emploi de main-d'œuvre (0,01 UT/hectare dans les trois cas). La

productivité ne se reflète pas pleinement en rendement: les entreprises danoises sont même en perte, alors que les entreprises ibériques enregistrent un rendement supérieur à la moyenne, également grâce à la structure des coûts et à l'incidence des contributions. En effet, pour les entreprises espagnoles, les consommations intermédiaires représentent seulement 37,9% de la PB (production brute) alors que les subventions concourent pour 31,5% à sa formation, les valeurs correspondantes sont 53,8% et 19,4% dans les entreprises danoises et 49,2% et 27,6% dans les entreprises européennes. Dans les entreprises italiennes, les contributions représentent 25,4% de la valeur de la production destinée pour 40% à la couverture des consommations intermédiaires. Les entreprises françaises spécialisées en viticulture brillent en se

Productivité et rentabilité du travail - moyennes des exploitations 2001-2002-2003 (euros)

	COP		Vin		Lait bovin		Viande bovine	
	PB/UT	RN/UTF	PB/UT	RN/UTF	PB/UT	RN/UTF	PB/UT	RN/UTF
Belgique	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	79.924	25.663	76.496	24.928
Danemark	110.220	-1.125	n.d.	n.d.	142.470	12.106	n.d.	n.d.
Allemagne	90.294	15.285	45.105	19.438	70.258	16.028	65.760	10.136
Grèce	22.596	6.491	15.511	10.408	34.244	13.153	21.616	8.639
Espagne	38.130	19.493	20.502	14.765	46.080	19.736	29.534	13.295
France	85.469	16.865	64.255	31.138	71.963	16.398	63.280	18.463
Irlande	85.242	29.602	n.d.	n.d.	60.707	25.109	21.897	8.998
Italie	33.223	11.898	33.438	18.924	73.412	30.478	71.854	25.773
Luxembourg	57.053	-1.818	54.676	33.814	87.478	25.984	81.371	24.874
Hollande	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	125.752	26.929	91.804	15.437
Autriche	52.157	22.081	36.397	20.722	28.487	14.285	28.311	13.933
Portugal	27.010	10.009	11.660	6.332	28.992	8.080	20.549	9.366
Finlande	49.553	15.703	n.d.	n.d.	45.539	16.208	65.504	21.010
Suède	93.263	2.436	n.d.	n.d.	86.171	10.403	54.699	5.852
Royaume-Uni	107.682	22.159	n.d.	n.d.	105.271	29.729	57.451	11.833
UE	60.152	15.140	40.830	20.330	70.528	19.790	45.795	14.410

Source: élaboration sur données EU-FADN.

détachant nettement de la moyenne, grâce à la dimension physique supérieure (21 hectares contre 12,3) et à la dotation moins importante de travail (0,12 UT/ hectare contre 0,14);

en revanche, la structure des coûts est presque dans la moyenne avec les consommations intermédiaires qui pèsent 36,8% sur la PB (contre 33,9%) et les amortissements pour

11,9% (contre 13,2%). Les entreprises ibériques, même en enregistrant des indices inférieurs à la moyenne, manifestent un bon degré d'efficacité: le taux de PB destiné à

Productivité et rentabilité de la terre - moyennes des exploitations 2001-2002-2003 (euros/ha)

	COP		Vin		Lait bovin		Viande bovine	
	PB/SAU	RN/SAU	PB/SAU	RN/SAU	PB/SAU	RN/SAU	PB/SAU	RN/SAU
Belgique	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	2.940	929	2.166	695
Danemark	1.580	-13	n.d.	n.d.	3.166	185	n.d.	n.d.
Allemagne	1.254	137	9.522	3.114	2.474	494	1.761	243
Grèce	1.132	306	4.983	2.849	6.641	2.127	10.032	3.826
Espagne	573	263	1.609	852	4.013	1.646	751	327
France	1.178	203	7.638	1.947	1.847	400	1.106	305
Irlande	1.225	332	n.d.	n.d.	1.983	726	677	270
Italie	1.360	457	6.315	2.853	5.464	1.965	2.811	915
Luxembourg	1.078	-34	12.686	4.809	1.847	504	1.464	401
Hollande	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	4.905	959	8.453	1.356
Autriche	1.162	475	6.211	2.853	2.510	1.230	2.099	1.011
Portugal	650	209	2.565	895	3.121	788	550	233
Finlande	711	214	n.d.	n.d.	2.367	783	2.140	661
Suède	864	20	n.d.	n.d.	1.883	181	907	94
Royaume-Uni	1.152	150	n.d.	n.d.	2.660	542	834	149
UE	1.041	225	5.587	1.880	2.703	677	1.127	336

Source: élaboration sur données EU-FADN.

la couverture des consommations intermédiaires et aux amortissements est respectivement égal à 23,8% et 11,6%; en outre, elles sont caractérisées par une plus grande

surface de terrain planté de vignes (18,9 ha) et un recours moins important à la main d'œuvre (0,08 UT/ha). Les entreprises italiennes, désavantagées du côté des indica-

teurs sur l'efficacité du travail, à cause d'un plus grand emploi de main d'œuvre (0,19 UT/ha), récupèrent sur le facteur terre grâce à une extension moins importante

(6,8 ha). Les entreprises portugaises sont les moins efficaces également à cause d'une surdotation de travail (0,22 UT/ha), une dimension physique contenue (7 ha) qui est accompagné d'une spécialisation de production moins importante (les vignobles représentent 64,5% de la SAU de l'entreprise contre une donnée moyenne de 69,2%). Dans tous les pays, le poids des contributions publiques (1,8% de la PB) est négligeable, à l'exception des entreprises grecques dont les paiements pour les cultures représentent un quart de la valeur totale de la production.

Dans le secteur bovin de lait, les élevages danois caractérisés par une grande productivité de terre et travail mais fortement pénalisés en termes de rendement, également à cause de la plus grande dimension du troupeau (132 UBA contre une moyenne de 72) et de la SAU (81 ha

contre 46) du recours moins important au travail total (0,022 UT/ha contre 0,038) et, surtout familial (0,015 UTF/ha contre 0,034 UTF/ha) se mettent en évidence. A l'inverse, les élevages italiens enregistrent d'excellentes performances: la surdotation de main d'œuvre (0,074 UT/ha) et l'extension moins importante (27 ha) sont en effet, compensées par le plus grand chargement de bestiaire par unité de surface (2,4 UBA/ha contre 1,6) et par une plus grande incidence des consommations intermédiaires (51,6% contre 54,5) et des amortissements (8,6% contre 13%) sur la PB. Il semble pourtant juste de signaler que la supériorité des indicateurs économiques des entreprises nationales est reconductible à la structure du nouvel échantillon 2003 sensiblement déséquilibré vers les élevages de grandes dimensions.

Les excellents résultats des élevages hollandais sont à reconduire à un chargement de bestiaire élevé (2,5 UBA/ha) qui est accompagné d'une dotation de facteurs dans la moyenne européenne (0,039 UT/ha et 43 ha) et de coûts contenus (50% de la PB pour les consommations intermédiaires, 10,7% pour les amortissements). La valeur des indicateurs des entreprises espagnoles est expliquable par l'extension réduite des élevages (17 ha), le chargement élevé de bestiaire (2,3 UBA/ha), la surdotation de travail (0,087 UT/ha) compensée pourtant par une incidence moins importante des coûts: les consommations intermédiaires représentent 51,7% de la PB et les amortissements seulement 4,7%. Les élevages irlandais, même avec une dotation de facteurs proche de celle européenne (48 ha, 1,8 UBA/ha, 0,033 UT/ha) se caractérisent

sent par des productivités inférieures, mais des rendements supérieurs, grâce à un poids plus contenu des coûts sur la PB (50,7% pour les consommations intermédiaires, 8,6% pour les amortissements) et un plus grand taux de contributions (5,7% contre 2,7%).

Dans le panorama européen des élevages de viande bovine, les entreprises italiennes, belges, finlandaises, luxembourgeoises et hollandaises se mettent en évidence grâce à des indices de productivité et de rendement supérieurs à la moyenne, à l'inverse des entreprises ibériques, irlandaises et portugaises. Aux Pays Bas, les élevages de viande sont caractérisés par une extension plus contenue (12 ha contre 53), par un plus grand recours à la main d'œuvre (0,09 UT/ha contre 0,02) compensé pourtant pas la plus haute intensité de chargement de bes-

tiaire par unité de surface (12 UBA/ha contre 1,1); les consommations intermédiaires pèsent 50,9% sur la PB face à une donnée européenne de 54,2%, alors que le taux de subventions est plus contenu et qu'il contribue à la formation de la valeur de la production (13,2% contre 22,8%). Les élevages belges et italiens ont une organisation productive semblable: une dotation de travail un peu supérieure à celle européenne (respectivement 0,03 UT/ha et 0,04) qui est accompagnée d'un degré d'intensité de bestiaire plus important (2,1 UBA/ha et 1,8); des différences émergent en termes d'habileté de gestion avec les entreprises belges qui destinent seulement 49,7% de la PB à la couverture des consommations intermédiaires contre une donnée italienne de 56,6%. Dans les deux pays, pourtant le poids des contributions

publiques sur la valeur globale de la production apparaît plus contenu par rapport à la donnée communautaire: 17,3% en Belgique et 11,3% en Italie. En revanche, dans les élevages finlandais les subventions contribuent à 44,3% à la formation de la PB qui pour 61,4% est utilisée pour les consommations intermédiaires. Les entreprises portugaises, espagnoles et suédoises même toutes caractérisées par des chargements bas de bestiaire (0,5 UBA/ha les premières et 0,7 les deux autres) et des dotations de facteurs dans la moyenne, manifestent une diversité marquée dans les coûts: en effet, dans les élevages scandinaves, les consommations intermédiaires représentent 69,7% de la PB et les amortissements 31,7% alors que les valeurs correspondantes des élevages ibériques et lusitains représentent 46,4% et 48,1%, 5% et 13,6%.



FILIERE AGRO-INDUSTRIELLE

Composition

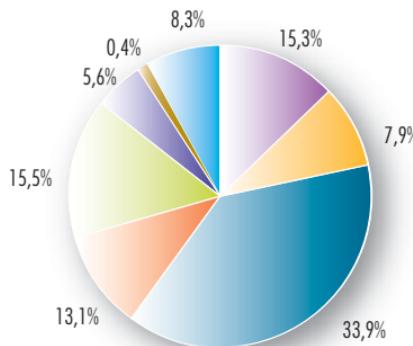
Le système agro-industriel est un ensemble d'activités au sein duquel l'agriculture interagit avec tous les secteurs auxquels elle est liée: production de matériel technique (engrais, pesticides, aliments pour animaux, énergie, etc.), industrie alimentaire, commercialisation, distribution et restauration collective.

En 2005, aux prix de base, le complexe agroalimentaire était estimé à environ 221 milliards d'euros, soit 15,6% du PIB. Il était principalement composé de presque 28,8 milliards de Valeur Ajoutée (VA) agricole, 19,3 milliards de Consommations intermédiaires agricoles, 17,5 milliards d'Investissements agro-industriels, près de 23,3 milliards de VA de l'Industrie alimentaire, 33,2 milliards de VA des Services de restauration et 85,2 milliards de valeur de la commercialisation et distribution.

Exprimées aux prix du producteur, la VA de l'agriculture et celle de l'industrie alimentaire atteindraient des valeurs assez différentes des données aux prix de base, respectivement d'environ 27,3 et 32,3 milliards d'euros. La valeur totale de

l'activité agro-industrielle atteindrait les 225 milliards d'euros; ce dernier chiffre prend en compte les subventions accordées à la production agricole et à la production de l'industrie alimentaire, respectivement de 2,0% et 0,5% du total.

Principales composantes du système agro-industriel aux prix de base (mio. euros), 2005*



	TOTAL 221.264
VA de l'Agriculture	28.761
Consommations intermédiaires agricoles	19.319
Commerce et distribution	85.199
VA Industrie alimentaire	23.342
VA Services de restauration	33.261
Impôts indirects du secteur agro-industriel	11.648
Subventions à la production ¹	2.234
Investissements agro-industriels ²	17.500

* Dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche sont comprises. Dans l'industrie alimentaire, les boissons et le tabac sont compris.

¹ Seulement les "autres subventions" (versement d'intérêts, catastrophes naturelles, aides nationales et régionales, etc.) et les subventions aux secteurs extra-agricoles (tabac, culture de betteraves, vin, transformation des tomates, etc.).

² Estimation sur les données Istat et Svimez.

Industrie Alimentaire

Le secteur de l'industrie alimentaire et des boissons compte environ 66.000 entreprises, dont 2.550 comptent plus de 20 employés (estimations Federalimentare). En 2005 le secteur comptabilisait près de 455.200 unités de travail et une part de 9,2% sur le total de l'industrie. D'importants déséquilibres persistent entre les régions: le Centre-nord concentre 70,5% des actifs et 74% de la VA aux prix de base.

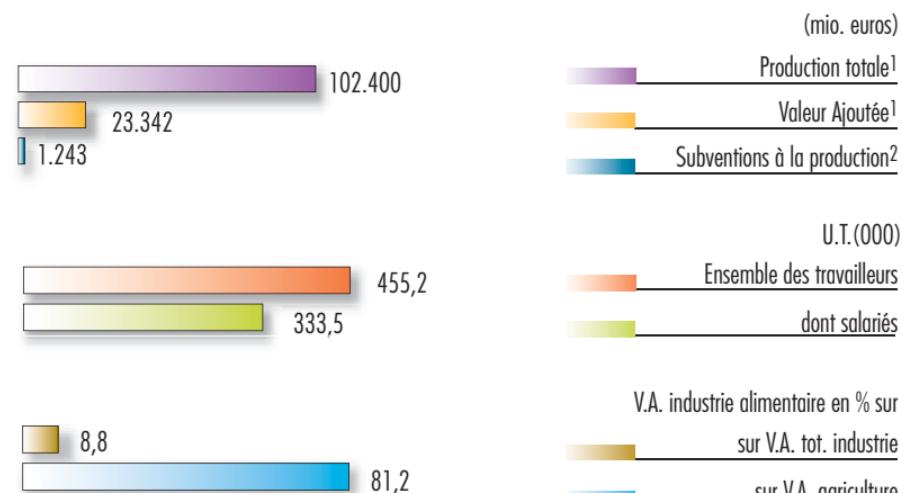
En 2005 la production du secteur a augmenté de 0,8%, contrairement aux activités manufacturières, qui ont baissé (-2,6%). L'industrie du tabac a chuté de 14,3%.

La VA de l'industrie alimentaire a enregistré une baisse en valeur de 0,9%, par rapport à 2004; en 2005 la part sur la VA de l'industrie au sens strict (activités d'extraction et manufacturières) et de l'agriculture est respectivement de 8,8% et

81,2%. Par rapport à 2004, les secteurs qui ont enregistré des hausses sont: la production de grains (3,1%), de farine de blé tendre (2,6%), de riz transformé (8,2%), le

traitement et la transformation du lait (1,5%), les glaces (10,5%), les huiles et les graisses raffinées (2,2%), les saucisses crues (1,7%), le sucre (55,3%), les assaisonne-

Industrie alimentaire: principaux agrégats macro-économiques, 2005*



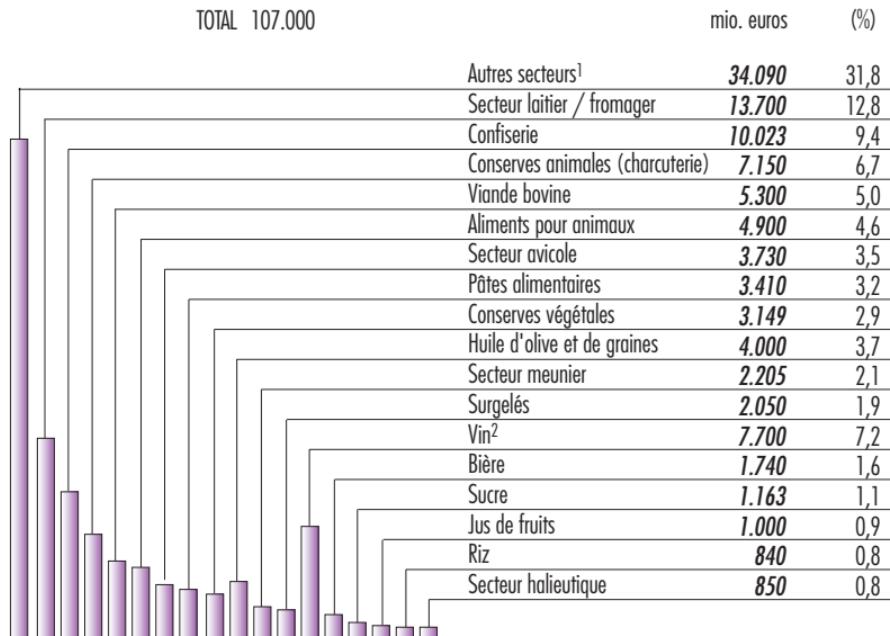
* Boissons et tabac inclus.

¹ Aux prix de base.

² Dans l'ensemble, total des subventions à la production et aux produits.

Source: estimations à partir des données ISTAT.

Chiffre d'affaires de l'industrie alimentaire par secteurs (mio, euros), 2005



¹ Dont produits pour enfants et produits diététiques 1.220 millions d'euros, boissons gazeuses 1.750, café 2.030, eaux minérales 3.100.

² Y compris les coopératives et les filières courtes (agriculteurs-producteurs).

Source: Federalimentare.

Production industrie alimentaire pays UE, 2002

Pays	Production mio euros	%
Belgique	27.276	3,8
Danemark	18.278	2,5
Allemagne	129.669	18,0
Espagne	69.134	9,6
France	129.570	18,0
Italie	90.726	12,6
Royaume-Uni	97.696	13,6
Autres	157.648	21,9
Total	719.997	100,0

Source: Eurostat.

ments et les épices (14,0%), les jus de fruits et les légumes (4,5%), vin (1,3%). A la baisse la transformation de la viande (-4,3%), les saucisses cuites (-2,3%), la transformation du poisson et dérivés (-1,3%), la transformation et la conservation de fruits et légumes (-5,8%), la semoule de grain dur (-2,4%), la

fabrication de boissons alcoolisées distillées (-2,5%).

Au sein de l'UE25, l'agroalimentaire est un des secteurs de pointe, avec une valeur ajoutée d'environ 185 milliards d'euros et 4,5 millions d'actifs, respectivement 10,5% de la

valeur ajoutée et 12,3% des actifs du secteur industriel. Le premier secteur est celui de la panification, du sucre et de la pâtisserie, qui représente plus d'un tiers de la valeur ajoutée et plus de 40% des actifs du secteur.

Industrie alimentaire dans l'UE*, 2002

	Valeur ajoutée mio. euros	Sur V.A. industrie %	Actifs 000 unités	Sur actifs ind. %	Va/actif 000 euros
Total UE 25	177.778	10,1	4.422	12,3	40,2
Viande	29.534	1,7	973	2,7	30,4
Laitier-fromager	17.505	1,0	396	1,1	44,2
Pain, pâtes alimentaires et autre ¹	65.332	3,7	1.908	5,3	34,2
Fruits et légumes et autre	28.771	1,6	574	1,6	50,1
Boissons	33.411	1,9	447	1,2	74,7
Secteur halieutique	3.225	0,2	124	0,4	26,0
 Bulgarie	 266	 -	 95	 -	 2,8
Roumanie	919	-	202	-	4,5

* Industrie du tabac non inclue.

¹ Sucre, confiserie, thé, café, produits diététiques et pour enfants, assaisonnements, épices.

Source: Eurostat.

Variation de la production, en quantité, de l'industrie alimentaire en Italie par secteurs (%)

Var. % 2005/04

Transformation du grain ¹	3,1
Pâtes alimentaires	-0,5
Riz transformé	8,2
Biscuits et panification	-0,7
Transformation de fruits et légumes ²	-3,6
Huiles et graisses végétales et animales	1,8
Abattage du bétail et transformation de la viande	-1,2
Laitier-fromager ³	2,9
Production de sucre	55,3
Confiserie	1,9
Assaisonnements et épices	14,0
Vin ⁴	1,3
Bière	0,0
Eaux minérales et boissons non alcoolisées	-0,9
Aliments pour animaux	-1,5
 TOTAL	 0,9

¹ Y compris farines de blé tendre, semoules de blé dur et produits amyloacés.

² Y compris jus de fruits et légumes (var. 4,5%).

³ Y compris fabrication de glaces (var. 10,5%).

⁴ De raisin non-autoproduit.

Distribution

Au 31 décembre 2005, le réseau commercial au détail fixe, représenté notamment par le secteur alimentaire, était constitué par 192.116 commerces, soit une hausse de 760 unités par rapport à l'année précédente (0,4%). Le résultat se ressent d'une évolution différente des commerces non spécialisés, qui présentent une hausse de 3.773 unités

(4,5%) et des commerces spécialisés qui, par contre, présentent une baisse surtout dans les secteurs des viandes, -910 unités (-2,4%), des fruits, 642 unités (-2,8%) et les autres commerces spécialisés, -1.476 unités (-6,9%). Le phénomène est imputable aussi à la tendance, désormais diffusée, d'enregistrer les nouvelles ouvertures comme catégo-

ries généralement alimentaires, étant donnée aussi la disparition des tables de marchandises.

Au niveau territorial, la consistance du réseau alimentaire présente des tendances diversifiées entre une faible baisse du Nord (-0,4%) et les hausses du Centre (0,6%) et du Sud (0,9%). En 2005 la valeur des ventes alimentaires du commerce fixe au détail a

Commerces alimentaires, 2005*

	Nord		Centre		Sud et Iles		Italie	
	quantité	%	quantité	%	quantité	%	quantité	%
Fruits et légumes	8.273	12,2	4.536	13,4	9.591	10,5	22.400	11,7
Viande et produits à base de viande	10.953	16,2	6.035	17,9	20.152	22,2	37.140	19,3
Poisson et produits de la pêche	1.531	2,3	1.415	4,2	5.328	5,9	8.274	4,3
Pain et pâtisserie	6.078	9,0	2.049	6,1	4.831	5,3	12.958	6,7
Vins, huiles et boissons	2.118	3,1	1.035	3,1	1.699	1,9	4.852	2,5
Autres alimentaires spécialisés	6.778	10,0	2.854	8,5	10.175	11,2	19.807	10,3
Alimentaires non spécialisés	31.822	47,2	15.790	46,8	39.073	43,0	86.685	45,2
Total	67.553	100,0	33.714	100,0	90.849	100,0	192.116	100,0
% du total des commerces	23,3		22,7		28,1		25,2	
DENSITE ¹	392		334		228		304	

* Sièges et unités locales.

Source: Observatoire National du Commerce, Ministère des Activités Productives.

¹ Habitants/commerce.

augmenté de 0,9%, avec une augmentation dans la grande distribution (1,2%) et une réduction dans les entreprises travaillant dans de petites surfaces (-0,7%). En ce qui concerne la répartition territoriale, les ventes ont augmenté au Nord-ouest (1,4%) et diminué au Sud (-0,9%).

La grande distribution

Au 1er janvier 2005, 7.821 supermarchés ont été recensés contre les 7.209 de 2004 (+8,5%).

Les unités de vente ont présenté une croissance de plus grande intensité dans les régions du Sud (10,2%) et du Nord-est (9,5%). La superficie totale de vente a augmenté, ayant atteint les 6,7 millions de m² (7,7%) et aussi l'emploi, avec un total d'environ 143.000 employés (5,5%). Le nombre d'hypermarchés est aussi à la hausse, ayant atteint 417 unités (7,5%), avec une superficie totale de vente de plus de 2,4 millions de m² (4,4%) et près de

72.000 employés (3,2%). Dans le Sud en particulier, on a enregistré une croissance plus élevée de la consistance (15,5%), de la superficie (10%) et du nombre d'employés (12,2%) dans les hypermarchés. En 2005, les ventes des supermarchés ont augmenté, en valeur, de 1,4%, par rapport à 2004, celles des hypermarchés - secteur alimentaire - ont diminué de 0,2% et celles des hard discounts ont augmenté de 1,4%.

Vente de produits alimentaires par la grande distribution, répartition par circonscription territoriale, 2005*

	Unités productives		Surface de vente ¹		Actifs ¹		Nombre d'unités par 100.000 habitants	Surface de vente m ² /1.000 habitants
	quantité	var. % 2005/04	m ²	var. % 2005/04	quantité	var. % 2005/04		
Nord	4.532	8,0	5.432.917	6,1	133.376	4,1	17,1	205,3
Centre	1.596	7,2	1.736.762	6,7	44.567	3,3	14,2	154,4
Sud et Iles	2.110	10,4	1.981.350	9,1	37.252	8,7	10,2	95,5
TOTAL	8.238	8,4	9.151.029	6,8	215.195	4,7	14,1	156,5

* Supermarchés et hypermarchés. Chiffres au 1er janvier 2005.

Source: Observatoire National du Commerce, Ministère des Activités Productives.

¹ Surface et actifs pour l'ensemble des secteurs, alimentaires et non alimentaires.

Consommation Alimentaire

En 2005 les ménages italiens ont dépensé environ 132.000 millions d'euros en alimentation et en boissons, y compris les boissons alcoolisées, soit une hausse en valeur de 2,1%. Le niveau général de la

consommation, en volume, a augmenté d'environ 2%. Par rapport à 1995, la part des consommations alimentaires, en valeur, dans le budget total des ménages est descendue de 18% à 15,9%. D'après l'ISTAT, la

Structure des consommations alimentaires, 2005

Produits	% de la dépense alimentaire	Taux % annuel moyen de variation 2005/95	
		quantité	prix
Viande	21,7	0,0	1,8
Pain et dérivés des céréales	18,1	2,2	1,6
Produits laitiers/fromagers et œufs	13,2	1,0	1,8
Légumes et pommes de terre	10,6	0,2	2,8
Fruits	6,6	0,0	2,5
Poisson	6,5	1,0	2,6
Sucre et pâtisserie ¹	6,5	1,1	2,2
Vin et boissons alcoolisées	5,5	1,3	3,3
Eaux minérales et autres boissons ²	5,3	1,9	1,6
Huiles et graisses	4,5	0,4	2,2
Café, thé et cacao	1,3	0,7	0,5
Autres aliments ³	0,3	1,5	1,4
TOTAL	100	0,9	2,0

¹ Confiture, miel, sirops, chocolat et pâtisserie.

² Boissons gazeuses, jus de fruits, etc.

³ Produits diététiques, épices, produits pour enfants, etc.

dépense pour les services de restauration (cantes, restaurants et restauration rapide) a été d'environ 61.500 millions d'euros en 2005, soit une hausse en valeur de 3,1%, causée essentiellement par l'augmentation des prix (2,5%). Entre 1995 et 2005 la part de cette catégorie, par rapport à la valeur des consommations alimentaires, est passée de 37,4% à 46,7% environ, témoignant d'une dynamique significative dans le changement des habitudes des consommateurs.

En termes de dépenses, les catégories les plus importantes sont: la viande (28.600 millions d'euros), le pain et les dérivés des céréales (23.800 millions), les produits laitiers/fromagers et les œufs (17.400 millions). Par rapport à 2004, on a enregistré des hausses, en volume, surtout dans le secteur des fruits (4,8%), des légumes et des pommes de terre

(3%), du sucre et des produits de confiserie (3%), du poisson (2,7%), de la viande (2%) et des boissons alcoolisées (6,2%). Des baisses ont été enregistrées pour les huiles et les

graisses (-1%).

Par rapport à 1995, la part de la viande, des fruits, des légumes, des huiles et des graisses dans les consommations alimentaires a diminué. A

l'inverse, le pain et les produits à base de céréales, les produits laitiers/fro-magers, le sucre et les produits de confiserie, les eaux minérales et les boissons alcoolisées et non alcoolisées ont gagné de l'importance.

Au niveau des circonscriptions territoriales, on constate des différences significatives: entre 2004 et 2005, la dépense par ménage pour les produits alimentaires passe, dans le Nord, de 450 à 454 euros par mois (0,9%) et dans le Centre de 455 à 467 euros (2,6%), tandis que dans le Sud on enregistre une baisse de 456 à 452 euros (-0,9%). La part de dépense alimentaire sur le total de la dépense moyenne mensuelle résulte plus importante dans les régions du Sud (23,6%) aussi en raison de la présence plus importante de ménages nombreux par rapport au Centre (18,8%) et au Nord (16,9%).

*Consommations alimentaires dans l'UE (Kg/hab.)**

	Allemagne	Grèce	Espagne	France	Italie	Hongrie	Pologne	UE 25
Céréales	111,7	199,4	106,7	108,0	158,4	157,0	153,7	121,6
Riz usiné	4,2	7,5	6,3	6,2	10,3	6,6	2,4	5,0
Pommes de terre	66,8	102,3	80,6	44,1	39,9	59,1	129,9	76,9
Tomates fraîches	7,6	63,9	16,7	13,9	20,7	4,8	0,1	10,3
Pommes	17,4	16,2	19,7	22,8	14,5	20,4	13,2	n.d.
Agrumes	46,2	80,1	51,1	n.d.	50,4	13,8	17,8	n.d.
Lait	65,7	63,1	103,0	75,2	62,7	61,7	109,1	82,5
Fromages	20,3	25,4	9,2	25,1	21,3	5,4	12,4	16,4
Oeufs	13,0	10,4	16,8	15,7	11,8	n.d.	11,7	13,2
Beurre	6,5	0,8	1,0	8,0	2,9	0,7	3,2	3,8
Total des viandes	89,5	80,9	120,7	104,7	91,3	n.d.	79,1	93,8
dont bovine	12,6	16,4	15,2	27,2	23,9	n.d.	6,6	19,7
dont porcine	54,5	26,3	60,0	35,8	38,1	n.d.	48,1	43,2
Huiles et graisses végétales	18,1	20,4	32,8	11,6	13,2	n.d.	5,7	n.d.
Sucre ¹	35,6	30,3	28,6	36,7	25,6	33,9	38,9	34,2
Vin ²	24,3	27,7	32,3	50,5	38,4	30,5	1,3	23,7
Dépense alim. sur tot. dépense % ³	11,7	15,3	16,0	14,4	14,7	18,2	19,4	12,9

* Les données datent de 2004.

² Litres par habitant.

¹ Équivalent sucre blanc.

³ Dépense alimentaire et boissons non alcoolisées.

Commerce Extérieur

Malgré la diminution de la production agro-industrielle, qui en 2005 enregistre une baisse de 4,7% à la différence de l'année précédente où elle avait augmenté de 2,5%, les exportations agro-industrielles continuent à augmenter (3,2%), même si les rythmes sont moins accentués, alors que les importations restent substantiellement stables (0,4%). L'effet sur le solde du budget a donc été positif, avec une réduction du déficit d'environ 500 millions d'euros. Les différents rythmes de croissance des flux en entrée et en sortie déterminent une amélioration des indices qui démontrent l'ouverture commerciale de notre pays, tout comme sa propension à exporter et son degré de couverture commerciale.

Pour ce qui est des échanges agro-alimentaires (agro-industriel net de tabac travaillé), l'incidence de 7%

des exportations agro-alimentaires sur les exportations totales d'Italie se confirme en 2005, alors que le poids des importations sur les échanges totaux nationaux diminue d'un point. 70,3% des importations vient de la zone communautaire et un

pourcentage très semblable (69,5%) constitue le taux d'exportation vers les 25 pays de l'UE, des pourcentages presque stables par rapport aux flux de 2004. Dans notre pays, les régions qui jouent un rôle particulièrement significatif dans les

Balance agro-industrielle*

AGRÉGATS MACRO-ÉCONOMIQUES		1995	2003	2004
Total de la production agro-industrielle ¹	(P)	54.805	74.960	71.422
Importations	(I)	24.027	29.956	30.081
Exportations	(E)	13.699	19.942	20.581
Solde	(E-I)	-10.328	-10.014	-9.500
Volume de commerce ²	(E+I)	37.726	49.898	50.662
Consommation apparente ³	(C = P+E)	65.133	84.974	80.922

INDICATEURS (%)

Degré d'autosuffisance ⁴	(P/C)	84,1	88,2	88,3
Propension à importer ⁵	(I/C)	36,9	35,3	37,2
Propension à exporter ⁶	(E/P)	25,0	23,5	25,4
Degré de couverture commerciale ⁷	(E/I)	57,0	66,6	68,4

* En millions d'euros courants, les données concernant la production agro-industrielle et le commerce comprennent aussi la rubrique "tabac transformé".

¹ Production agriculture, sylviculture, pêche et valeur ajoutée de l'industrie alimentaire aux prix de base (voir glossaire).

² Total des exportations et importations.

³ Production agro-industrielle, plus les importations, moins les exportations.

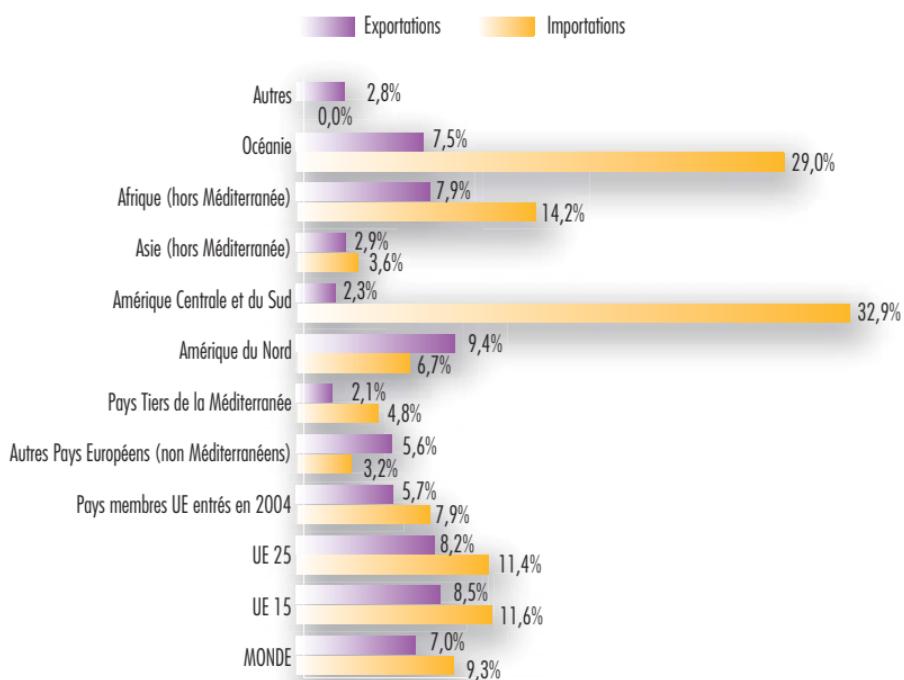
⁴ Rapport entre production et consommation.

⁵ Rapport entre importations et consommation.

⁶ Rapport entre exportations et production.

⁷ Rapport entre exportations et importations.

Part de l'agroalimentaire dans le total des échanges de l'Italie avec les autres zones, 2005



échanges agro-alimentaires sont le Piémont, la Lombardie, la Vénétie et l'Emilie-Romagne. Les Pouilles, la Sicile, et la Toscane sont en revanche des régions caractérisées par des flux importants d'exportation de produits agricoles.

Les 5 premiers produits agroalimentaires exportés d'Italie sont ceux représentatifs de la tradition productive méditerranéenne, c'est-à-dire les vins rouges et rosés VQPRD, les pâtes alimentaires, les conserves de tomate et de tomates pelées, l'huile d'olive vierge et extra vierge et la boulangerie et pâtisserie; du côté des importations, les 5 premiers produits achetés démontrent la faiblesse structurelle de quelques secteurs de notre pays: le flux d'entrée se concentre sur les viandes porcines, les viandes bovines, l'huile d'olive vierge et extra vierge, les crustacées et les mollusques congelés et les bovins d'élevage.

Commerce extérieur par secteurs agroalimentaires principaux (mio. euros), 2005

	Importations	Exportations	Sn* (%)		Importations	Exportations	Sn* (%)	
Céréales	1.236	55	-91		Dérivés des céréales	700	2.732	59,2
dont ceux issus de graines	51	22	-40		dont pâtes alimentaires	35	1.286	94,8
Légumes frais	676	752	5		Sucre et pâtisserie	1.064	696	-20,9
dont ceux issus de graines	153	52	-49		Viande fraîche et surgelée	3.650	683	-68,5
Légumes secs	91	25	-57		Viande préparée	221	790	56,2
Agrumes	189	113	-25		Poisson transformé et conservé	2.520	278	-80,2
Fruits frais	942	1.718	29		Légumes transformés	659	1.163	27,7
Fruits secs	620	230	-46		Fruits transformés	416	721	26,8
Fibres textiles brutes	219	12	-89		Produits laitiers et fromagers	2.843	1.459	-32,2
Graines et fruits oléagineux	472	21	-91	dont lait	689	6	-98,3	
dont ceux issus de graines	8	4	-34	dont fromage	1.220	1.167	-2,2	
Cacao, café, thé, arômes et épices	714	44	-88		Huiles et graisses	2.098	1.418	-19,3
Fleurs et plantes ornementales	380	458	9		Tourteaux, farines de graines oléagineuses	853	151	-69,9
Tabac brut	41	186	64		Boissons	1.228	4.068	53,6
Animaux vivants	1.399	48	-93	dont vin	268	2.948	83,3	
dont animaux de reproduction	95	17	-69		Autres produits de l'industrie alimentaire	1.982	1.776	-5,5
dont animaux d'élevage et d'abattoir	1.285	26	-96		TOTAL DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE	18.235	15.935	-6,7
dont autres animaux vivants	20	6	-56					
Autres produits des élevages	444	30	-87		TOTAL BALANCE AGROALIMENTAIRE	27.465	20.070	-15,6
Produits de la sylviculture	781	105	-76					
dont bois	468	8	-97		Tabac transformé	1.780	12	-98,7
Produits de la pêche	795	192	-61		TOTAL AGRO-INDUSTRIEL	29.245	20.082	-18,6
Autres produits	231	145	-23					
TOTAL DU SECTEUR PRIMAIRE	9.230	4.136	-38,1					

* Sn = solde normalisé (voir glossaire).



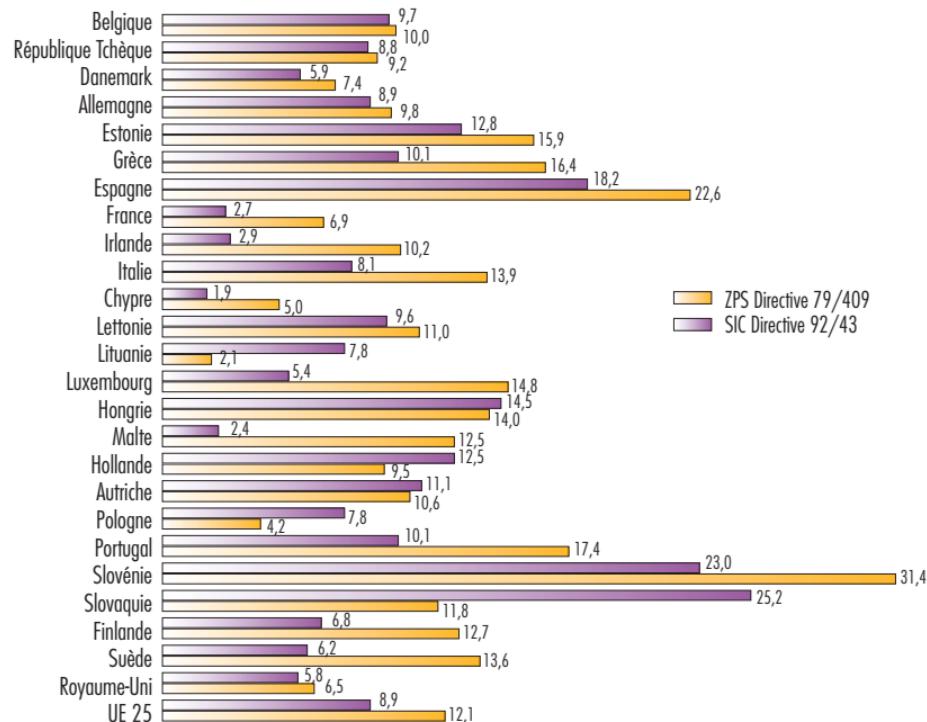
MULTIFONCTIONNALITÉ AGRICOLE

Politique environnementale

Les priorités de l'UE: la réduction des gaz de serre et la sauvegarde de la biodiversité

La plupart des émissions d'anhydride carbonique (CO₂) dans l'UE est causée par la production et par l'utilisation d'énergie (61%) et par les transports (21%), alors que l'agriculture a une incidence de 10% sur l'émission de méthane et protoxyde d'azote (European Environment Agency, 2005). Le système européen d'échange des taux d'émission (ETS) de CO₂ assignés aux Pays Européens par les Plans Nationaux (PAN) est l'un des mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto pour réduire de 8% (6,5% pour l'Italie) l'émission des gaz de serre. L'ETS, qui implique 11.500 installations industrielles, a pour but de rendre plus convenable pour les entreprises d'investir pour réduire les émissions plutôt que de dépasser la quantité annuelle qui leur est assignée, en acquérant les taux

Mise en place du Réseau Natura 2000 dans l'UE (% du territoire)



Source: Commission européenne DG Environnement, Baromètre Natura, Décembre 2005.

Mise en place du Réseau Natura 2000* dans les régions biogéographiques

	n. sites	Superficie totale	Superficie terrestre	Superficie marine	% superficie sites région biogéographique
			km ²		
Atlantique	2.419	93.811	64.954	28.858	8
Boréale	5.026	82.377	73.003	9.375	12
Continentale	4.958	49.194	40.838	8.356	6
Alpine	956	96.751	96.751	0	37
Méditerranéenne	2.783	180.609	167.898	12.712	19
Macaronésie	208	5.310	3.516	1.794	34
TOTAL UE 15	16.193	458.615	397.488	61.127	12

* Le Réseau Natura 2000 s'étend également au delà des régions biogéographiques.

Source: Centre Thématique Européen pour la Protection de la Nature de Paris, 2005

d'émission non utilisés par les entreprises plus «vertueuses». En 2005, année d'entrée en vigueur de l'ETS, les données UE de 21 pays membres ont mis en évidence une production de CO₂ en dessous de la limite annuelle européenne, pour les trois années 2005-07, pour 44 millions de tonnes. L'excédent des taux sur le marché européen, pour-

tant, a entraîné la chute des prix; pour cette raison, la Commission Européenne, après avoir publié en janvier 2006 les lignes guide pour la rédaction du nouveau PAN pour la période 2008-12, a communiqué une réduction du nombre de permis d'environ 6%. L'instrument financier de soutien à la politique environnementale de l'UE est

LIFE, à l'intérieur duquel l'Italie a bénéficié du financement pour 15 projets financés (10,6 millions d'euros); dans le cadre de Life Natura, 4 projets pour la protection de la biodiversité, la conservation d'habitat côtiers et fluviaux et la sauvegarde des rapaces (2,2 millions d'euros) ont été financés.

Le réseau Natura 2000, constitué des zones destinées à la conservation de la diversité biologique et donc à la protection d'habitat et d'espèces animales et végétales dans le territoire UE a été ainsi complété et étendu par l'environnement marin; il comprend environ 965.000 km² de territoire, soit 18% de la surface totale UE, avec 4.317 Zones de Protection Spéciale (ZPS) et 20.582 Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) proposés. En 2005, l'UE a approuvé les listes des SIC des régions biogéographiques continentales, boréales et méditerranéennes proposées par les Pays UE.

La politique nationale en faveur de l'environnement

En 2005, pour la mise en place des mécanismes du protocole de Kyoto, le Registre National Emissions Trading géré par l'Apat et consultable en ligne www.greta.sinanet.apat.it a été réalisé. Le gouvernement a affecté 7,5 millions d'euros pour la mise à jour de l'Inventaire forestier national et des autres réservoirs de carbone, pour l'institution du Registre national des réservoirs de carbone agro-forestiers et pour les projets pilote nationaux d'afforestation et de reforestation. Le ministère de l'Environnement a émis les lignes guide pour les plans forestiers régionaux; selon les données du nouvel inventaire forestier, la surface boisée italienne est de 10.528.080 hectares, avec presque 48.000 hectares de parcs dans le cadre urbain. Pour la réduction des émissions de poussières fines dans l'atmosphère dans les centres urbains, 140

millions d'euros annuels (loi 58/05) ont été affectés et l'utilisation de biocarburants dans les transports a été encouragée (d.lgs. 128/05).

Sur le plan législatif, le d.lgs. 152/06 a accepté 8 directives européennes et a approuvé, en la remplaçant, une grande partie de la législation en vigueur en matière de gestion des déchets, de bonification des sites contaminés, de protection d'eaux et de terre, de dommages environnementaux, EIE et EES, d'émissions dans l'atmosphère. En outre, on signale, le D.P.R. 12/12/05 relatif au Code des biens culturels et du paysage, la ratification des Conventions européennes sur le paysage (loi 14/06), la loi 77/06 pour la protection des sites italiens d'intérêt culturel, de paysage et environnemental reconnus patrimoine UNESCO et le D.M. 9/3/06, qui institue un Comité unique de gestion des zones de protection biologique. Pour protéger l'écosystème

marin, notre pays a adhéré aux accords internationaux sur la conservation des Cétacés et aux protocoles des Conventions internationales pour prévenir la pollution causée par les bateaux et par l'introduction de déchets, en instituant également un secrétariat technique (lois 57/06 et 87/06).

Les zones protégées et le réseau écologique national

En Italie, les zones naturelles protégées (la liste est disponibles sur le site: www.minambiente.it) et les nombreuses zones protégées par les normes européennes couvrent une surface de 3,5 millions d'hectares, soit 11,6% de la surface territoriale; plus de la moitié de la surface protégée est située dans les régions du Midi, où il y a 10 des 23 Parcs nationaux. Les Abruzzes, avec 3 parcs nationaux, ont le pourcentage le plus élevé de territoire régional protégé

La biodiversité dans les régions biogéographiques

	Pays UE inclus	% territoire UE 25(*)	Habitat n. type/espèce	Animaux	Végétaux
Atlantique	Irlande, Royaume Uni, France, Belgique, Allemagne, Hollande, Danemark, Espagne, Portugal	20,0	117	81	52
Boréale	Suède, Finlande, Estonie, Lettonie, Lituanie	20,4	87	68	58
Continentale	Danemark, Suède, Allemagne, Hollande, Pologne, Belgique, Luxembourg, France, Italie, République Tchèque, Slovénie, Autriche	26,3	144	149	83
Alpine	Espagne, France, Italie, Allemagne, Autriche, Slovénie, Suède, Finlande, Pologne, Slovaquie	7,6	105	134	97
Pannonie	Hongrie, Slovaquie, République Tchèque	2,9	54	109	38
Méditerranéenne	Grèce, Chypre, Malte, Italie, Espagne, Portugal, France	22,5	146	160	270
Macaronésie	Espagne, Portugal	0,3	38	22	129
TOTAL UE 25		100,0	691	723	727

* Statistiques basées sur données et informations transmises des Etats membres au 31/12/2004.

Source: Centre Thématique Européen pour la Protection de la Nature de Paris, 2005.

(28,1%). La surface en mer protégée, plus de 263.000 hectares pour 24 zones marines, représente 3,8% des eaux côtières nationales, mais elle est

destinée à augmenter par effet de la loi 61/06, qui institut des zones de protection écologique outre la limite extérieure de la mer territoriale. L'Italie est le

pays européen avec la plus grande biodiversité grâce à son nombre d'espèces et de systèmes écologiques: nombreuses des 57.468 espèces animales et 5.599 végétales, soit 30% de la faune et 50% de la flore en Europe, sont dans les zones protégées. Pour estimer la valeur naturaliste et la vulnérabilité territoriale italienne, la Carte de la nature est en cours de réalisation. Pour freiner la perte de biodiversité, l'Italie a adhéré, d'abord parmi les pays européens, à l'initiative internationale «Countdown 2010». Sur un total de 198 habitats présents en Europe et listés par la Directive Habitat, 127 sont dans notre pays, dont 43 sont à risque parmi les environnements humides, marécageux et côtiers, maquis méditerranéen et forêts riveraines. La valorisation économique des zones naturelles protégées passe à travers le tourisme, l'artisanat et les productions agricoles de qualité. Les ressources de

Exploitations qui bénéficient d'aides pour les initiatives agro-écologiques, autres que l'agriculture biologique (Reg. CE n. 1257/99)

	Exploitations %	Superficie %
Piémont	7,6	10,7
Vallée d'Aoste	0,0	0,0
Lombardie	12,8	10,4
Trentin-Haut-Adige	13,6	4,8
Bolzano-Bozen	7,2	2,8
Trente	6,4	2,0
Vénétie	15,0	10,9
Frioul Vénétie Julienne	5,9	5,1
Ligurie	5,7	2,0
Emilie-Romagne	6,5	7,8
Toscane	1,9	1,6
Ombrie	0,0	0,1
Marches	1,3	2,2
Latium	4,4	8,0
Abruzzes	8,6	16,1
Molise	0,0	0,0
Campanie	6,7	2,6
Pouilles	4,8	6,8
Basilicate	0,2	1,1
Calabre	1,0	0,6
Sicile	3,8	5,5
Sardaigne	0,2	3,7
ITALIE	14.499	184.121

Source: Ministère de l'Environnement et de la Sauvegarde du Territoire et de la Mer, Service conservation de la Nature, EUAP, 2005.

l'état affectées au système des zones protégées, pour 2005 ont été de 57,8 millions d'euros. Pour promouvoir le développement territorial, protéger et valoriser les zones où l'installation urbaine s'est majoritairement concentrée, des accords de programme spécifiques promus par les ministères de l'environnement et de la protection du territoire ont été financés par le programme Réseau Ecologique National (REN): APE (Apennin Parc d'Europe/Convention des Apennins); ITACA (îles mineures de la Méditerranée); PADUS (Bassin du Pô); CIP (côtes italiennes protégées).

Zones protégées d'institution récente

- Parc national de l'Appennino Lucano, Val d'Agri-Lagonegrese (Basilicate)
- Parc naturel du Bosco delle Querce (Lombardie)
- Parc naturel du Campo dei Fiori (Lombardie)

- Parc naturel Spina Verde di Como (Lombardie)
- Parc naturel de la Valle del Lambro (Lombardie)
- Parc naturel Terra delle Gravine (Pouilles)
- Parc naturel Régional Bosco Incoronata (Pouilles)
- Parc naturel Régional Porto Selvaggio e Palude del Capitano (Pouilles)
- Réserve naturelle régionale destinée à Palude La Vela (Pouilles)
- Réserve naturelle destinée di Bosco Solivo (Piémont)
- Parc musée minier des mines de souffre (Marches)

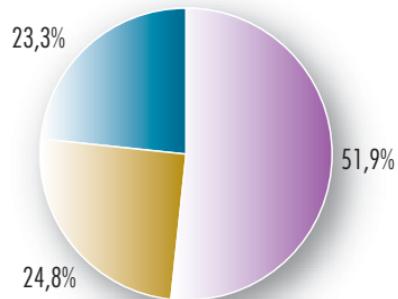
Utilisation des Produits Chimiques

L'adoption de nouvelles stratégies de défense des cultures et l'introduction de molécules innovantes à bas dosages ont amené, au cours des années, à une réduction graduelle de l'utilisation de pesticides, surtout des fongicides et des désherbants (-27% depuis 1990). En 2005, le mélange de substances actives utilisées, presque 103.000 tonnes, a augmenté de 4,9% en raison de l'emploi massif des fumigeants (+25%) pour les infestations saisonnières. L'utilisation de produits phytopharmaceutiques se concentre dans les régions du Nord (53%), suivies par les régions du Sud (33,2%). En 2005 également, la tendance à l'augmentation de la valeur de marché des produits phytopharmaceutiques (+4,7%) se confirme, avec des prix unitaires de vente supérieurs à la moyenne.

Le pourcentage d'irrégularités dans les produits agro-alimentaires a subi une baisse progressive au cours des dix dernières années, attribuable à la révi-

sion de quelques emplois admis de manière restrictive effectuée par le Ministère de la Santé, ainsi qu'à l'activité de contrôle officiel et à une attention plus importante des opérateurs agricoles lors de l'usage des produits phytosanitaires. Selon les données diffusées en 2005 par l'Observatoire national des résidus, 97,1% des 16.000 échantillons de 170 différents produits agro-alimentaires analysés sont dans les limites de la loi ; 66,4% n'ont pas de résidus de produits phytopharmaceutiques et seulement 3,3% présente des résidus en dehors des limites de la loi mais en quantités inférieures à celles potentiellement nocives pour la santé. Les résultats des analyses du ministère de la Santé sur les fruits et légumes, les céréales, l'huile et le vin confirment également que 67,2% des 7.334 échantillons analysés ont des résidus, dont 1,4% présente des irrégularités, alors que 1,3% dépasse les limites permises.

Composition des engrains employés, 2005



EMPLOI TOTAL	1.532
Azote	795
Phosphore	380
Potassium	357

Source: Assofertilizzanti.

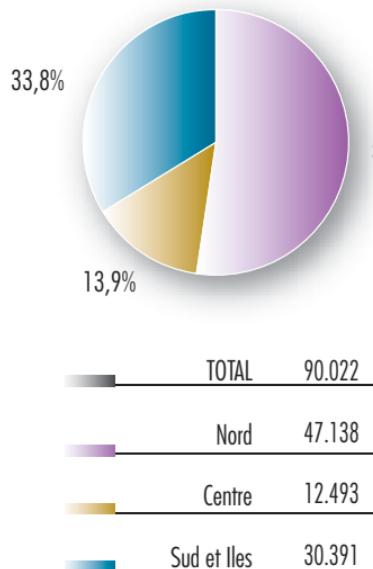
En ce qui concerne les consommations, l'utilisation de fertilisants à base d'azote, de phosphore et de potassium s'est sensiblement réduite en 2005,

pour un total d'emplois de 1,5 millions de tonnes (-11%).

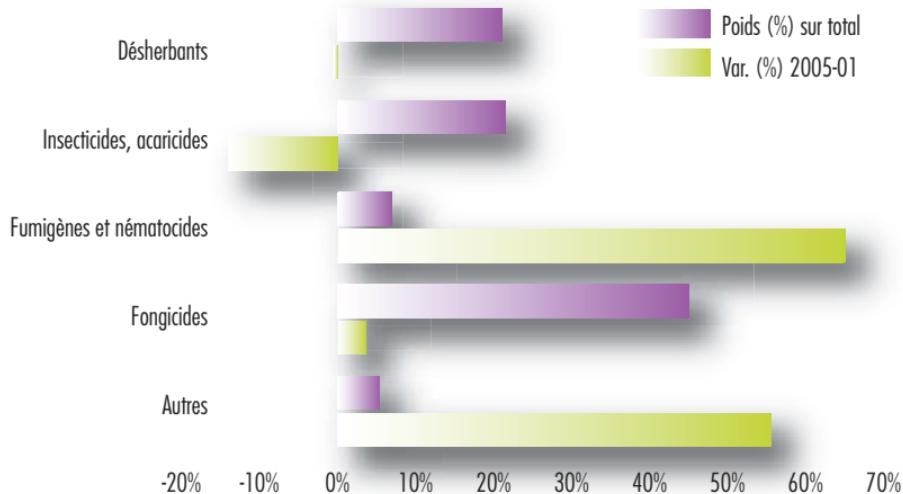
Cela est dû à la réduction, en raison des coûts élevés, d'engrais minéraux et

organico-minéraux, ainsi qu'à la réduction des semaines des céréales et en particulier du blé dur, conséquence de l'application de la nouvelle PAC.

Emploi de produits phytopharmaceutiques par circonscription (tonnes), 2005



Evolution de l'emploi de produits phytopharmaceutiques



Source: Agrofarma, données référencées aux exploitations associées.

Indicateurs agro-environnementaux

Les indicateurs agro-environnementaux sont utilisés pour analyser la chaîne de relations causales entre l'activité agricole et l'environnement, défini à travers ses composantes principales (eau, terre, air, biodiversité, paysage) ; en outre, ils permettent de décrire le rapport agriculture-environnement selon les différentes perspectives (forces déterminantes, pression, état, impact, réponse).

Le recours aux indicateurs agro-environnementaux pour l'évaluation de l'intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles et/ou pour le monitorage et l'évaluation de l'impact environnemental des politiques, s'est beaucoup intensifié au cours des dernières années également grâce à la forte impulsion d'activités de recherche qui ont contribué à résoudre quelques-uns des problèmes de nature méthodologique.

Dans le tableau, une sélection d'indicateurs classés selon les composantes

environnementales est représentée, avec la référence aux sources pour

permettre un approfondissement sur l'interprétation des données.

Indicateurs agro-environnementaux

		1990	2000	2003
Terre	Erosion hydrique (t/ha/année) ²			3,1
	Bilan du phosphore ⁽²⁾ (Kg/ha de SAT) ¹	12,0	7,0	8 ⁽¹⁾
Eau	Bilan d'azote ⁽²⁾ (Kg/ha de SAT) ¹	50,0	41,0	47 ⁽¹⁾
Air	Emissions brutes de gaz à effet de serre d'origine agricole (000 t équivalents CO ₂) ¹	49061 ⁽³⁾	49110 ⁽⁴⁾	
	Emissions de méthane du secteur agricole (t) ³	719.583 ⁽²⁾	707.812,0	
	Emissions de gaz ammoniac du secteur agricole (t) ³	291.203 ⁽²⁾	224.089,0	
	Consommation totale d'énergie (000 t pétrole équivalent) ¹	117.637,0	131.235,0	133.545 ⁽¹⁾
	Production de bioénergie de sources agricoles (000 t équivalents) ²			434,3
	SAU consacrée à la production de biomasse (000 ha) ²			387,2
Biodiversité				
habitat	avifaune des zones agricoles (indice) ¹		100,0	67,3
	zones de haute valeur naturelle (% SAU) ²			21,0
	génétique pourcentage des cinq principales variétés d'orge ¹	42,0	51 ⁽⁵⁾	
paysage	pourcentage des trois principales races de bovins ¹	94,0	88 ⁽⁵⁾	
	pourcentage des trois principales races d'ovins ²	89,0	95 ⁽⁵⁾	
	taux de boisement (% zone territoriale) ³	22,4	22,7	
intensification de la croissance (% SAU à culture intensive) ³		14,1	12,5	

¹ Source: OCSE

² Source: Rapport IRENA

³ Source: Rapport INEA

⁽¹⁾ donnée 2002

⁽²⁾ donnée 1994

⁽³⁾ moyenne 1990-92

⁽⁴⁾ moyenne 2000-02

⁽⁵⁾ 2002

Agriculture Biologique

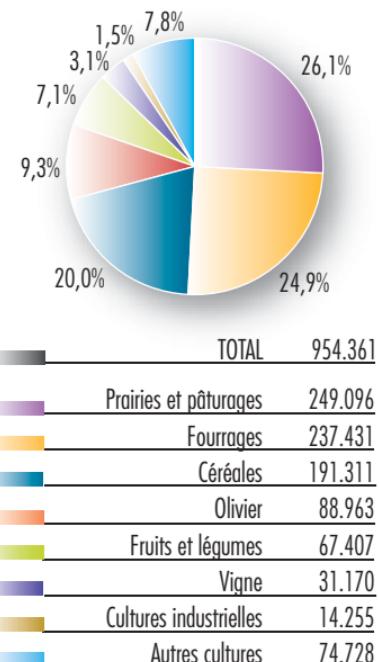
Le plan d'action européen pour l'agriculture biologique et les aliments biologiques (PAE), grâce au programme 2005-09, a adopté la proposition de révision du règ. (CEE) n° 2092/91 qui règlemente la méthode de production biologique. Dans notre pays, le Plan pluriannuel national pour l'agriculture biologique et les produits biologiques (PAN) et le Programme d'action national pour 2005, ont été approuvés avec une dotation de 5 millions d'euros prévue par la financière 2005 (loi 311/04). Depuis le 1er juillet 2005, en Italie le règ. CE n° 392/04 qui étend le contrôle et la certification aux détaillants, points de vente de la GDO, grossistes et plateformes de distribution est entré en vigueur; en revanche, la restauration collective est laissée à l'écart.

Production

En 2004, les entreprises de production dans l'UE sont descendues au nombre de 139.947 (-4,6%), alors

que la SAU biologique et en conversion, qui s'étend sur presque 5,8 millions d'hectares, a fait enregistrer une modeste croissance (+1,6%), sur laquelle l'augmentation des superficies en conversion des nouveaux pays membres a eu une influence. L'Italie, troisième producteur au monde après l'Australie et l'Argentine, confirme sa place de leader en Europe pour le nombre d'entreprises de production avec la méthode biologique (36.633, y compris les producteurs/transformateurs), soit 26,2% des entreprises biologiques européennes et pour la superficie concernée, presque 1 million d'hectares, soit 6,2% de la SAU national et 16,5% de la SAU biologique européenne. Pour la troisième année consécutive on a enregistré une baisse des entreprises (-15,5%) et des producteurs (-16,8%), avec de fortes diminutions en Sardaigne (-61,5%), dans le Piémont (-26,5%) et en Sicile (-19,3%) qui payent la réduction des

Superficie biologique et en conversion par orientation productive en Italie, 2004 (ha)



Source: SINAB, 2006. *Données des organismes de contrôle, actualisées au 31/12/2004.*

L'agriculture biologique dans l'UE, 2004

	Nombres d'exploitations	% sur total nationa expl. agricoles	% sur total expl. biologiques UE	Var. % 2004/03	Superficie ha	% sur total sup. nationale agricole	% sur total sup. biologique UE	Var. % 2004/03
Belgique	693	1,3	0,5	0,7	23.728	1,7	0,4	-1,8
Danemark	3.166	5,5	2,3	-9,8	154.921	5,8	2,7	-6,2
Allemagne	16.603	4,1	11,9	0,8	767.891	4,5	13,3	4,6
Grèce	8.427	0,7	6,0	39,8	249.508	2,7	4,3	2,1
Espagne	16.013	1,4	11,4	-6	733.182	2,9	12,7	1,1
France	11.059	1,7	7,9	-2,8	534.037	1,8	9,3	-2,9
Irlande	897	0,6	0,6	0,9	30.670	0,7	0,5	7,6
Italie	36.633	1,7	26,2	-16,8	954.361	6,2	16,5	-9,3
Luxembourg	66	2,2	0,0	11,9	3.158	2,5	0,1	5,2
Hollande	1.469	1,4	1,0	-3,5	48.152	2,5	0,8	15
Autriche	19.826	11,3	14,2	4	344.916	13,5	6,0	4,9
Portugal	1.302	0,3	0,9	8,9	169.893	4,5	2,9	40,7
Finlande	4.887	6,0	3,5	-1,9	162.024	7,3	2,8	1,3
Suède	3.138	3,9	2,2	-11,9	222.044	7,3	3,8	-1,7
Royaume-Uni	4.010	1,7	2,9	-0,2	690.270	4,4	12,0	-0,8
UE 15	128.189		-4,6		5.088.755			-0,2
Cyprée	225	n.d.	0,2	400	1.018	0,7	0,0	513,3
République Tchèque	836	2,2	0,6	3,2	263.299	6,2	4,6	3,3
Estonie	810	2,0	0,6	8,6	46.016	5,2	0,8	12,5
Hongrie	1.583	4,1	1,1	26,1	128.690	2,2	2,2	13,1
Lettonie	1.043	n.d.	0,7	89,6	43.902	1,8	0,8	79,3
Lituanie	1.811	2,7	1,3	158,7	42.000	1,2	0,7	80,3
Malte	5	n.d.	0,0	-75	13	0,1	0,0	-7,1
Pologne	3.760	0,2	2,7	63,2	82.730	0,5	1,4	65,7
République Slovaque	117	1,6	0,1	17	53.901	2,4	0,9	-1,1
Slovénie	1.568	2,0	1,1	9,7	23.032	4,6	0,4	9,6
UE 25	139.947		100,0	-1,7	5.773.356		100,0	1,6

Source: FiBL Survey, avril 2006. Données 2004 communiquées par les Pays membres au 31/12/05.

Exploitations biologiques en Italie, 2004

	Production	Transformation	Importation	Total	Nombre	%	Var. % 2004/03
Piémont	1.912	297	14	2.223	5,4	-26,5	
Val d'Aoste	74	4	0	78	0,2	13	
Lombardie	869	382	40	1.291	3,2	-15,5	
Trentin Haut Adige	696	129	6	831	2,0	6,9	
Vénétie	1.157	403	32	1.592	3,9	-6,6	
Frioul Vénétie Julienne	306	67	5	378	0,9	0,3	
Ligurie	367	64	13	444	1,1	-5,7	
Emilie Romagne	3.377	606	43	4.026	9,8	-14,7	
Toscane	2.323	381	16	2.720	6,6	-0,6	
Marches	2.054	133	3	2.190	5,3	20,8	
Ombrie	1.301	109	9	1.419	3,5	5,1	
Latium	2.543	263	2	2.808	6,9	1,2	
Abruzzes	950	113	2	1.065	2,6	-5,2	
Molise	339	35	0	374	0,9	-11,4	
Campanie	1.095	190	5	1.290	3,1	-25,4	
Pouilles	3.065	306	2	3.373	8,2	-27	
Basilicate	1.985	51	0	2.036	5,0	21,3	
Calabre	4.078	133	0	4.211	10,3	-3,9	
Sicile	6.388	392	5	6.785	16,6	-19,3	
Sardaigne	1.754	76	1	1.831	4,5	-61,5	
ITALIE	36.633	4.134	198	40.965	100,0	-15,5	

Source: SINAB, 2006. Données des Organismes de Contrôle, actualisées au 31/12/2004.

contributions communautaires. La réduction des superficies a concerné en plus grande partie les cultures industrielles (-55,9%), les fourrages et les productions de fruits et légumes (-16,1%). Les entreprises de production se concentrent dans le Sud et dans les îles (51,2%), alors que les entreprises de transformation et d'importation sont localisées au Nord; ces dernières ont augmenté de 13% par rapport à 2003. La superficie moyenne de l'entreprise augmente également et atteint les 27 hectares, au dessus de la moyenne des entreprises agricoles conventionnelles (5 hectares) ce qui confirme que les petits producteurs, en l'absence d'une stratégie publique et d'un soutien économique adapté, sont en train d'abandonner le secteur. En revanche, pour les productions animales élevées avec des méthodes biologiques, on signale une croissance du secteur (+42,9%),

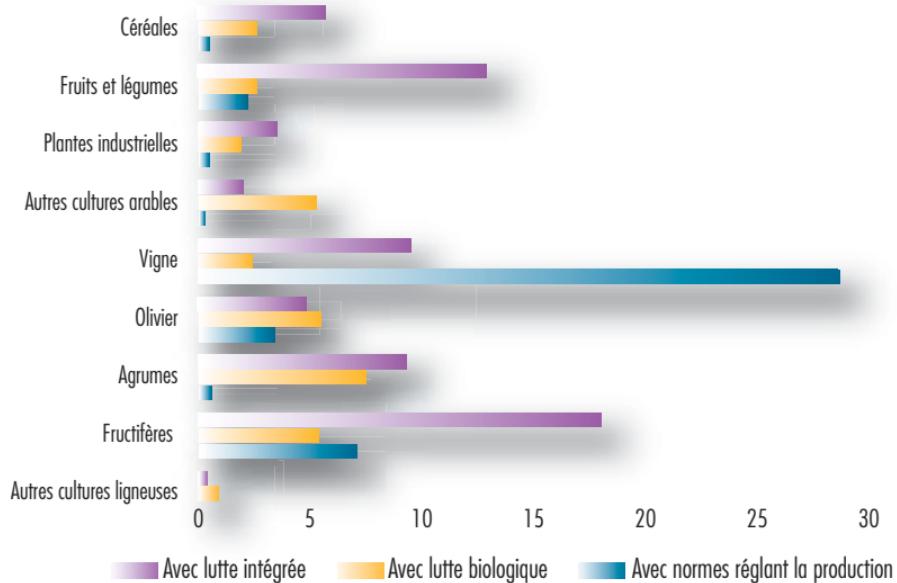
due aux fortes croissances dans la volaille (+67,2%) et dans les porcins (+29,2%).

En 2005, les effets de la réforme de la PAC sur les entreprises biologiques qui pratiquent la rotation culturelle sur les terrains ensemencés et la réouverture, dans quelques régions, des avis de concours du PDR pour le biologique, ont redonné un élan au secteur; les premières données diffusées par Federbio (juin 2006) signalent 47.667 opérateurs biologiques (+16,4%). Une tendance positive est également notée dans les données agrégées européennes de 2005, récemment diffusées par Fibl Survey, avec 168.000 entreprises biologiques (+20%) et 6,6 millions d'hectares de SAU biologique (14,3%).

Marché

En Italie, le chiffre d'affaires du biologique a été de 1,4 milliards d'euros en 2004, soit 3,2% du secteur agricole, avec une réduction de 4% de la valeur

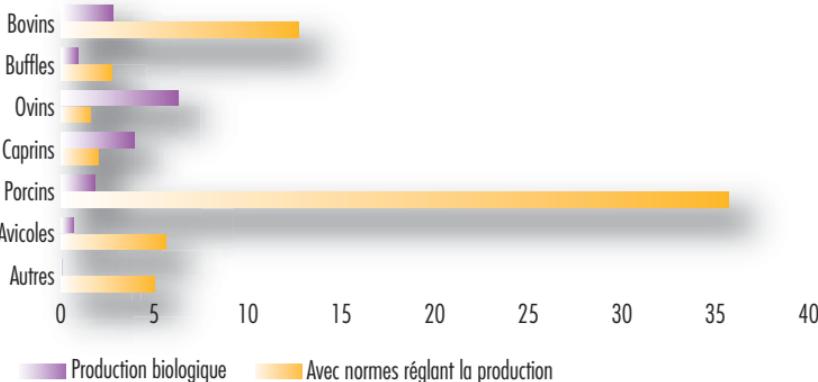
Productions de qualité: % de la superficie totale par typologie de production, 2003



des achats, selon les relevés Ismea/AC Nielsen. L'incidence des consommations de produits biologiques sur le total des consommations alimentaires a été de 1,5%. Les achats de produits

biologiques, selon les données 2004 Coldiretti-Ispo, effectués pour plus de 90% chez la GDO, se concentrent surtout sur les produits en boîte (22%), le lait et ses dérivés (21%), les fruits et

Productions de qualité: % du nombre de têtes par typologie de production, 2003



légumes (18%), suivis du pain, des pâtes et du riz (13%), des boissons (12%), de la viande et des œufs (9%) et des produits diététiques (5%).

En 2005, selon les données de Bio Bank, le détail spécialisé est resté stable, avec 1.014 points de vente, localisés en majorité au Nord et au Centre de l'Italie. On a enregistré de sensibles augmentations parmi les formes de vente directe qui concerne

les fruits, les légumes frais, l'huile, le vin, les jus de fruits et les farines, partagées en 2.012 entreprises et agritourismes avec la vente directe (+2,9%), 222 groupes d'achat (+52,1%) et 185 petits marchés (+6,3%).

Coexistence entre agriculture transgénique, biologique et conventionnelle

Le principe communautaire de la coexistence entre agriculture transgé-

nique, biologique et conventionnelle a laissé aux Etats membres le pouvoir d'établir des normes plus restrictives, conformément au principe de la subsidiarité. En Italie, la loi 5/05 a dicté le cadre normatif minimum pour la coexistence, étant entendu que l'interdiction des cultures transgéniques destinées à l'introduction sur le marché, à l'exception des cultures autorisées dans des buts de recherche et d'expérimentation, reste maintenue. Il y a 295 autorisations en Italie, pour la remise expérimentale dans l'environnement des plantes GM qui concernent les variétés de maïs, froment dur, cerise, kiwi, tabac, framboisier, raisin et aubergine. Récemment, la Commission Européenne est orientée vers la fixation d'un seuil de contamination par les OGM pour les semaines - encore en attente d'une réglementation - à 0,1%, et s'exprime en faveur de la séparation entre les produits OGM et OGM - free, à tous les niveaux de la filière.

Irrigation Agricole

L'agriculture représente un des plus grands secteurs d'emploi d'eau en Italie, utilisant entre la moitié et les deux tiers de la consommation totale.

La production agricole provenant de cultures irriguées constitue environ 40% de la production agricole nationale, alors que le rapport entre la surface irriguée et la SAU est de 20%.

Les données sur la superficie des cultures irriguées montrent, en plus de la typicité de l'agriculture italienne, les

nécessités d'irrigation des différentes zones. La quasi totalité d'olivier irrigué, 93,9% du total, se concentre dans les régions du Midi, où on relève également 58,1% de la vigne, contre 35,9% au Nord. Le froment dur est irrigué presque exclusivement dans le Midi (40.187 hectares, 70% du total) et dans quelques zones de l'Italie du Centre (15.203 hectares, 26,5% du total) et confirme que le recours à l'irrigation dans quelques zones du Sud

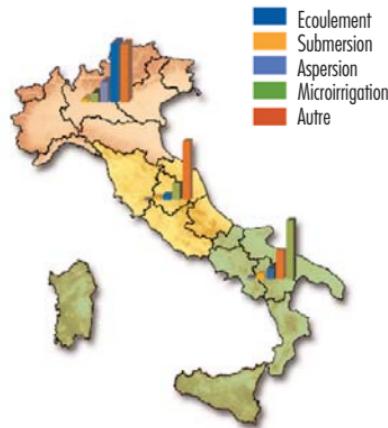
de l'Italie est nécessaire également pour des cultures typiquement non irriguées. La quasi totalité des agrumes irrigués (99,6%) et un tiers environ des autres cultures fruitières, soit 62.953 hectares, est concentrée dans le Midi contre 62% (130.336 hectares) au Nord et les 8% restants (16.800 hectares) au Centre. 40,4% des entreprises irriguées italiennes (251.196), pour une superficie de 1.452.335 hectares (52,6%), est des-

Exploitations et leur superficie irriguée par type de source et région - Année 2003 (superficie en hectares)

RÉGIONS	Source unique										Sources multiples	
	Eau superficielle		Aqueduc		Eau souterraine		Eaux usées épurées, dessalinisées, saumâtres					
	Exploitations	Superficie	Exploitations	Superficie	Exploitations	Superficie	Exploitations	Superficie	Exploitations	Superficie	Exploitations	Superficie
Nord	92.489	846.108	52.196	326.588	42.115	201.262	102	873	28.727	366.000		
Centre	21.841	86.239	14.945	24.410	34.656	83.482	55	298	4.335	32.061		
Sud et Iles	69.949	125.797	73.673	164.055	160.475	379.246	326	725	26.660	126.364		
ITALIE	184.279	1.058.144	140.814	515.053	237.246	663.991	483	1.896	59.722	524.425		

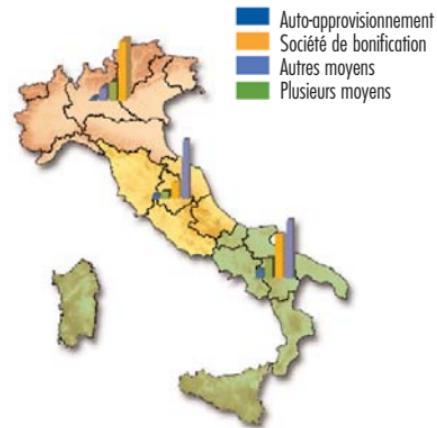
servi par les Sociétés, alors que 45,4% (282.662 entreprises) pour une superficie de 733.775 hectares (26,6%) s'approvisionne par ses propres moyens. 51,8% des entreprises desservies par les Sociétés se trouve au Nord (130.089), 43,7% (109.837) dans le Midi et les 4,5% restants au Centre. En revanche, parmi les 282.662 entreprises qui ont recours à l'auto-approvisionnement, la plupart (62,5%) est située dans les régions du Midi, contre 21,3% au Nord (60.226) et 16,2% au Centre (45.846). En ce qui concerne le système d'irrigation adopté, 28,3% de la surface (790.424 hectares) est irrigué par écoulement/infiltration latérale, 38% (1.059.044 hectares) par aspersion, alors que 21,3% (595.135 hectares) utilise des systèmes d'irrigation à basse consommation hydrique.

Système d'irrigation (%)



	Nord	Centre	Sud
Ecoulement	39,3	6,7	10,3
Submersion	13,6	0,6	1,9
Aspersion	38,9	69,5	27,1
Microirrigation	6,1	19,7	55,6
Autre	2,1	3,5	5,2

Moyen d'approvisionnement (%)

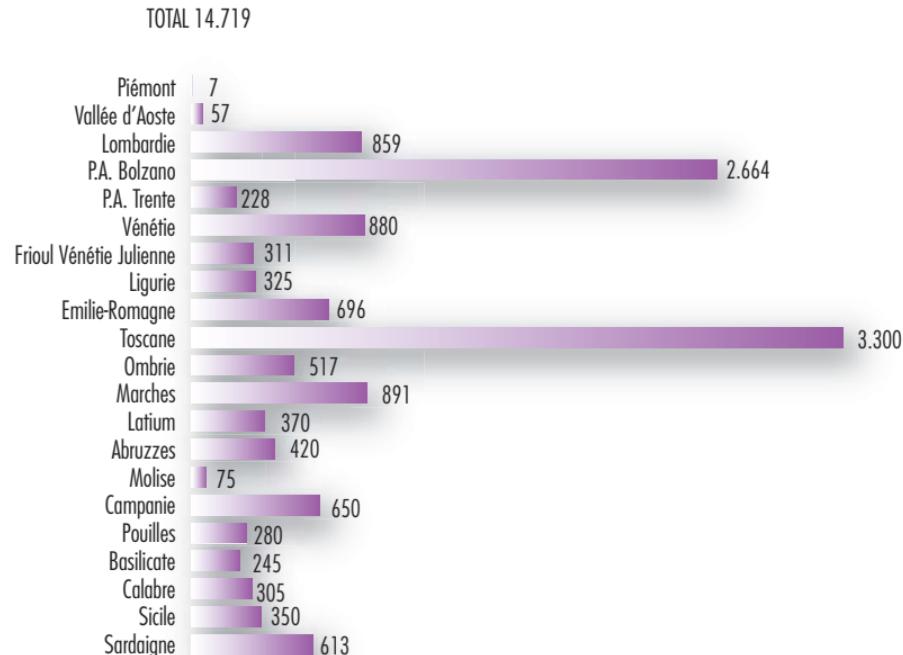


	Nord	Centre	Sud
Auto-approvisionnement	13,4	67,2	44,6
Société de bonification	65,4	18,7	33,6
Autres moyens	1,1	4,9	6,5
Plusieurs moyens	20,2	9,2	15,3

Agritourisme

La loi 96/06 a renouvelé la norme en matière d'agritourisme, dans la ligne des nouvelles adresses de l'Union Européenne, qui vise la diversification des activités agricoles et le maintien des activités humaines dans les zones rurales. En effet, l'agritourisme représente l'activité la plus diffusée à valeur multifonctionnelle pour les entreprises agricoles italiennes, permettant de véhiculer efficacement la valorisation du patrimoine environnemental et culturel du territoire et des productions agroalimentaires typiques, avec une contribution non indifférente à la formation du rendement d'entreprise. En plus de l'accueil et de l'hospitalité, les activités récréatives, culturelles et didactiques, de pratique sportive, les excursions, le tourisme hippique, la dégustation de produits des entreprises et le débit de vins rentrent également en ligne de compte. Les plats et les boissons servis doivent être constitués avant tout de leurs propres produits et

Exploitations agrotouristiques par région, 2005



Source: Agritourist, février 2006.

de produits de l'entreprise agricoles de la zone, avec une préférence pour les produits typiques, AOP et IGP et les spécialités. La nouvelle loi, qui propose un profil homogène de l'agritourisme sur tout le territoire national par rapport aux dispositions législatives émises au cours des années par chaque région, réduit les procédures administratives, en reconnaissant la possibilité, pour ceux qui ont suivi les cours de formations prévus, d'ouvrir un agritourisme en faisant seulement une déclaration de début d'activité.

Les données relatives à environ 1.600 entreprises associées Agriturist mettent en évidence une présence importante de touristes étrangers, qui représentent 25% des arrivées (+8,6% par rapport à 2004). Les touristes italiens confirment, également pour 2005, leur préférence pour de brèves périodes de vacances (4/5 jours), répétées dans l'arc de l'année. Le nombre de séjours (arrivées) montre une sensible augmen-

tation (+2,5%), même si les séjours sont devenus plus courts (-6,1%) et que le nombre de nuits (présences) diminue de 3,4%. Environ 60% des arrivées a eu lieu à la suite de la consultation du web; 70% des entreprises agritouristiques est équipé d'un site Internet et d'une boîte électronique.

Le chiffre d'affaires total du secteur, de 797 millions d'euros, a diminué de 1,6%, mais en mesure inférieure à la baisse des présences, en raison de la croissance des prix de 3%; les chiffres d'affaires des entreprises ont également baissé (-9,6%). En revanche, le nombre d'entreprises agritouristiques qui a atteint un nombre de 14.719 (+8,9%), dont un tiers est dirigé par des femmes, avec des croissances élevées en Calabre (+64%) et en Emilie-Romagne (+26%), continue de progresser. Les structures se concentrent au Nord et au Centre surtout en Toscane (22,4%) et dans la province de Bolzano (18,1%), pour un total national

de 152.700 places avec lit (+9,8%). Le service de restauration est offert par 60,5% des entreprises agritouristiques, alors que presque 30% présente des points de dégustation oeno-gastronomique et plus de 300 entreprises utilisent avant tout des produits AOP et IGP dans les menus. Concernant les autres services, 10% des agritourismes est équipé de manège et 6% de services pour l'agrocamping. Selon les données Bio Bank, les agritourismes gérés par les entreprises agricoles biologiques certifiées sont au nombre de 804.

L'intérêt des touristes pour les activités récréatives, culturelles et didactiques promues en agritourisme augmente, avec plus de 1500 fermes didactiques structurées sur le territoire national pour les réseaux interrégionaux et locaux ("Groupe fermes didactiques italiennes", "Fermes Ouvertes") ou pour les projets nationaux ("Ecole à la ferme", "Education à la campagne amie").

Produits de Qualité

Appellations d'Origine

La Commission européenne a approuvé la réforme du règlement (CE) n° 2081/92, qui a institué un système de protection des appellations géographiques agro-alimentaires.

Le nouveau règlement (reg. (CEE) n° 510/2006) trouve sa raison dans la nécessité de devoir se conformer aux règles de l'OMC, après les contentieux soulevés par quelques Pays Tiers qui déplorent une discrimination de traitement de leurs producteurs par rapport à ceux de l'Union concernant l'enregistrement des demandes, l'équivalence et le contrôle. La structure du règlement reste presque inchangée, apportant des modifications substantielles seulement au niveau procédural. L'innovation la plus importante concerne les normes qui règlementent la procédure de présentation des demandes d'enregistrement provenant des Pays Tiers, en vertu de

Quantité de AOP et IGP par Région*

Régions	Fruits, légumes et céréales	Huiles d'olive	Fromages	Charcuterie	Autres produits ¹	Total
Piémont	1	-	9	3	-	12
Vallée d'Aoste	-	-	2	2	-	4
Lombardie	1	2	8	7	-	17
Trentin-Haut-Adige	2	-	4	2	-	8
Vénétie	7	2	6	6	-	20
Frioul Vénétie Julienne	-	1	1	2	-	3
Ligurie	1	1	-	-	-	2
Emilie-Romagne	6	2	2	10	4	22
Toscane	6	4	1	4	3	16
Ombrie	1	1	1	2	1	4
Marches	1	1	1	2	1	5
Latium	2	3	3	2	3	10
Abruzzes	-	3	-	1	2	4
Molise	-	1	1	1	1	2
Companie	8	3	2	-	1	11
Pouilles	2	5	2	-	1	10
Basilicate	2	-	1	-	-	3
Calabre	1	3	1	4	1	10
Sicile	7	6	2	-	-	15
Sardaigne	-	-	3	-	1	4
ITALIE²	47	37	31	28	12	155

* Situation mise à jour à Mars 2006 (reg. (CE) n. 417/06).

¹ Ils comprennent : produits de boulangerie, miel, épices, vinaigres, viandes, prod. non alimentaires.

² Certains produits sont interrégionaux.

laquelle les producteurs de ces pays pourront présenter la demande d'enregistrement directement à l'UE, sans devoir passer, comme auparavant, par les gouvernements nationaux. Avec cette modification, les qualités requises sur la base desquelles le pays concerné doit disposer d'un système équivalent de protection géographique (principe de la réciprocité) sont abrogées.

En revanche, le règlement (CE) n. 509/2006 substitue le 2082/92 relatif à la règlementation des spécialités traditionnelles garanties.

L'Italie continue à détenir le record des récompenses AOP/IGP de l'Union Européenne: en effet, 155 produits sont enregistrés et représentent 21,5% du panier communautaire plein. Les fruits et légumes sont les plus représentés (30%), suivis des huiles d'olive extra vierges (presque 24%) et des fromages (20%) (Pour la liste mise à

jour des AOP et IGP consulter le site: http://ec.europa.eu/agriculture/quality/1bbab_it.htm). Les dernières récompenses ont été remises aux produits suivants: Basilique Génois (AOP), Huile d'Olive Extra Vierge Tuscia (AOP), Pomme Alto Adige (IGP), Olive Ascolana del Piceno (DOP), Figue blanche du Cilento (DOP), Pomme «Annurca» Campana (IGP).

Vins AOC

La loi 164/92 règle l'appellation d'origine et les indications géographiques typiques des vins, en distinguant l'appellation d'origine contrôlée et garantie (AOCG), l'appellation d'origine contrôlée (AOC) et l'indication géographique typique (IGT).

Les vins d'appellation d'origine sont 341, dont 34 AOCC. Les dernières récompenses ont été décernées aux vins suivants: Dolcetto di Dogliani Superiore (AOCG), Colli Orientali del

*Vins AOCC, AOC et IGT par région**

	DOCG	DOC	IGT
Piémont	9	44	-
Vallée d'Aoste	-	1	-
Lombardie	3	15	13
Trentin-Haut-Adige	-	7	4
Vénétie	3	22	10
Frioul Vénétie Julienne	2	8	3
Ligurie	-	7	1
Emilie Romagne	1	20	10
Toscane	6	35	5
Ombrie	2	11	6
Marches	2	12	1
Latium	-	26	5
Abruzzes	1	3	9
Molise	-	3	2
Campanie	3	18	8
Pouilles	-	25	6
Basilicate	-	3	2
Calabre	-	12	13
Sicile	1	23	6
Sardaigne	1	19	15
ITALIE	34	307	114

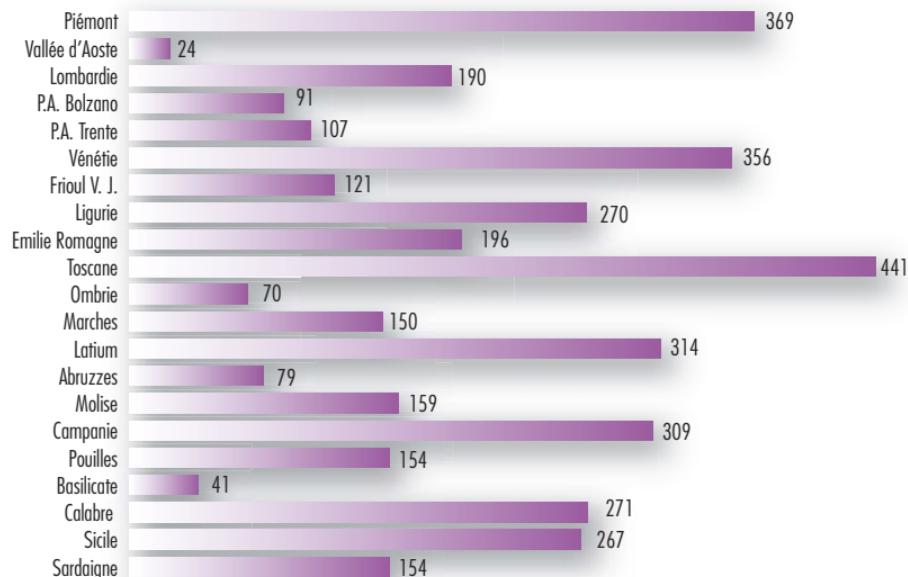
* Situation au 30 Mars 2006.

N.B. Le total des vins AOC et IGT est inférieur à la somme des vins par région, car certains vins sont interrégionaux.

Friuli Picolit (AOCG), Strevi (AOC), Pietraviva (AOC), Irpinia (AOC), Matera (AOC), Salaparuta (AOC), Ronchi Varesini (IGT).

Au cours de la vendange 2005, selon l'ISTAT, la production de vins AOC et AOCG, a été de 15 millions d'hectolitres, (-9,3% par rapport à l'année précédente) soit 31% du vin produit en totalité en Italie. Le record revient encore au Nord dans la production de vins AOC: 8,4 millions d'hectolitres, soit 56% de la production nationale.

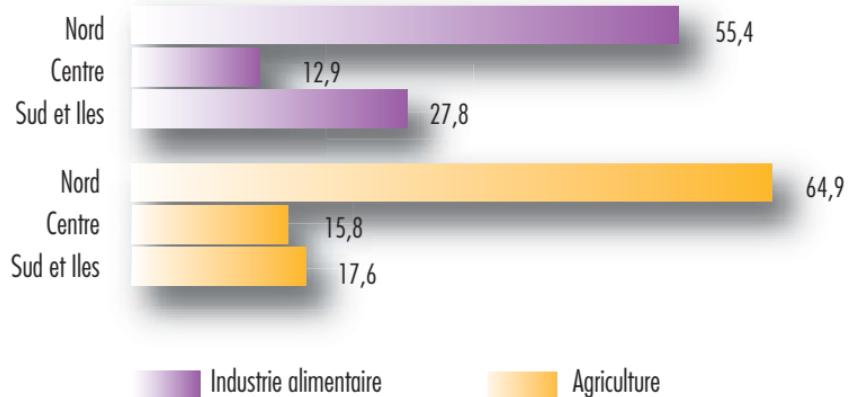
Quantité de produits agro-traditionnels par région, 2005



Certification de qualité

Selon le Sincert, les entreprises agricoles et de poissons en possession de certification de système de gestion pour la qualité (ISO 9001:2000) sont 391, valeur pratiquement stable par rapport à l'année dernière. Les entreprises du secteur des industries alimentaires, des boissons et du tabac, qui marquent une augmentation de 15%, pour un total de 3.883 entreprises certifiées, sont plus dynamiques.

Exploitations certifiées par répartition géographique



Source: élaborations sur banque de données SINCERT; actualisées à l'avril 2006.



POLITIQUE AGRICOLE

PAC en Italie: I Pilier

L'extension du régime de paiement unique au secteur de l'huile d'olive, du tabac et du sucre a rendu nécessaire l'adoption de normes nationales d'application, qui ont été adoptées au cours de 2005 et des premiers mois de 2006. En outre, notre pays a décidé de procéder de façon anticipée à l'introduction des aides au secteur des produits laitiers fromagers dans le paiement unique, en reconnaissant les producteurs qui ont reçu les paiements sur la base du quota possédé au 31 mars 2006 comme bénéficiaires.

Les choix nationaux pour l'huile d'olive prévoient le découplage total des aides, en renonçant à la possibilité d'utiliser jusqu'à 40% des aides historiquement maturées pour fournir des paiements supplémentaires aux entreprises qui ont au moins 0,3 hectares de superficie par oliveraie. 5 % de la dotation financière

sectorielle est destinée au financement des programmes élaborés par des organisations d'opérateurs reconnues, destinés au soutien d'actions pour la qualité, la traçabilité, le marché, l'amélioration et la protection de l'environnement et la diffusion des informations. Le choix sur le degré de découplage des aides a été très débattu, en raison du risque lié d'abandon de la production oléicole et d'oliveraies, circonstance qui serait particulièrement négative dans les zones où l'olivier revêt également une fonction paysagiste et environnementale. De l'autre côté, le découplage total, en décrochant l'aide de la production, assure une plus grande réorientation vers le marché du secteur. En ce qui concerne le tabac, l'Italie s'est orientée, en revanche, vers le découplage partiel des aides. Dans la première phase de la réforme

(2006-2009) 60% des aides restera accouplé à la production, alors que le reste ira dans le paiement unique d'entreprise. Ce choix a été dicté par l'objectif d'éviter une diminution excessive de la zone de culture et de la production de tabac dans notre pays, en considération des reflets négatifs possibles sur toute la filière et en particulier sur l'emploi. Le découplage sera total seulement pour les Pouilles, après avoir considéré les difficultés émergées du secteur. Dans la seconde phase de la réforme (à partir de 2010), les aides seront complètement désaccouplées, mais 50% du montant de référence des paiements directs sera destiné à des programmes de restructuration réservés aux zones à tradition de la culture du tabac, dans le cadre de la politique de développement rural. Enfin, pour le sucre, l'Italie a décidé d'utiliser comme période de réfé-

Dépenses du FEOGA-Garantie par pays, 2005

	mio. euros	%	Var. %
	2005/04		
Belgique	1.034,5	2,1	-3,6
République Tchèque	281,8	0,6	5.895,7
Danemark	1.224,9	2,5	0,6
Allemagne	6.503,1	13,3	7,8
Estonie	27,0	0,1	5.300,0
Grèce	2.754,0	5,6	-0,8
Espagne	6.406,5	13,1	1,4
France	9.968,9	20,4	6,2
Irlande	1.806,2	3,7	-1,3
Italie	5.499,7	11,2	9,5
Chypre	33,7	0,1	-
Lettonie	27,5	0,1	-
Lithuanie	127,1	0,3	25.320,0
Luxembourg	45,0	0,1	19,0

Source: Commission Européenne.

rence pour calculer les aides à inclure dans le régime de paiement unique les trois années 2000/01-2002/03. En outre, dans le cadre de la réforme de l'OCM relative, l'Italie a décidé de renoncer à 50% du quo-

	mio. euros	%	Var. %
	2005/04		
Hongrie	514,9	1,1	102.880,0
Malte	0,9	0,0	-
Hollande	1.256,3	2,6	-0,4
Autriche	1.235,7	2,5	8,2
Pologne	878,0	1,8	8.029,6
Portugal	891,9	1,8	8,3
Slovénie	32,9	0,1	32.800,0
Slovaquie	114,4	0,2	8.071,4
Finlande	902,9	1,8	3,9
Suède	956,3	2,0	12,6
Royaume-Uni	4.215,0	8,6	5,7
UE	2.188,9	4,5	3,7
TOTAL	48.928,2	100,0	9,3

ta de production, en garantissant aux cultures de betterave en production, des paiements additionnels totalement accouplés et aux industries, des fonds pour la diversification et pour la restructuration.

L'application de l'art. 69 prévoit une retenue de 8% sur la dotation financière du secteur.

Le FEOGA-Garantie

La dépense du FEOGA-Garantie en faveur de l'Italie a effleuré, en 2005, les 5.500 millions d'euros, en marquant une nette reprise (+9,5%), qui inverse la tendance vers le bas enregistrée les deux années précédentes. La croissance importante de la dépense, qui a caractérisé la plupart des autres pays membres, avec les pointes les plus significatives pour ceux de récente adhésion, a permis à notre pays de maintenir substantiellement stable le taux de dépense perçu sur le total de l'UE (11,2%), malgré l'entrée des dix nouveaux partenaires. Le cours positif des affectations en Italie provenant du FEOGA-Garantie a été influencé surtout

par des résultats enregistrés par des secteurs végétaux (fruits et légumes, vin, riz et huile d'olive), alors que la croissance de dépense des secteurs zootechniques, à l'exception des viandes ovicaprines a été plus modeste. En 2005, en outre, on a assisté à une reprise (+7%) de la dépense pour les mesures du développement rural.

Sur le plan de la typologie d'intervention, on confirme la prédominance désormais nette des paiements directs, dont le poids effleure 74% du total. Le second secteur de dépense en ordre d'importance reste celui du développement rural, suivi de très près par le groupe générique des «autres mesures», alors qu'émerge avec toujours plus d'évidence le déclin des mesures de soutien aux exportations et des mesures de stockage.

Dépenses du FEOGA-Garantie en Italie par secteur, 2005

	mio. euro	%
Cultures arables	1.880,9	34,2
Huile d'olive	769,1	14,0
Développement rural	679,8	12,4
Viande bovine	560,5	10,2
Fruits et légumes	511,2	9,3
Tabac	322,0	5,9
Viticulture	364,4	6,6
Viande ovine/caprine	181,0	3,3
Riz	240,2	4,4
Sucre	68,7	1,2
Viande porcine	6,2	0,1
Oeufs et volaille	1,8	0,0
Autres mesures	-16,5	-0,3
Lait/fromage	-69,6	-1,3
TOTAL FEOGA-Garantie	5.499,7	100,0

Source: Commission Européenne.

Dépenses du FEOGA-Garantie en Italie par intervention, 2005

	mio. euro	%
Restitutions à l'exportation	88,8	1,6
Stockage	49,6	0,9
Aides directes	4.058,0	73,8
Développement rural	679,8	12,4
Autres mesures	623,5	11,3
TOTAL	5.499,7	100,0

Source: Commission Européenne.

PAC en Italie: II Pilier

Au cours de 2005, la dualité dans la gestion des différents programmes pour le développement rural financés par les sections Orientation et Garantie du FEOGA, s'est accentuée. En effet, dans le premier cas, on a procédé avec la gestion ordinaire destinée à éviter d'encourir un mécanisme de désengagement automatique, ayant devant nous encore quelques années avant la fermeture du programme, alors que pour les Plans de Développement Rural (PDR), financés par le FEOGA-Garantie, nous sommes à l'avant dernière année de programmation, désormais très proches de la fermeture définitive des programmes.

En 2005, la mise en place financière a toutefois permis d'atteindre tous les objectifs de dépense fixés (à l'exception du Programme Leader+), en affectant des ressources publiques destinées à l'agriculture et au déve-

Ressources pour les mesures de développement rural réparties par région et évolution des dépenses 2000-2005 (000 euros)

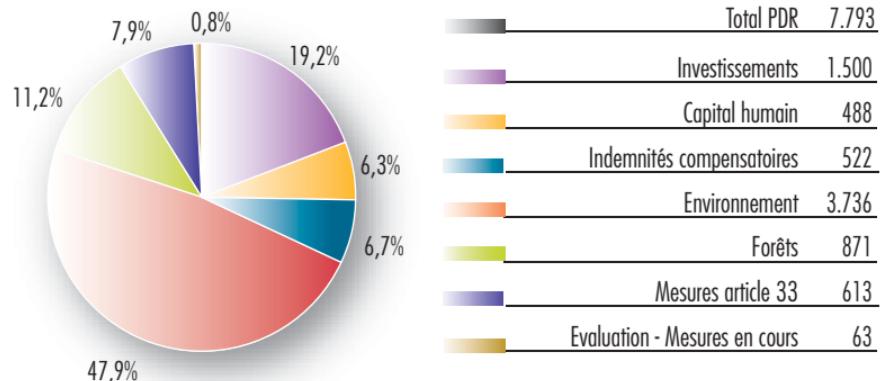
	Dépense publique programmée 2000-2006			Dépense publique affectée 2000-2005		
	PDR	POR	PLR	PDR	POR	PLR
Régions hors objectif 1						
Piémont	863.876	-	22.640	741.598	-	9.348
Vallée d'Aoste	119.107	-	4.366	91.521	-	2.215
Lombardie	804.679	-	14.440	737.127	-	6.701
P.A. Bolzano	266.263	-	15.500	260.223	-	7.237
P.A. Trente	210.626	-	7.380	169.089	-	2.960
Vénétie	660.319	-	27.480	598.981	-	12.400
Frioul Vénétie Julienne	209.705	-	11.300	180.805	-	4.583
Ligurie	213.476	-	11.916	212.797	-	4.678
Emilie Romagne	836.689	-	21.226	774.159	-	8.599
Toscane	721.647	-	30.995	596.804	-	15.443
Ombrie	395.165	-	15.140	444.805	-	6.468
Marches	455.592	-	15.700	356.749	-	8.357
Latium	587.170	-	27.100	505.177	-	6.822
Abruzzes	290.430	-	35.340	217.687	-	13.000
Régions objectif 1						
Molise	45.198	100.331	10.987	42.349	55.327	4.344
Campanie	201.652	1.066.727	31.507	138.318	516.997	12.710
Pouilles	389.372	814.006	34.350	323.088	338.062	7.983
Basilicate	244.250	386.500	22.707	218.392	172.742	9.558
Calabre	299.180	852.916	28.310	308.219	443.099	10.930
Sicile	560.800	1.515.930	39.080	530.473	713.001	15.152
Sardaigne	403.727	837.156	43.920	380.588	412.696	19.177
TOTAL	8.778.923	5.573.565	471.384	7.828.948	2.651.924	188.665

Source: Agea-Mipaf (données actualisées au 31/12/05 Feoga-O et 15/10/2005 Feoga-G).

loppe ment rural pour environ 11 milliards d'euros au cours de la période complète 2000-2005.

Avec la publication par le Conseil de l'Union Européenne du nouveau Règlement 1698/2005 sur le soutien du développement rural, on est entré dans le vif de la programmation relative à la période 2007/2013, qui connaîtra la simplification du système avec l'application du principe «1 fond, 1 programme», grâce auquel toutes les interventions pour le développement rural financées par le nouveau Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEASR), à travers les PDR comme unique instrument de programmation. Au cours de 2006, les règlements de mise en oeuvre, la programmation stratégique nationale et tous les PDR régionaux devront être élaborés et approuvés de manière à pouvoir affronter le début de la nou-

Dépenses du FEOGA-Garantie par catégories de mesure (.000 euros), 2000-2005



Source: données Agea-Mipaf (actualisées en Octobre 2005).

velle période sans retard.

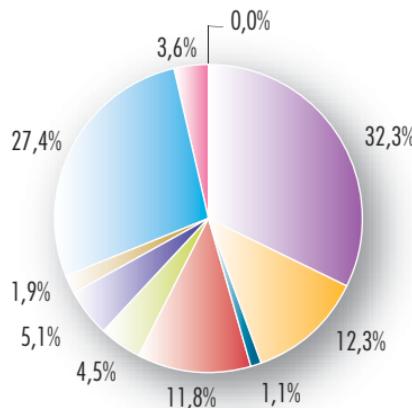
En ce qui concerne les PDR actuels, en 2005, la dépense publique a été de plus de 1.400 millions d'euros, qui, ajoutés aux dépenses des cinq années précédentes de programmation, amènent les ressources affec-

tées au total à environ 8.000 millions d'euros, soit 90% de l'affectation totale relative à la période 2000-2006.

En analysant le développement par Région on souligne le fait que pour quelques PDR la capacité de dépense

est supérieure à 100%. Cela est possible en vertu de l'adoption, au cours de l'année 2005, d'un plan de financement unique national qui a substitué les 21 plans financiers originaux. De cette façon, quelques régions ont maximisé leur niveau de dépense dans le but non seulement d'éviter la perte des ressources mais également de concourir à l'assignation, au niveau communautaire, d'éventuelles ressources additives; la seule exception est la Campanie où le montant des engagements pris dans la période précédente était très bas. La distribution de la dépense des PDR par catégorie d'intervention souligne la forte incidence des mesures environnementales; en effet, la dépense publique référée à ces mesures constitue 48% du total affecté. Une forte croissance des dépenses a été enregistrée au cours des dernières années pour la catégo-

Dépenses du FEOGA-Orientation par catégories de mesure (.000 euros), 2000-2005



Source: MIPAAF (actualisées en Octobre 2005).

rie des investissements, qui comprend les mesures «investissements dans les entreprises agricoles» et «transformation et commercialisation des produits agricoles». Pour les interventions prévues par l'ar-

ticle 33 du Reg. 1257/99, qui représentent la plus grande partie innovante de la nouvelle programmation, des ressources plus importantes ont été affectées en termes absolus et de pourcentages.

Dépense régionale

Au cours des dernières années, les effets de réformes adoptées dans un cadre communautaire, national et régional, se sont additionnés au niveau régional et ont confirmé la tendance de l'augmentation des transferts de politique agraire sur la base de ressources autonomes, non seulement dans le cas des procédures de mise en place mais également pour ceux qui dérivent de la législation primaire régionale.

Les procédés de changement observés aujourd'hui, qui se sont générés au niveau régional et qui ont apporté leurs effets dans le temps à des allures différentes dans les différentes régions, sont loin de pouvoir être considérés comme mis au point.

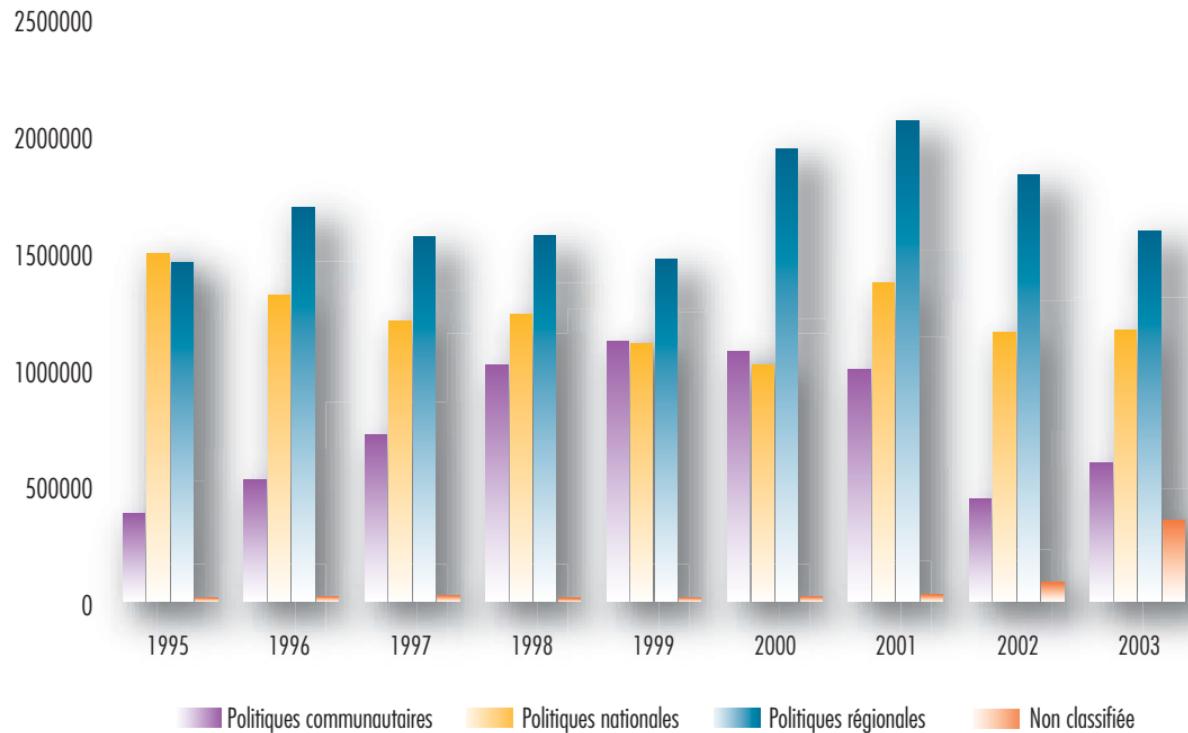
En premier lieu, les éléments d'incertitude du nouveau système de financement attribuables aux objections soulevées par rapport au

DPCM de mise en place du d.lgs. 56/2000 pour la reconnaissance de ressources inférieures aux transferts supprimés, se sont concentrés sur la sphère régionale.

Un autre facteur important est constitué par le retard dans la mise en œuvre du financement des fonctions conférées; elle aussi n'a pas été privée de conséquences de type économico-financier. La constance des imports au cours des deux années 2002-04 et la perte relative de valeur due à l'absence de transformation des transferts en entrées propres, ont empêché les Régions de bénéficier de l'adaptation conséquente à l'indexation du produit de la TVA, en raison du renvoi continu. Le blocage de la dépense établi par les lois financières a été un élément ultérieur conditionnant le procédé de mise en place des politiques. Si d'un côté la réduction

forfaitaire sur la base de pourcentage a représenté une simplification de gestion importante pour les administrations régionales par rapport à la référence à un solde financier préfixé, d'un autre côté, l'obligation placée uniquement sur les dépenses, a réduit les encouragements à mettre en place des politiques de rigueur plus importantes. Dans ce cadre, les poussées positives comme celles qui ont amené les administrations régionales à adapter leurs structures à une croissance de responsabilité de gestion, à améliorer leur capacité à gérer le patrimoine, à accroître les capacités de recours à de nouveaux instruments financiers, à gérer avec responsabilité le levier fiscal non seulement en couverture des dépenses mais également en soutien du développement productif, ont été présentes.

Dépense régionale et autonomie financière 1995-2003 (000 euros)



Lois Nationales

Orientations et stratégies principales pour le secteur

La loi du 23 décembre 2005 n° 266, loi financière 2006 (L.F) contient différentes mesures pour soutenir le secteur agricole. On signale en particulier, des aides fiscales et des prorogations relatives, le soutien des investissements, le soutien aux entreprises agricoles et aux filières agro-alimentaires, la promotion et l'utilisation de biocombustibles.

En outre, la loi du 11 mars 2006, n° 81 «Interventions urgentes pour les secteurs de l'agriculture, de l'agro-industrie, de la pêche, ainsi qu'en matière de fiscalité d'entreprise» a prévu des changements importants concernant: la prévoyance agricole, le soutien de la filière agro-énergétique, la restructuration et la reconversion du secteur betteravier-saccharifère et le renforcement du soutien de la filière avicole, en plus de nombreuses

autres mesures de simplification et de soutien dans le secteur agricole et dans celui de la pêche.

Aides tributaires et contributions

IRAP (Impôt régional sur les activités productives)

Pour le calcul des acomptes IRAP, relativement à l'année 2005, la loi n° 156 du 31 juillet 2005 a repris la possibilité de recourir à la méthode

prévisionnelle, en plus de la méthode historique. L'interdiction de profiter de l'institut du repentir spontané, relativement au versement du solde 2004 et de l'acompte 2005 est toutefois maintenue.

TVA

La L.F. alinéa 42, prévoit l'application du taux de 10%, au lieu de 20%, à l'énergie électrique nécessaire pour le fonctionnement des ins-

Loi Financière 2006: affectations en faveur du secteur agricole et comparaison avec 2005 (milliers d'euros)

Affectations	2005	2006
Fond spécial de partie courante (A)	5	6,413
Fond spécial de compte capital (B)	0	0
Affectations autorisées par rapport aux dispositions de loi (C)	334,6	324,8
Refinancement de normes rapportant des interventions de soutien de l'économie relativement au fond betteravier-saccharifère (D)	13	10
Affectations dans l'article de la norme financière supplémentaires par rapport aux tableaux (F)	427,3	333,2
TOTAL	780,3	674,4

tallations irriguées, de levage et d'écoulement des eaux, utilisés par des consortiums de bonification et d'irrigation.

Gasoil

La L.F., alinéa 155 lett. H, prévoit, jusqu'au 31/12/2006, des aides sur le gasoil utilisé pour les cultures sous terre.

Prorogations

La loi du 23 février 2006, n° 51 réglemente les termes suivants:

- Proroge au 30 juin 2006 les dénonciations des puits (art. 23 quater);
- Proroge d'un an le transfert du «Cadastre» aux Villes (art. 25);
- Proroge au 31 décembre 2007, le Fond de rotation pour le développement de la mécanisation en agriculture (art. 26);
- Remet à 2006 le lancement de

crédit d'impôt pour les jeunes agriculteurs. Cette mesure a un budget de 10 millions d'euros par an, jusqu'à 2010 (art. 30);

- Prévoit des dispositions en matière de consortiums agraires (art. 27);
- Abroge quelques dispositions sur la sauvegarde des animaux à fourrure (art. 39 bis).

La L.F., proroge pour 2006:

- Les aides tributaires pour la formation et l'arrondissement de la propriété paysanne (alinéa 120);
- La détraction IRPEF pour les interventions d'entretien et la sauvegarde des bois (alinéa 117).

Simplification fiscale

La loi du 2 décembre 2005 n° 248, qui rapporte des mesures de contraste à l'évasion fiscale et des dispositions urgentes en matière tributaire et financière contient de

nombreuses dispositions pour l'agriculture, dont: la simplification des procédures d'inscription au registre des entreprises et au répertoire des données économiques et administratives (REA); les versements unitaires grâce à des procédures télématiques; le livret de contrôle pour les huiles minérales dans l'agriculture; la titrisation des crédits prévoyants et l'exclusion pour les crédits prévoyant agricoles; la certification de régularité contributive à des fins de financements communautaires (DURC); la réouverture des termes pour la réévaluation de terrains et de participations.

Prévoyance agricole

La L.F., alinéas 361-362, pour réduire le coût du travail, établit, à partir du 1er janvier 2006, une réduction de 1% du versement des contributions sociales à la gestion

des prestations temporaires à l'INPS.

La loi n° 81/2006 «Interventions urgentes pour les secteurs de l'agriculture, de l'agro-industrie, de la pêche, ainsi qu'en matière de fiscalité d'entreprise» a prévu les interventions suivantes:

- Aides contributives pour les employeurs agricoles dans les zones désavantagées pour les trois années 2006-2008. Dans les territoires montagneux particulièrement désavantagés, le dégrèvement contributif est élevé dans la mesure de 75% des contributions à la charge de l'employeur (par rapport à 70% en vigueur auparavant), alors que dans les zones désavantagées, y compris les zones Objectif 1 du règlement (CE) n° 1260/99 et dans les territoires des communes des Abruzzes, du Molise et de la Basi-

lante, la dégrèvement est élevé à 68% (par rapport à 40% auparavant) (art. 1, alinéa 2);

- Extinction des dettes des employeurs agricoles avec l'INPS. Dans ce but, une commission d'experts a été instituée avec le devoir de présenter, avant le 31 juillet 2006, quelques propositions pour l'extinction des dettes. Jusqu'à cette date, les jugements pendents sont suspendus ainsi que les procédures de recouvrement et de récupération relatives aux charges des contributions pendantes, résultants à la date du 30 juin 2005 (art. 1, alinéa 3).

Environnement et territoire

Le décret législatif du 3 avril 2006, n° 152 met en place la délégation conférée au gouvernement par la loi n° 308 de 2004 pour la remise en ordre, la coordination et l'inté-

gration de la législation en matière environnementale. Il s'agit du dit «Code de l'environnement» qui simplifie, rationalise et réorganise la norme environnementale dans six secteurs clé: déchets et bonifications, eau, défense du sol, pollution atmosphérique, procédures environnementales et dommage environnemental. La norme environnementale est partagée en 5 chapitres: procédures pour l'évaluation environnementale stratégique (EES), pour l'évaluation d'impact environnemental (EIE) et pour l'autorisation environnemental intégré (IPPC); défense du sol, lutte contre la désertification, protection des eaux de la pollution et gestion des ressources hydriques; gestion des déchets et bonifications; protection de l'air et réduction des émissions dans l'atmosphère; dommage environnemental.

Catastrophes naturelles, urgences sanitaires et crise de marché

Grippe aviaire

La loi du 30 novembre 2005, n° 244 rapporte les mesures urgentes pour la prévention de la grippe aviaire. Pour la protection de la sécurité alimentaire et de la santé des consommateurs, on dispose entre autres, des mesures extraordinaires pour l'achat de médicaments et d'autre matériel prophylactique à destiner à la prévention du risque épidémique et, où cela est nécessaire, la suspension partielle ou totale des activités de chasse sur tout le territoire national. Pour soutenir le marché des viandes avicoles, l'AGEA est autorisée à acquérir des viandes congelées et d'autres produits pour un quantitatif non supérieur à 17.000 tonnes et pour un montant maximum de 20 millions d'euros. Le ministre de

l'Economie et des Finances, en accord avec le ministre des Politiques agricoles et forestières, est autorisé à permettre des contributions pour l'obtention des prêts pour la reconversion et la restructuration des entreprises impliquées dans la situation d'urgence de la filière avicole. Pour la partie fiscale, à partir du 1er janvier 2006, des interventions de suspension ou de renvoi des délais relatifs aux accomplissements et aux versements tributaires, la suspension des paiements de toute contribution ou prix de prévoyance et assistance sociale, y compris le taux de charge des employés, la suspension des paiements des versements des opérations de crédits et de financement, en faveur des éleveurs avicoles, des entreprises d'abattage avicole et des personnes qui exercent des activités de commerce au gros de viandes avicoles, sont prévus.

La L.F., alinéa 410, relativement aux amortisseurs sociaux étend la possibilité d'affecter, jusqu'au 31 décembre 2006, des traitements d'intégration salarial extraordinaire de mobilité et de chômage spécial, également aux entreprises agricoles et agro-alimentaires qui peuvent être endommagées par la grippe aviaire.

Crise de marché

La loi du 11 novembre 2005, n° 231, relative aux interventions urgentes dans le secteur agricole destinés à contraster des phénomènes de cours anormal des prix dans les filières agro-alimentaires, prévoit l'utilisation des aides de minimis dans le secteur vinicole pour faciliter les contrats et une intensification des contrôles de la Garde de finance et de l'Agence des entrées sur les filières agroalimen-

taires, où des cours anormaux des prix ont été constatés.

Pour faire face aux problématiques dans le secteur du raisin de table, l'AGEA est autorisée à acquérir sur le marché un quantitatif maximal de 800 milles quintaux de raisin de table. Le niveau maximum de ressources financières prévues pour la mise en place du décret pour 2005, est respectivement de 80,4 millions d'euros pour le raisin à vin et de 9,6 pour le raisin de table.

Filière agro-alimentaire et programmation négociée

Avec la L.F., alinéas 366-375, la norme sur les districts de production contenue dans la loi est appliquée également aux districts ruraux et agro-alimentaires. Les districts de production, en tant que libres agrégations d'entreprises, articulées sur le plan fonctionnel et territorial

pour le développement des zones et des secteurs de référence, peuvent profiter de dispositions fiscales, administratives et financières. Les aspects d'application sont déférés à un décret interministériel.

La L.F., alinéa 417, pour le soutien des filières agricoles et alimentaires, prévoit que le CIPE détermine des interventions pour la restructuration d'entreprises, financées par les ressources du Fond pour les zones sous-employées. Les financements devront privilégier les entreprises gérées ou directement contrôlées par les agriculteurs.

La loi du 11 mars 2006 n° 81, des mesures urgentes pour favoriser le financement des investissements pour le développement prévoit:

- La réglementation transitoire de la réforme des encouragements, établie par la loi n° 80/2005 (révision des mécanismes de

concession des encouragements aux entreprises dans les zones sous-employées). Le taux des économies dérivants des mesures de révocation d'aides est passé de 30 à 60% (art. 3);

- Le contraste des fraudes agroalimentaires et environnementaux, pour améliorer l'efficacité des systèmes pour l'identification et l'enregistrement des animaux et la traçabilité des produits alimentaires est renforcé (art. 4).

Promotion et utilisation de biocombustibles

La L.F., alinéa 421, relativement au programme d'aide de production de biodiesel prévoit qu'avec un décret des Ministres de l'Economie et des Politiques agricoles, les pourcentages de production des biocombustibles objet de contrats de culture ou d'accords de filière à

insérer dans le programme expérimental «bioéthanol», prévu par la précédente loi financière, seront fixés. Ce programme, d'une durée de six ans, à compter du 1er janvier 2005, a prévu l'exemption de l'accise du biodiesel dans les limites d'un contingent annuel de 200.000 tonnes.

La L.F. alinéa 422, prévoit que les ressources destinées par la L.F. 2005 au programme expérimental «bioéthanol» qui sont inutilisées au terme de 2005, seront destinées à la constitution d'un Fond prévu pour la promotion et le développement des filières agro-énergétiques, également par des certificats pour encourager la production et l'utilisation des biocombustibles à traction.

Pour développer la filière et encourager la production et la commercialisation de bioéthanol, la loi 81/06, art. 2-quater, prévoit:

- L'obligation à partir du 1er juillet 2006 pour les producteurs de carburants diesel et d'essence d'introduire à la consommation de biocarburants d'origine agricole, en mesure égale à 1% des carburants diesel et de l'essence, introduits à la consommation l'année précédente. Ce pourcentage doit augmenter d'un point par an, jusqu'en 2010;
- Un titre préférentiel dans les avis de marché publics et dans les contrats de fourniture qui ont pour objet les biocarburants, en présence de stipulation de contrat de culture et de fourniture ou d'un contrat de programme agro-énergétique;
- La stipulation de la part des administrations publiques de contrats ou d'accords de programme, pour promouvoir la production et la recherche dans le secteur des biocarburants;
- L'égalisation entre biogaz et gaz naturel, avec l'exclusion du biogaz à l'assujettissement à l'accise;
- L'introduction dans le réseau avec droit de précédence, pour l'électricité produite par des biomasses et biogaz, objet d'ententes de filière ou de contrats de programme agro-énergétiques;
- Les opérateurs de la filière de production et de distribution de carburants d'origine agricole garantissent la traçabilité et la retraçabilité du biocarburant utilisé;
- L'assimilation dans le cadre du rendement agraire, avec le traitement fiscal conséquent, de l'activité développée par les entreprises agricoles, orientée vers la production et la cession d'énergie calorifique et vers l'usage de sources renouvelables photovoltaïques, en la qualifiant d'activité liée à l'activité agricole.

La L.F., alinéa 423, qualifie d'activités de transformation et valorisation des produits agricoles, la production d'énergie électrique effectuée par les entreprises agricoles grâce à l'utilisation de biocombustibles agro-forestiers.

Secteurs ***Aviculture***

La loi n° 81/06, art. 1 bis, alinéa 7 et 8, prévoit un ensemble de dispositions pour contraster l'émergence de la grippe aviaire:

- La suspension du 1^{er} janvier au 31 octobre 2006 des délais relatifs aux versement tributaires et au paiement des contributions et des coûts pour la prévoyance et l'assistance sociale, y compris le taux à charge des employés, en faveur des différentes composantes de la filière avicole;
- La suspension du paiement des

versements des opérations de crédits et de financement, y compris ceux mis en œuvre par ISMEA;

- L'institution du «Fond pour l'émergence avicole», avec une dotation financière pour l'année 2006 de 100 millions d'euros, à utiliser pour le sauvetage et la restructuration d'entreprises en difficulté, le financement d'indemnités pour les pertes de rendement et de dépenses plus importants, les programmes d'abandon d'activités de production, d'investissements en mesures de biosécurité, d'interventions pour le bien-être des animaux.

Betteravier-saccharifère

La L.F., alinéa 405, prévoit que la dotation, en faveur du fond betteravier national, soit augmentée de 10 millions d'euros pour 2006.

Avec la loi n° 81/06 le Comité interministériel de coordination des activités de la reconversion du secteur est institué dans le but d'aprouver un plan général pour la rationalisation et la reconversion de la production. A l'AGEA, un Fond pour la rationalisation et la reconversion de la production betteravier-saccharifère est institué avec une dotation financière de 65,8 millions d'euros, pour l'année 2006, destiné au fonctionnement du Fond national et pour l'affectation des aides nationales aux betteraviers et aux industries saccharifères. La nature fiscale non imposable des aides communautaires à la restructuration est également mise en place.

Vin

La loi du 20 février 2006, n° 82 rapportant: «Les dispositions de

mise en place de la norme communautaire concernant l'Organisation commune de marché du vin», modifie et adapte les dispositions du DPR 162/65 et met à jour les procédures et les normes sur la préparation et sur le commerce des vins.

Quotas laitiers

Avec la loi 81/06, art. 2 ter, alinéa 1, le délai pour le versement du prélèvement mensuel anticipé, calculé à la charge des producteurs qui dépassent le quota individuel est différé au 31 juillet 2006.

Apiculture

Avec la loi 81/06, art. 2-bis, l'indication d'origine du miel est réglementée et prévoit que le pays ou les pays de récolte du miel doivent être indiqués de façon spécifique sur l'étiquette.

Agriculture de montagne

La L.F. à l'alinéa 162, prévoit un financement de 20 millions d'euros pour 2006 pour le fond national sur la montagne; à l'alinéa 428, elle permet l'utilisation des ressources du Fond pour l'élargissement des entreprises agricoles des montagnes.

Loi communautaire 2005

La loi du 25 janvier 2006 n° 29, prévoit en particulier pour le secteur agricole, la réception de la directive n° 2004/117/CE, relative aux examens effectués sous surveillance officielle et équivalence des semaines produites dans les pays tiers et des directives n° 2004/41/CE et 2004/9/CE relatives à l'hygiène des produits alimentaires, à l'inspection et à la vérification de la bonne pratique de laboratoire.

Instruments financiers et développement d'entreprise

Instruments financiers

La L.F., alinéas 376-378, prévoit la constitution de la Banque pour le Midi organisée sous forme de société par actions, avec l'objectif de soutenir le développement économique du Sud de l'Italie.

Avec la L.F., alinéas 418-419, le crédit d'impôt prévu par la loi sur la compétitivité (cf. dl n° 35/05, art. 9) en faveur des micro, petites et moyennes entreprises, qui s'engagent dans des procédés de concentration est étendu aux entrepreneurs agricoles.

Jeunes entrepreneurs Avec la L.F., alinéa 420, les bénéfices prévus par l'art. 9 du d.lgs. 185/00 en faveur de l'entrepreneuriat jeune dans l'agriculture sont étendus aux sociétés de jeunes entrepreneurs agricoles. Il s'agit de contributions à

fonds perdu et de prêts facilités pour la réalisation d'investissements, de contributions à fonds perdu relatives à la gestion, d'interventions d'assistance technique et d'activité de formation et qualification.

Activités de vente

La loi 81/06, art. 2-quinquies, prévoit que les entrepreneurs agricoles soient exonérés par la dénonciation de début d'activités pour la vente au détail de leurs produits, si la vente se réalise sur des surfaces à l'extérieur (dans le cadre de l'entreprise agricole ou dans une autre zone privée dont l'entrepreneur a la disponibilité). Les entrepreneurs doivent pourtant être inscrits dans le registre des entreprises et les produits en vente provenir en mesure

importante de l'entreprise. La vente doit en outre respecter les dispositions hygiéniques et sanitaires en vigueur.

Agritourisme

La loi du 20 février 2006, n° 96, nouvelle loi cadre sur l'agritourisme met à jour et développe la précédente loi approuvée en 1985. La dimension de l'activité agritouristique ne sera plus conditionnée par les qualités requises de la complémentarité par rapport aux activités agricoles (art. 2) alors que les conditions requises de la relation avec l'activité agricole sont renforcées et confirmées, surtout en ce qui concerne la restauration (art. 4), avec une relation plus étroite de la restauration avec les produits agri-

coles du territoire, en particulier avec les produits reconnus AOP et IGP. La nouvelle norme propose un profil homogène de l'agritourisme sur tout le territoire national, en clarifiant quelques aspects de l'activité agritouristique; des procédures administratives plus souples pour que les Régions délivrent des autorisations sont prévues (art. 6), avec la possibilité de lancer un agritourisme avec une simple déclaration de début d'activité. Les opérateurs d'agritourisme, pour obtenir l'habilitation à l'exercice de l'activité, devront fréquenter des cours préliminaires de préparation. En outre, l'institution d'un observatoire National de l'agritourisme est prévue, au Ministère des Politiques agricoles et forestières (art. 13).

APPENDICE

Glossaire

Révision des comptes économiques

En 2006, l'ISTAT a diffusé les nouvelles séries des Comptes économiques nationaux qui substituent intégralement les précédentes, grâce à une révision complexe de tous les agrégats de Comptabilité nationale, effectuée conformément aux règles communautaires. Les modifications apportées aux estimations de production et de valeur ajoutée, par branche d'activité économique ont concerné également l'agriculture, où le travail de révision a principalement profité des résultats du Recensement de 2000 et d'autres sources, comme l'enquête REA sur les résultats économiques des entreprises agricoles. Les principales nouveautés des comptes de l'agriculture concernent en particulier:

Production: l'intégration des estimations a concerné principalement les activités des services connexes et

les activités secondaires typiques des entreprises agricoles, ainsi que des produits particuliers comme les pépinières ornementales, la paille, les élevages secondaires et les productions mineures.

Consommation intermédiaires: une révision importante d'une grande partie des composants des coûts a eu lieu, en apportant une attention particulière à l'énergie, à la nourriture pour animaux et aux dépenses pour les étables, aux semaines et petites plantes, aux services et dépenses diverses.

Elévation des coûts et des bénéfices: la nouvelle estimation de la production et des consommations intermédiaires, à côté de l'approche traditionnelle «quantité par prix» a été associée au relevé direct des coûts et bénéfices, grâce à l'enquête sur les résultats économiques des entreprises agricoles REA.

Nouveaux agrégats: parmi les nouveautés des agrégats du Compte économique de l'agriculture, sont en particulier mis en évidence les agrégats des activités secondaires. Les activités effectuées dans le cadre de la branche agricole c'est-à-dire l'agritourisme, la transformation du lait, des fruits et des viandes sont prises en compte, tout comme les activités exercées par d'autres branches d'activités économiques (par exemple par les entreprises commerciales qui effectuent des cultures et des élevages).

Services d'intermédiation: les nouvelles estimations tiennent compte des services d'intermédiation financière, (SIFIM), mesurés indirectement, avec l'attribution de la consommation du service aux divers opérateurs économiques.

Indices en chaîne (valeurs enchaînées): pour les évaluations «en volu-

me», les «indices en chaîne» qui déterminent les valeurs enchaînées ont été utilisés en référence à l'année 2000. Ces valeurs substituent les agrégats aux prix constants.

Définitions

Consistance

Ce terme indique les placements du système bancaire, à savoir le montant des financements qui doivent encore être encaissés par les banques à dette résiduelle des financements qu'elles-mêmes ont octroyé à leurs clients.

Consommations intermédiaires agricoles

Cet agrégat comprend les dépenses courantes des exploitations agricoles. Il a subi des innovations importantes avec le SEC95. Il inclut les semences, les engrains, les pesti-

cides, les aliments pour animaux, l'énergie, l'eau utilisée pour l'irrigation et différents services. Les données du RICA ont permis de calculer différentes composantes de façon plus complète. De nouveaux éléments ont également été identifiés, en plus des consommations traditionnelles. Il s'agit notamment de la manutention et de la réparation des machines et équipements agricoles, des frais de vétérinaire, des dépenses de transformation et de mise en bouteille, des expérimentations et des analyses techniques, des dépenses de publicité, des études de marché et des services de recherche, des dépenses associatives, des frais d'assurance, des dépenses bancaires et financières, et des dépenses en conseil juridique et comptable. A tous ces postes, il convient d'ajouter les réemplois, qui comprennent aussi bien les produits réutilisés dans

l'exploitation, que les ventes entre exploitations agricoles.

Subventions à la production

Primes et compléments versés au secteur agricole par les organismes publics.

Coûts fixes

Charges supportées pour l'emploi de facteurs qui durent plusieurs années: amortissements, intérêts, loyers, rémunération des salariés permanents et de manière générale tous les coûts qui à court terme ne varient pas en fonction de la production.

Coûts variables

Coûts supportés pour l'emploi de facteurs qui se déprécient totalement, dont l'énergie, la location, la rémunération du travail temporaire et, de manière générale, tous les coûts qui varient en fonction de la production.

Affectations

Ce terme indique le montant de flux de crédit déterminés, dans un certain laps de temps, depuis l'octroi de nouveaux crédits.

OTEX - Orientation Technico-économique des Exploitations

Les exploitations agricoles sont classées par OTEX en fonction de l'importance économique des différentes activités productives qu'elles comportent et en fonction de leur combinaison. Pour cela, on utilise les MBS de la zone dans laquelle l'exploitation se situe. On multiplie les hectares cultivés ou le nombre de têtes élevées par la MBS correspondante. La combinaison obtenue est rapportée à une classification typologique. Cette dernière permet d'individualiser les OTEX en fonction des critères établis à l'échelle européenne, critères valables pour l'ensemble des statistiques officielles.

Une exploitation est dite spécialisée quand la MBS d'une activité ou de plusieurs activités productives similaires dépasse les deux tiers de la MBS totale de l'exploitation. Depuis 2001, la typologie adoptée est celle du Reg. XX/2001.

PIB - Produit Intérieur Brut

C'est le résultat final de l'action des unités productives qui opèrent dans le territoire économique d'un pays donné. Le PIB comprend la valeur totale des biens et services produits au sein d'un territoire donné, au cours d'une période donné (en général une année solaire). Il ne prend pas en compte la valeur des biens et services intermédiaires.

Production au prix de base

Dans le secteur agricole, depuis l'introduction du SEC95, on a recours à l'Unité d'Activité Economique Locale (UAEL) pour décrire le pro-

cessus de production, les revenus qui en découlent et les relations d'ordre technico-économique entre les unités de production. On a ainsi dépassé le concept de "exploitation agricole nationale" qui permettait auparavant de prendre en compte l'ensemble des UAEL agricoles, classées en fonction de leur activité principale. Ces dernières constituent la "branche de l'activité économique agricole" vers laquelle conflue le résultat des activités secondaires, en plus du résultat de l'activité agricole proprement dite. Pour les activités secondaires, il s'agit par exemple de la transformation des produits agricoles par l'exploitation et/ou de certains services et autres fonctions productives (sylviculture, etc.). Le concept de "production" est lié à celui d'UAEL. Dans la méthodologie du SEC95, ce premier concept comprend non seulement les produits à

lancer sur le marché, à un prix économiquement juste (production destinée à la vente), mais également des produits qui sont réutilisés par les producteurs respectifs en tant que consommations finales ou qu'investissements (production pour un usage final personnel). Ce nouveau système dépasse donc l'ancien concept de "production brute commercialisable", puisqu'il prend en compte les réemplois, en plus de la production vendue sur le marché, conservée sous forme de stock ou encore autoconsommée. La part de production utilisée en tant que consommations intermédiaires par l'agent même qui a contribué à sa production constitue les réemplois. D'importantes innovations ont également été réalisées dans le système des prix et la valorisation de la production. D'après le nouveau SEC, toutes les productions destinées à la

vente ou à d'autres utilisations doivent être évaluées au prix de base. Ce dernier inclut les subventions à la production et mesure donc la somme effectivement perçue par le producteur. Les autres aides qui ont pour but d'apporter un soutien plus général (ex: mesures d'accompagnement, gel des terres, aides nationales et régionales) sont cependant exclues du calcul.

MBS - Marge Brute Standard

Pour chaque activité productive de l'exploitation, cet indice est obtenu en faisant la différence entre la production commercialisable et la somme de certains coûts spécifiques (semences, engrains, pesticides, aliments pour animaux, fourrage, etc.). Les coûts de main d'œuvre et de machines ne sont pas pris en compte. On qualifie de "standard" les marges brutes qui sont calculées de cette manière, car la production

commercialisable et les coûts sont calculés sur une moyenne de trois ans et font référence à la zone d'altitude de chaque région. Les MBS sont exprimées en écus et sont actualisées par l'INEA, lors des enquêtes structurelles et des recensements réalisés par l'ISTAT. La somme des MBS résultant des différentes activités productives d'une exploitation, équivaut à la dimension économique de l'exploitation et est exprimée en UDE.

Revenu net

C'est la rémunération de tous les facteurs qui appartiennent à l'exploitant agricole: terre, travail et capital.

SN - Solde Normalisé

Exprimé en pourcentage, il est obtenu en faisant le rapport entre le solde simple (exportations - importations) et le volume de commerce (exportations + importations). Il

varie entre -100 (absence d'exportations) et +100 (absence d'importations) et permet de comparer la performance commerciale d'agrégats de différents produits et de produits de valeur absolue différente.

SAU - Surface Agricole Utile

Elle est composée de l'ensemble des cultures arables, prairies permanentes et pâturages, cultures ligneuses, potagers domestiques et châtaigneraies à fruits.

UDE - Unité de Dimension

Européenne

C'est un multiple de l'écu de référence avec lequel on mesure la MBS de l'exploitation. A partir de 2001 le RICA a adopté la MBS 1996 pour laquelle 1 UDE = environ 1.200 euros; pour les années précédentes la MBS 1996 équivalait à 912 euros.

UTA - Unité de Travail Annuel

D'après la définition de l'UE pour

les enquêtes structurelles, l'UTA équivaut à la contribution d'au moins 2200 heures par an pour un membre de la famille et de 1800 heures pour un salarié.

UTH - Unité Travailleur Homme

C'est un indice de la comptabilité nationale qui permet de mesurer le volume total de travail employé pour produire au sein du pays. Il s'agit de quantités homogènes, en terme de temps de travail. Le travail exprimé en UTH (ou "équivalents travailleurs") prend notamment en compte les travailleurs irréguliers, les travailleurs non déclarés, les étrangers non-résidents et les travailleurs ayant un second emploi.

VA - Valeur Ajoutée

Cet agrégat résulte de la différence entre la valeur de la production de biens et services réalisée par chaque secteur de production, et la valeur

des biens et services intermédiaires utilisés pendant la période considérée. Elle correspond à la somme des revenus et des amortissements de chaque secteur. Depuis l'introduction du SEC95, la VA et la production ne sont plus évaluées en fonction du coût des facteurs, puisque le concept de prix de base a été introduit. Ce dernier prend en compte le montant des subventions, qui varient en fonction de la valeur des biens produits (à l'exception des aides compensatoires qui ne sont pas directement liées aux quantités produites). Les impôts spécifiques sur les produits sont exclus. Contrairement à la VA évaluée en fonction du coût des facteurs, la VA au prix de base inclut les autres impôts sur la production et exclut les autres aides à la production. La VA au prix de base correspond à la production, nette des consommations intermédiaires.

Glossaire RICA

Rica Italie

PBC - Production Brute Commercialisable (PBC): c'est la valeur des produits de l'exploitation vendus, affectés à l'autoconsommation, à la rémunération des salariés et aux immobilisations. Elle prend en compte aussi les variations des stocks de produit au magasin. Pour les élevages, le bénéfice brut, en plus des ventes et des achats, prend en compte les hausses de valeurs enregistrées dans l'exercice pour les têtes destinées à l'engrais et pour celles d'élevage qui passent de catégorie. La production commercialisable comprend aussi les surve- nances actives (dérivées de crédits, portefeuille, dettes) et les autres recettes d'exploitation, parmi les- quelles celles dérivées d'activités agrotouristiques liées à l'exploita- tion, des baux actifs et de la loca-

tion de machines pour l'exploitation (si occasionnelle), ainsi que les sub- ventions publiques perçues par l'ex- ploitation pour des catastrophes naturelles, pour le soutien des charges, pour des terrains pris en location, pour des subventions TVA actives.

Coûts variables: ils comprennent tous les frais soutenus, y compris les réemplois de produits d'entreprises, pour les moyens techniques à usure totale, c'est-à-dire ceux qui épousent leur effet aux cours de l'année agraire (semailles, engrais, nourri- ture pour animaux, énergie, etc.), et pour l'emploi de main-d'œuvre pro- visoire.

Coûts fixes: ils comprennent les frais soutenus pour l'emploi de facteurs productifs (amortisse- ments, salaires, frais sociaux, taux de provision pour le TFR (*finance- ment de fin de carrière*), loyers

passifs de terrains, intérêts de capitaux pris en prêt, impôts et taxes, autres dépenses générales et foncières, contributions TVA pas- sives) qui sont employés pour plu- sieurs années dans le procédé pro- ductif, ainsi que les survenances passives (dérivant de crédits, por- tefeuilles, dettes.)

Rendement net: on l'obtient en soustrayant à la PBC les coûts variables et les coûts fixes. Il repré- sente la rémunération des facteurs productifs de propriété de l'entre- preneur agricole.

Rica Europe

Production Brute: et des élevages et d'autres produits des exploita- tions; elle comprend: ventes, réem- plois, autoconsommations, varia- tions du cheptel vivant et du maga-

sin, produits des exploitations. Cette valeur a été additionnée aux subventions à la production (cultures et élevages) et mesure donc le montant effectif que l'agriculteur a perçu pour ses différents produits, en respectant le critère du "prix de base" indiqué dans la méthodologie du Système des Comptes Economiques (SEC95).

Consommations intermédiaires: elles correspondent à la somme entre les coûts spécifiques (réemplois inclus) et les coûts généraux de production (coûts qui ne peuvent pas être attribués à une production spécifique: entretien ordinaire de bâtiments et machines, énergie, ETA,

eau, assurances sur les productions, usagers, etc.) supportés au cours de l'année comptable de référence.

Valeur ajoutée: calculée comme (production brute - consommations intermédiaires + solde entre subventions et impôts courants). Cette valeur se réfère aux aides et aux impôts dérivés de l'activité productive courante effectuée au cours de l'année comptable de référence et équivaut à: (aides à l'exploitation + solde TVA sur les opérations courantes - impôts).

Amortissements: calculés en fonction du critère de la valeur de substitution pour plantations (y compris les installations forestières), bâti-

ments, installations fixes, aménagements fonciers, machines et outillage.

Produit net d'exploitation: calculé comme (Valeur ajoutée - Amortissements). Il représente la rémunération des facteurs fixes de production, quelle que soit leur nature (familiale ou extérieure à la famille).

Rendement net familial: calculé comme (Produit net de l'entreprise - (salaires, loyers et intérêts) - (allocation aux investissements net de TVA payée, prix pour la cessation de la zootechnie du lait). Il représente la rémunération des facteurs fixes de production apportés par l'entrepreneur et par sa famille (terre, travail familial et capital) et du risque d'entrepreneur.

Adresses et Sites Utiles

Ministère des Politiques Agricoles et Forestières

Via XX Settembre, 20 - Roma
06/46651
www.politicheagricole.it

DEPARTEMENTS REGIONAUX POUR L'AGRICULTURE

Abruzzes

II Dipartimento
Via Catullo, 17 - Pescara
085/7672977
www.regione.abruzzo.it

Basilicate

Via Anzio, 44 - Potenza
0971/448710
www.regione.basilicata.it

Calabre

Via S. Nicola, 5 - Catanzaro
0961/744359
www.regione.calabria.it

Campanie

Centro direzionale isola A/6 - Napoli
081/7533510
www.regione.campania.it

Emilie-Romagne

Viale Silvani, 6 - Bologna
051/284516
www.regione.emilia-romagna.it

Frioul Vénétie Julienne

Via Caccia, 17 - Udine
0432/555111
www.regione.fvg.it

Latium

Via Rosa Raimondi Garibaldi, 7 -
Roma
06/5168130
www.regione.lazio.it

Ligurie

Via D'Annunzio, 113 - Genova
010/5485722
www.regione.liguria.it

Lombardie

Piazza IV Novembre, 5 - Milano
02/67652505
www.regione.lombardia.it

Marches

Via Tiziano, 44 - Ancona
071/8063661
www.agri.marche.it

Molise

Via Nazario Sauro, 1 - Campobasso
0874/4291
www.siar.molise.it

Piémont

Corso Stati Uniti, 21 - Torino
011/4321680
www.regione.piemonte.it

Pouilles

Lungomare N. Sauro, 45 - Bari
080/5405202
www.regione.puglia.it

Sardaigne

Via Pessagno, 4 - Cagliari
070/302977
www.regione.sardegna.it

Sicile

Viale Regione Siciliana, 2675 ang.
Via Leonardo da Vinci - Palermo
091/6966066
www.regione.sicilia.it

Toscane

Via di Novoli, 26 - Firenze
055/4383777
www.regione.toscana.it

Province Autonome de Trente

Località Melta, 112 - Trento
0461/495111

www.provincia.trento.it

Province Autonome de Bolzano

Via Brennero, 6 - Bolzano
0471/992111

www.provinz.bz.it

Ombrie

Centro direzionale Fontivegge -
Perugia
075/5045130
www.regione.umbria.it

Vallée d'Aoste

Quart - loc. Amerique, 127/a - Aosta
0165/275411
www.regione.vda.it

Vénétie

Palazzo Balbi - Dorsoduro 3901 -
Mestre
041/2792832
www.regione.veneto.it

**ORGANISMES
NATIONAUX
DE RECHERCHE**

AGEA

**Agenzia per le Erogazioni
in Agricoltura**
www.agea.gov.it

APAT

**Agenzia per la
Protezione dell'Ambiente
e per i Servizi Tecnici**
www.apat.gov.it

APRE

**Agenzia per la Promozione della
Ricerca Europea**
www.apre.it

CNR

Consiglio Nazionale delle Ricerche
www.cnr.it

CRA

**Consiglio per la Ricerca e la
Sperimentazione in Agricoltura**
www.entecra.it

ENEA

Ente per le Nuove Tecnologie,

l'Energia e l'Ambiente

www.enea.it

ENSE

Ente Nazionale Sementi Elette
www.ense.it

ENTERISI

Ente nazionale risi
www.enterisi.it

Federalimentare

www.federalimentare.it

INEA

**Istituto Nazionale di
Economia Agraria**
www.inea.it

INFS

**Istituto Nazionale
per la Fauna Selvatica**
Ozzano dell'Emilia - Bologna
Via Cà Fornacetta, 9

INN

**Istituto Nazionale
della Nutrizione**
www.inn.ingrm.it

IREPA

Istituto Ricerche Economiche

per la Pesca e l'Acquacoltura
www.irepa.org

ISMEA
Istituto di Servizi
per Mercato Agricolo Alimentare
www.ismea.it

ISTAT
Istituto Nazionale di Statistica
www.istat.it

ISAE
Istituto di Studi e Analisi
economica
www.isae.it

Istituto Superiore di Sanità
www.iss.it

NOMISMA
www.nomisma.it

Istituto Agronomico per l'Oltremare
www.iao.florence.it

ICRAM
Istituto Centrale per la Ricerca
Scientifica e Tecnologica
Applicata al Mare
www.icram.org

INSTITUTIONS NATIONALES,
EUROPEENNES
ET INTERNATIONALES

Ministère de l'Environnement
www.minambiente.it

Sénat de la République
www.senato.it

Chambre des Députés
www.camera.it

Corps forestier de l'Etat
www.corpoforestale.it

Eurostat
www.europa.eu.int/comm/eurostat

Union Européenne
www.europa.eu.int

Commission Européenne
www.europa.eu.int/comm

DG VI - Agriculture
www.europa.eu.int/comm/agriculture/index_it.htm

COI

Conseil Oléicole International
www.internationaloliveoil.org/economics2.asp

FAO
www.fao.org

INRA
www.inra.fr

IFAD
www.ifad.org

WTO
www.wto.org

Comité de rédaction

Alessandro Antimiani (coordination), Antonella De Cicco, Sabrina Giuca,
Francesca Marras, Roberta Sardone et Laura Viganò

Groupe de travail

Laura Aguglia, Alessandro Antimiani, Lucia Briamonte, Antonella De Cicco, Mauro Santangelo, Roberto Giordani,
Sabrina Giuca, Claudio Liberati, Stefania Luzzi Conti, Maria Carmela Macrì, Franco Mari, Francesca Marras,
Roberto Murano, Cristina Nencioni, Pasquale Nino, Gianluca Santi, Roberta Sardone, Antonella Trisorio e Laura Viganò

Aménagement de l'édition
Federica Giralico e Sofia Mannozzi**Elaborations**
Fabio Iacobini e Marco Amato**Projet graphique**
Sofia Mannozzi**Réalisation graphique**
Laura Fafone**Secrétaire**
Giulia Foglia et Marta Moretti**Edition Internet**
Massimo Perinotto**Traduction**
Francesca Moletta**Photo en couverture**
David Mastrecchia

REMARQUES



NORD-OUEST

Piémont
Val d'Aoste
Lombardie
Ligurie

NORD-EST

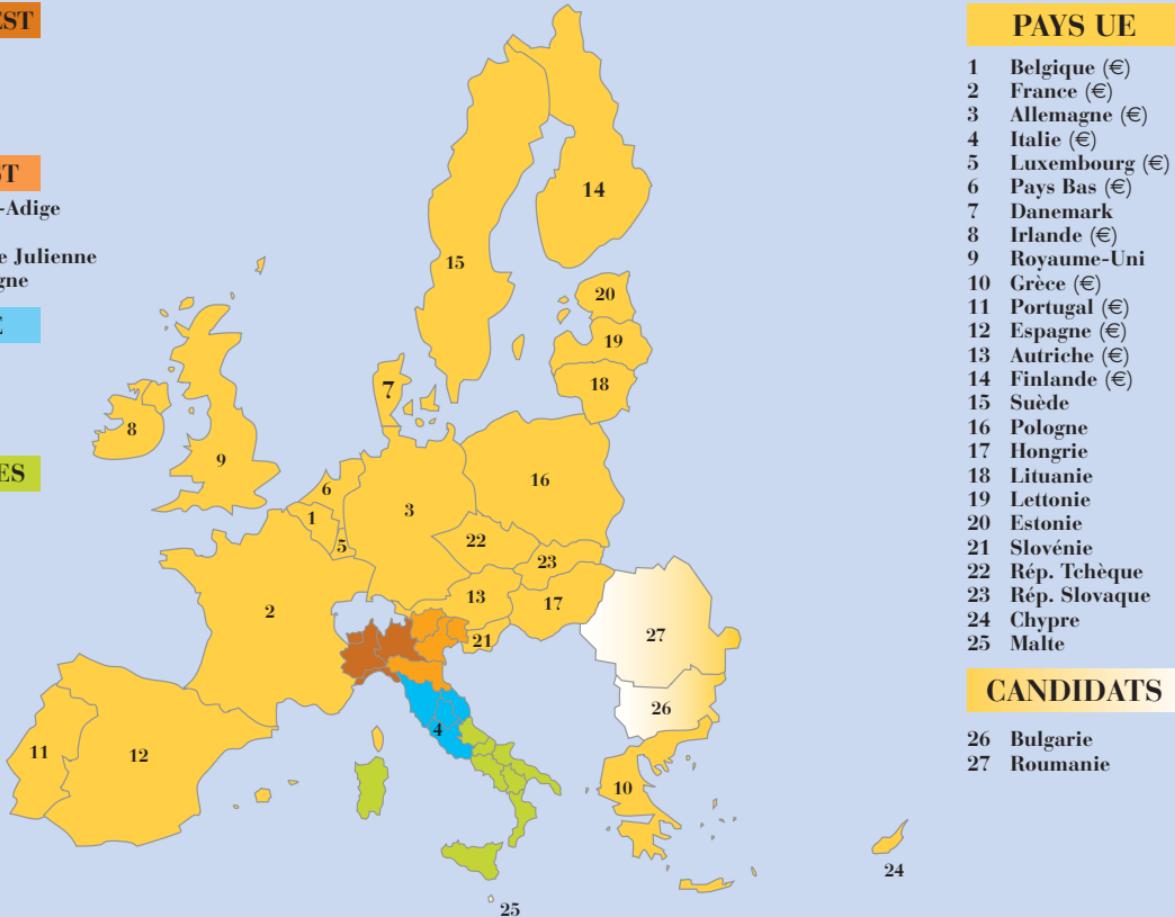
Trentin-Haut-Adige
Vénétie
Frioul Vénétie Julienne
Emilie Romagne

CENTRE

Toscane
Ombrie
Marches
Latium

SUD et ILES

Abruzzes
Molise
Campanie
Pouilles
Basilicate
Calabre
Sicile
Sardaigne



PAYS UE

- 1 Belgique (€)
- 2 France (€)
- 3 Allemagne (€)
- 4 Italie (€)
- 5 Luxembourg (€)
- 6 Pays Bas (€)
- 7 Danemark
- 8 Irlande (€)
- 9 Royaume-Uni
- 10 Grèce (€)
- 11 Portugal (€)
- 12 Espagne (€)
- 13 Autriche (€)
- 14 Finlande (€)
- 15 Suède
- 16 Pologne
- 17 Hongrie
- 18 Lituanie
- 19 Lettonie
- 20 Estonie
- 21 Slovénie
- 22 Rép. Tchèque
- 23 Rép. Slovaque
- 24 Chypre
- 25 Malte

CANDIDATS

- 26 Bulgarie
- 27 Roumanie

